

VALAIS | GENÈVE | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE | VAUD

JACQUES CORDONIER
ALAIN JACQUESSON
JEAN-FRÉDÉRIC JAUSLIN
HUBERT VILLARD

ENTRETIENS

NOUVELLES TECHNOLOGIES PATRIMOINE
LECTURE INFORMATISATION POLITIQUE
LIEUX ENJEUX XX^E SIÈCLE MÉMOIRE
ÉVOLUTION COLLECTIONS NUMÉRISATION
SERVICE PUBLIC SOCIÉTÉ CULTURE
INTERNET RÉSEAUX BIBLIOTHÈQUES
INFORMATION AUDIOVISUEL **SUISSE**



L'Esprit de la Lettre | Collection Bibliothéchos

Entretiens

© L'Esprit de la Lettre Editions, Genève, 2016
Suzanne Rivier-Devèze
30 chemin des Crêts de Champel
1206 Genève

Edition imprimée
ISBN 978-2-940587-03-2
Version epub et pdf
ISBN 978-2-940587-04-9

Impression: Printissimo, Genève
Reliure: Finissimo, Genève

JACQUES CORDONIER
ALAIN JACQUESSON
JEAN-FRÉDÉRIC JAUSLIN
HUBERT VILLARD

ENTRETIENS



SOMMAIRE

Préambule par Suzanne Rivier	7
JACQUES CORDONIER Bibliothèque cantonale du Valais – Médiathèque Valais / 1988–2008	9
ALAIN JACQUESSON Bibliothèque – publique et universitaire – de Genève / 1993–2007	29
JEAN-FRÉDÉRIC JAUSLIN Bibliothèque nationale suisse / 1990–2005	57
HUBERT VILLARD Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne / 1986–2008	83
Postface par Alexis Rivier	107

Beaucoup d'usages sont tellement ancrés dans nos vies que l'on ne s'interroge guère sur la manière dont ils sont advenus. Les réseaux informatiques, les échanges qu'ils génèrent, semblent aujourd'hui aussi « naturels » aux *digital natives* que la conversation à distance par téléphones fixes allait de soi il y a cinquante ans. Pour autant que l'on se pose la question, il est difficile d'imaginer qu'un domaine institutionnel, celui des bibliothèques en l'occurrence, ait joué un rôle important dans l'avènement et l'expansion de ces réseaux, au plan suisse voire international, et, par voie de conséquence, dans le développement et la normalisation des échanges intercantonaux. Cela est néanmoins une réalité.

A une époque où les directeurs avaient généralement libre cours pour initier les mesures qu'ils pressentaient les plus judicieuses pour le bien de leur institution, voire au-delà, même si celles-ci pouvaient se révéler tout à fait novatrices, certains d'entre eux ont largement induit le développement de nouvelles pratiques, de nouvelles collaborations, jusqu'à faire émerger un nouveau paradigme. Ils ont généré ou accompagné la nécessaire évolution des savoir-faire professionnels, aussi bien au sein des institutions elles-mêmes que par la transmission de ces compétences via des charges d'enseignement ou de multiples publications.

Ce livre d'entretiens – conduits sur la base d'un questionnaire proposé à chaque interlocuteur, retranscrits à la première personne puis amendés par les auteurs – vise ainsi à faire apparaître en quoi Jacques Cordonier, Alain Jacquesson, Jean-Frédéric Jauslin et Hubert Villard, directeurs romands parmi les plus marquants de la fin du 20^e siècle (nous ne prétendons pas ici à l'exhaustivité), chacun avec son regard et sa tessiture, dans son canton ou à la Bibliothèque nationale, ont contribué à mettre en place ce qui est peu à peu devenu une norme dans les pratiques sociétales du 21^e siècle.

JACQUES CORDONIER

9

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE DU VALAIS – MÉDIATHÈQUE VALAIS
1988–2008

FORMATIONS

Je viens de Montana-Village. Formé à l'École normale, « ancienne manière », j'ai d'abord exercé durant un an le métier d'instituteur à Crans-Montana, titulaire d'une classe de 4^e primaire. Après avoir envisagé d'étudier l'histoire à l'université, j'ai préparé le diplôme de bibliothécaire de l'Association des bibliothécaires suisses dans le cadre d'une formation en emploi à la Bibliothèque cantonale du Valais. Dévoreur de journaux et de news magazines, passionné par les questions de société et de politique, c'est le goût de l'information qui m'a amené à ce second métier. J'ai poursuivi ensuite ma formation à l'École nationale supérieure des bibliothèques à Villeurbanne-Lyon où j'ai obtenu le diplôme de « Conservateur des bibliothèques » en 1981.

Au terme de mes études à Lyon, j'ai rejoint à Zurich celle qui allait devenir mon épouse et travaillé à la Hauptbibliothek der Universität sur le nouveau campus d'Irchel. A peine installé, Jacqueline Court, que j'avais connue dans le cadre du Groupe de travail des bibliothèques de lecture

10 publique, m'a suggéré de poser ma candidature comme responsable de formation à l'École de bibliothécaires de Genève [EBG]. C'est ainsi qu'en septembre 1981, au moment où Alain Jacquesson la quittait pour l'Université, j'ai rejoint cette école dont j'ai assuré ensuite la co-direction avec Jacqueline Court de 1985 à fin 1987. J'alliais ainsi mes deux métiers.

Durant les six années que j'ai passées à l'EBG, nous avons beaucoup travaillé dans la perspective de l'intégration de la formation des bibliothécaires à l'Université, nous inspirant notamment des expériences de nos collègues canadiens. L'institution académique se refusait alors à proposer une formation à finalité professionnelle, mais un compromis fut trouvé par la mise sur pied, à la Faculté des lettres, du Certificat de formation continue en information documentaire, qui a perduré de 1987 à 2009. C'est dans le cadre de ces réflexions que mon mémoire de Diplôme d'études approfondies en sciences de l'information, présenté en 1985 à l'École des hautes études en sciences sociales, a porté sur le tronc commun dans la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes¹. Mon directeur d'études, le Prof. Jean Meyriat, fut le premier président de la Société française des sciences de l'information et de la communication.

MEDIATHÈQUE VALAIS | SERVICE DE LA CULTURE

Le 1^{er} janvier 1988, je prenais la direction de la Bibliothèque cantonale du Valais. A l'instar des Musées cantonaux ou des Archives de l'Etat, la Médiathèque Valais était un service directement rattaché au conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique. Dans le sillage de la Loi sur la promotion de la culture² promulguée en 1996, la réunion de ces trois institutions dans un service unique fut envisagée. Les résistances (la mienne

1 Jacques Cordonier, *Le tronc commun dans la formation des spécialistes de l'information documentaire : étude préalable*, Paris, EHESS, 1985

2 Loi sur la promotion de la culture, 1996. Le Valais est le dernier canton romand à en avoir adoptée une. > https://apps.vs.ch/legxml/site/laws_pdf.php?ID=299&MODE=2

comprise!) étaient cependant trop fortes pour que cela puisse se réaliser rapidement. Il faudra l'introduction de la nouvelle gestion publique pour que l'évidence d'un mandat de prestations unique pour l'ensemble du champ de la culture s'impose. Après une période durant laquelle une Conférence des chefs des services de la culture du canton fut chargée de la coordination inter-services, le Service de la culture verra le jour le 1^{er} octobre 2005. En qualité de directeur de la Bibliothèque cantonale, j'avais été vice-président de la commission extra-parlementaire qui avait élaboré l'avant-projet de Loi sur la culture, puis président de la Conférence des chefs des services de la culture à partir de 1997. Lors de la création du Service de la culture, le Conseil d'Etat m'en a confié la direction. C'est ainsi que je suis devenu le premier titulaire de ce poste tout en conservant en parallèle la direction de la Médiathèque Valais jusqu'à la fin de l'année 2008. Actuellement le service que je dirige comprend les bibliothèques, les archives, les musées et l'encouragement des activités culturelles, c'est-à-dire le soutien aux artistes et aux acteurs culturels ainsi qu'aux écoles de musique.

BIBLIOTHÉCAIRE | BIBLIOTHÈQUE

Avec le recul, même si mon activité actuelle n'est plus dans le domaine des bibliothèques, le bibliothécaire que j'ai été demeure présent. Il est constitutif de mon identité professionnelle. Le point commun? La culture bien sûr, mais également cette nécessité, dans les deux fonctions successivement exercées et selon la formule de Jacques Rigaud, directeur du cabinet de Jacques Duhamel, ministre français de la culture entre 1971 et 1973, de devoir être « une synthèse de géomètre et de saltimbanque »³. Nous sommes des géomètres aux yeux des artistes qui nous perçoivent comme étant structurés, organisés, respectueux des règles et représentants de l'autorité publique. Pour nos collègues de l'administration et les autorités politiques nous passons parfois pour des saltimbanques, car il nous appartient

3 Jacques Rigaud, in *Libre culture*, Paris, Gallimard, 1990, p. 15

12 d'exploiter un côté plus créatif, de laisser davantage de place à l'intuition tout en sachant être les fidèles interprètes des acteurs culturels. J'apprécie beaucoup cette double dimension.

Une autre valeur que j'associe au métier de bibliothécaire et à laquelle je suis très attaché est celle de la pluralité pratiquée dans un souci d'équilibre tant à l'égard des œuvres que du public. Alain Cordonier, directeur-adjoint de la Bibliothèque cantonale lorsque j'y ai pris mes fonctions, aimait à me rappeler que l'une des premières choses que je lui ai demandée était de mettre un « s » à « Religions » dans la liste des nouvelles acquisitions. Le singulier, générique, ne voulait bien sûr pas dire qu'il n'en existe qu'une seule, mais c'était symbolique et important, en 1988.

Fondamentalement, ce sont les usagers qui, à partir de la mission de l'institution traduite en espaces, collections et services, donnent sens à la bibliothèque. A Sion, ce lieu à pris le nom des « Arsenaux » parce qu'il est localisé dans des bâtiments qui avaient précédemment cette fonction, mais également parce qu'il est un arsenal qui offre à chacun un « équipement » et des ressources à utiliser selon ses besoins et buts propres.

Dans cette démarche, une figure a nourri mes réflexions, mes convictions et mon action, c'est celle de Fernand Donzé (1923-2011), directeur de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il est de ces personnes que la vie nous offre le privilège de rencontrer et qui donnent sens à nos choix tout en nous aidant à les prendre et à les assumer.

INFORMATISATION

Au Congrès de l'Ifla [*International federation of library association*] à Munich, en 1983, un collègue américain⁴ disait dans sa communication :

4 David M. Truitt : « When Can We Stop Trying to Improve the Horse, and Get an Automobile Instead ? »

« Pourquoi voulez-vous continuer à améliorer le cheval alors que l'automobile existe ? » L'informatisation était devenue incontournable. A mes yeux elle était un outil pour mieux gérer, mais aussi, pour mieux partager et travailler ensemble. Au moment d'informatiser les services de la Bibliothèque cantonale, à la fin des années 1980, il était dès lors évident que la Bibliothèque cantonale n'allait pas avancer seule et l'adhésion au réseau qui deviendra plus tard Rero⁵ s'est imposée d'emblée. Anton Gattlen, mon prédécesseur à la direction, avait d'ailleurs préparé le terrain en demandant un rapport d'expertise dans ce sens à Hubert Villard. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur l'appui de Bernard Comby, alors chef du Département de l'instruction publique, initiateur du développement de la formation tertiaire en Valais et qui venait de conclure avec les universités suisses une série d'accords dans le cadre d'une politique intitulée « Valais-Universités ». De ce fait, la Bibliothèque cantonale se voyait reconnaître un rôle privilégié dans le champ de l'accès à l'information scientifique⁶.

Au-delà de l'outil de gestion, deux choses nous intéressaient particulièrement dans la participation à Rero : accéder à un réservoir documentaire beaucoup plus grand dans l'intérêt des usagers valaisans et participer au catalogage partagé. Le Valais a ainsi largement bénéficié du prêt inter-bibliothèques dans les premières années, l'échange était « inégal » en notre faveur. Le catalogage partagé était pour sa part une contribution à l'amélioration de la productivité. Le fait de pouvoir récupérer un grand nombre de notices allait dans le sens de nos ambitions : augmenter le temps que les bibliothécaires allaient consacrer au public.

5 Le Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises, aujourd'hui Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale, a été formalisé en 1985 sous la forme d'une convention entre la Conférence universitaire de Suisse occidentale [CUSO] et les parties signataires, dont tous les cantons romands. Il est financé par les cantons et les bibliothèques participantes. Son but est de gérer les systèmes informatiques métier utilisés par les membres et d'assurer la coordination et la normalisation des pratiques au sein du réseau (conceptualisation, normes descriptives, fonctionnement en réseau, prêt entre bibliothèques...).

6 La démarche est décrite dans : Jacques Cordonier, « Chef de cellule », *Vallesia*, 2015, p. 5-12.

Nous souhaitons positionner la Bibliothèque cantonale comme la tête d'un réseau fédérant l'ensemble des bibliothèques du Valais, tant celles de lecture publique que celles ayant une mission plus spécialisée. La topographie d'un canton étendu et à l'habitat éclaté est un défi pour une telle ambition. Nous défendions néanmoins cette idée auprès des conseillers d'Etat, en disant: «Tous les citoyens valaisans, par le biais de leurs impôts, paient la Bibliothèque cantonale, mais celui qui est à Sion en bénéficie beaucoup, celui qui est à Kippel peu. Donc il faut trouver des solutions pour amener ce service au-delà des murs de la Bibliothèque cantonale.» En cela, nous avons reçu un appui déterminé du pouvoir politique. Le Valais demeure, en termes de réseau de bibliothèques communales, un canton performant. L'Etat du Valais consacre quelque huit cent mille francs par an pour soutenir le réseau des bibliothèques communales. Cet engagement financier offre un levier important pour favoriser la qualité des bibliothèques et stimuler leur collaboration à travers le respect de normes et standards qui conditionnent le soutien. C'est ainsi que dans le cadre du label de qualité Valais Excellence⁷ nous avons développé une certification collective Bibliovalais Excellence⁸ en application des normes ISO 9001 et 14001. C'est également dans cet objectif que l'intégration et la cohérence au sein de la Médiathèque Valais entre son siège de Sion et ses trois sites décentralisés ont progressivement été renforcées.

Pour ce qui est du prêt, les chiffres de la Bibliothèque cantonale étaient assez bas, ils ont augmenté assez rapidement mais il était important qu'il en aille de même à Sierre ou à Chamoson, par exemple, dans une bibliothèque municipale. La dynamique ne devait pas alimenter uniquement la statistique des prêts de la Bibliothèque cantonale, mais celle de tout le système.

7 > www.valais-excellence.ch

8 > www.bibliovalais.ch. Bibliothèques régionales > www.bibliovalais.ch/valais/catalogues-14.html

Dans les années 1990, le nombre de bibliothèques communales a connu un fort développement car le canton prenait en charge 30 à 40 % des coûts de construction et d'aménagement, y compris la constitution de la collection initiale, considérée comme un investissement. Il m'arrivait de prendre la parole à l'occasion de l'inauguration de ces nouveaux équipements et j'ai-
mais à dire un peu pompeusement : « Vous entrez dans cette bibliothèque, et en même temps vous entrez dans toutes les bibliothèques du monde ! » C'était l'apport du réseau jusque dans la bibliothèque de village. Cela s'est traduit, à la fois par la circulation des ouvrages par le biais du prêt inter-bibliothèques, mais également par celle des usagers. C'est également à ce moment-là qu'ont été développées, à l'initiative de collègues de Sierre et de Crans-Montana et avec le soutien de la Bibliothèque cantonale, les bibliothèques régionales virtuelles qui, à l'échelle d'une région où la population se déplace naturellement, offrent un premier niveau de mise en commun, fédéré ensuite à l'échelle de l'ensemble du canton.

COLLECTIONS | PATRIMOINE ICONOGRAPHIQUE

Il n'y a pas de dépôt légal en Valais et les crédits d'acquisition de la Bibliothèque cantonale étaient faibles. Mon prédécesseur a donc instauré, à la fin des années 1960, un système extrêmement pragmatique de caisses, présentes dans chaque imprimerie du canton, où l'artisan dépose deux exemplaires de sa production. Elles sont « relevées » deux fois par an par des collaborateurs de la Bibliothèque cantonale, à l'occasion d'une « tournée des imprimeurs » qui permet également de maintenir des contacts personnels. Après une sélection drastique, un exemplaire vient enrichir les collections de la bibliothèque, et l'autre les archives propres de l'imprimeur, que la Bibliothèque constitue à son attention. A l'occasion de l'adoption de la Loi sur la promotion de la culture, l'introduction du dépôt légal a été envisagée. Nous avons cependant considéré que la manière coopérative de fonctionner demeurait plus performante.

La conservation du patrimoine iconographique et audiovisuel a été développée par Jean-Henry Papilloud dans le Centre valaisan du film – aujourd’hui Médiathèque Valais-Martigny⁹ – qu’il a dirigé de sa création en 1987 jusqu’en 2010. Pendant les dix premières années de son existence, le Centre n’était pas intégré à la Bibliothèque cantonale mais aux Archives de l’Etat. Il a été rattaché à la Bibliothèque en 1997. J.-H. Papilloud a énormément travaillé avec les photographes et les détenteurs de collections, pour leur faire comprendre l’intérêt, personnel et collectif, du dépôt de leurs fonds. Les collections iconographiques se sont ainsi grandement enrichies au fil du temps et de nombreuses expositions ont fait rayonner ce patrimoine valaisan jusque-là méconnu. Depuis une vingtaine d’années paraît d’ailleurs tous les jours dans le quotidien local, *Le Nouvelliste*, une photographie tirée des collections de la Médiathèque de Martigny. Un collaborateur de la Médiathèque la choisit et la met en relation avec l’actualité internationale, nationale ou cantonale. La notoriété de l’institution en a été renforcée, stimulant de nouveaux dons. Elle conserve aujourd’hui des documents photographiques, cinématographiques et sonores, d’un grand intérêt historique.

DÉCLOISONNEMENT | COLLABORATIONS CANTONALES

Les technologies de l’information et de la communication [TIC] sont un puissant outil pour développer les synergies entre bibliothèques, archives et musées. C’est ainsi que chaque fois que cela a été possible, nous avons intégré une « couche nouvelle » d’activités communes aux trois institutions culturelles grâce aux TIC. Ceci nous a permis de concrétiser, depuis deux ans, un outil de recherche portant à la fois sur les fonds des archives, de la

9 Le Centre valaisan du film a porté plusieurs noms au fil de son histoire, voir notamment : Mathieu Emonet, *25 ans de collections photographiques à la Médiathèque Valais-Martigny*, Travail final de Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque, Sembrancher, 2011; Collectif, *De la Bibliothèque cantonale à la Médiathèque Valais (1853-2003). 150 ans au service du public*, Sion, 2003

médiathèque et des musées : le portail *Vallesiana*¹⁰. C'est dans le cadre de telles réalisations que l'on constate l'importance essentielle de la standardisation pour toute coopération de ce type et combien, dans le champ du patrimoine, elle met du temps à déployer complètement ses effets. Je dois avouer une pensée émue pour celles et ceux qui en 1961 ont adopté les *Principes de Paris* qui ont donné aux bibliothèques une notable longueur d'avance par rapport aux autres institutions culturelles et patrimoniales dans la normalisation de la description des documents et objets.

Dans un premier temps, les institutions culturelles ont vu dans Internet une manière de promouvoir à distance des prestations à « consommer » exclusivement dans leurs locaux, puis elles ont fait le pas d'offrir directement leurs services à distance, sur le poste de travail personnel des usagers. A la Médiathèque Valais, le dépassement progressif de cette situation peut se lire dans la manière dont sa définition a évolué. Ainsi son slogan de 2000 était : « Une Médiathèque quatre sites ». Il devient en 2006 : « Une Médiathèque cinq sites », lorsqu'à ses sites physiques de Sion, Brigue, St Maurice et Martigny elle ajoute, d'abord timidement, Internet qu'elle va ensuite dénommer « e-Médiathèque » en lui attribuant une place à l'organigramme et une direction propres.

Le bâtiment des Arsenaux à Sion qui abrite désormais le site principal de la Médiathèque, est la concrétisation d'un travail de réflexion et de programmation de six ou sept ans. C'est un espace novateur qui réunit et permet la collaboration d'institutions et services habituellement séparés. Pour avancer dans sa conception, il a fallu travailler prioritairement sur les fonctions que ce lieu allait devoir assumer : établir la liste des missions et tâches à remplir pour examiner celles qui peuvent être combinées en ajoutant une plus-value pour l'utilisateur et/ou une rationalisation dans leur production. C'est ainsi que nous avons travaillé, non pas en décidant de rapprocher

10 > www.vallesiana.ch

ou fusionner Archives et Médiathèque, mais en partant de l'utilisateur, de ses besoins, et en déterminant les prestations qu'il gagnerait à voir regroupées. Aujourd'hui cela ne pose guère de problèmes, cela semble même évident : le client ne sait pas nécessairement s'il a besoin d'un document qui se trouve aux Archives ou à la Médiathèque, il vient aux Arsenaux, et l'important est qu'il reçoive une réponse adéquate.

Cette recherche de synergies dans l'intérêt de l'utilisateur et du meilleur usage possible des ressources disponibles, nous l'avons également mis en œuvre dans la collaboration entre le Canton et les villes où la Médiathèque est implantée. En 2016, dernière réalisation en date dans cet esprit, les bibliothèques municipales de Sion ont été intégrées au sein de la Médiathèque Valais. La méthode de travail a consisté à « mettre à plat » les fonctions de chaque type de bibliothèque : bibliothèque d'étude et patrimoniale pour le Canton, bibliothèque de lecture publique pour la Ville, et de construire le projet à partir de cela. Il convient ensuite de trouver un cadre de référence pour que chacun ait le sentiment de payer le juste prix de sa participation à l'institution collective. Ici aussi le recours au « géomètre » qui est à l'œuvre chez le bibliothécaire est source de solution : la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique [CLP] édicte depuis 1984 des *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*. Ce ne sont pas des standards techniques mais des recommandations en matière de bâtiments, d'espaces, d'horaires d'ouverture, d'effectif du personnel, de taille et de renouvellement des collections, qui fixent les minima pour qu'une bibliothèque fonctionne correctement. Le Valais a intégré ces standards dans ses directives pour le soutien aux bibliothèques communales. Il est dès lors facile d'avoir un terrain d'entente pour réunir fonctions communales et cantonales. Dans les quatre sites physiques de la Médiathèque le modèle a été le même : la commune finance le projet sur la base des standards minimaux et en contrepartie, grâce à la synergie avec la partie cantonale de l'institution, elle bénéficie d'un service plus développé en termes d'horaires d'ouverture ou de diversité des prestations.

De 1989 à 1992 j'ai présidé l'Association des bibliothécaires suisses [ABS] dont j'ai ensuite, comme il était de coutume à l'époque pour le président sortant de charge, assuré la vice-présidence entre 1992 et 1996. Durant ma période de présidence, nous avons profondément réformé les structures de l'association professionnelle qui d'« Association des bibliothécaires suisses » est devenue l'« Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses » [BBS]. Notre ambition était d'équilibrer la présence des professionnels et celle des institutions qui les emploient au sein d'une même association. Avec le recul, il convient de constater qu'il ne reste que peu de chose de la réforme initiée¹¹.

Nous avons eu un succès plus évident et plus durable dans le travail de fond commencé au début des années 1990 pour réformer la formation professionnelle. Nous poursuivions trois buts principaux :

- Intégrer la formation professionnelle aux structures officielles et publiques alors que jusque-là elle se situait en marge, tant pour son organisation que pour les titres délivrés.

- Concevoir la formation comme transversale à ce que nous avons dénommé l'information documentaire, soient les champs d'activité des archives, bibliothèques et centres de documentation.

- Proposer une filière de formation allant de l'apprentissage (Certificat fédéral de capacité [CFC]) aux formations universitaires post-grades. Sur ce dernier point la difficulté était et est toujours de savoir pour quelles fonctions une formation purement technique est pertinente et quand une double compétence, scientifique et technique en information documentaire, est nécessaire.

11 Jacques Cordonier, "De l'ABS à la BBS : de nouvelles structures pour l'Association faitière des bibliothèques et bibliothécaires suisses", in : *L'Espace bibliothéconomique Suisse. En hommage à Gustave Moeckli*, Vevey, 1993, p. 105-113

Pour atteindre ce triple objectif, les associations professionnelles des archivistes, des documentalistes et des bibliothécaires ont travaillé de concert avec l'Ecole supérieure d'information documentaire qui avait pris la suite de l'EBG et de l'Ecole technique supérieure de Coire. L'élaboration d'un « programme-cadre » commun a été confiée à un groupe de travail que j'ai eu grand plaisir à présider : nous avons le sentiment de créer du neuf. Les propositions que nous avons formulées ont été adoptées lors d'un congrès conjoint aux trois associations, le seul à ma connaissance jusqu'ici, qui s'est déroulé à Lausanne en septembre 1994¹². Nous avons une vision claire et commune. Elle entrainait en résonance avec les réformes en cours au niveau fédéral et avec les attentes des offices fédéraux soucieux de proposer (le temps ayant passé j'ose le dire !) « des filières particulièrement attractives pour les jeunes filles » ; c'est la raison pour laquelle la création du CFC d'assistant(e) en information documentaire, devenu par la suite « agent(e) en information documentaire » a pu voir le jour très rapidement. Les premiers apprentis ont débuté leur formation en 1998 alors qu'en 1995 déjà les écoles de Genève et de Coire intégraient la nouvelle structure des Hautes écoles spécialisées. En un lustre, la formation professionnelle du domaine de l'information documentaire était complètement réformée et intégrée au système public.

La normalisation, comme outil de pilotage, fait aussi partie de mes intérêts. J'ai ainsi présidé la Commission de rédaction des normes pour les bibliothèques de lecture publique évoquée précédemment. A un moment où le stade de développement des bibliothèques de lecture publique était très différent d'un canton à l'autre¹³ il s'agissait de définir, au niveau national,

12 *Programme-cadre pour la formation professionnelle dans le secteur de l'information documentaire (bibliothèques, centres de documentation et archives). Rapport et propositions du Groupe de travail programme-cadre*, Berne, 1994

13 Une enquête menée quelques années auparavant avait mis cette situation en évidence pour la Suisse romande : Béatrice Lasserre et Catherine Tacchini, *La lecture publique en Suisse romande. Enquête du groupe de travail des bibliothèques de lecture publique*, Berne, Groupe de travail des bibliothèques de lecture publique, 1977

des lignes directrices unifiées et reconnues fixant des standards minimaux. L'ambition était d'asseoir la reconnaissance et la légitimité de ce type de bibliothèque. La démarche avait ainsi une dimension politique et nous avons fait précéder notre projet de normes d'un *Manifeste pour la lecture publique* qui avait fait frémir les participants à la Conférence intercantonale du Groupe de travail des bibliothèques de lecture publique qui se réunissait chaque année au Château de Lenzbourg. Ils y avaient vu le spectre du *Manifeste de 1848*. C'est la raison pour laquelle l'édition définitive, publiée en 1984, n'est pas introduite par un *Manifeste* mais par *Dix principes pour les bibliothèques de lecture publique*. Le texte était cependant demeuré le même!¹⁴

En ma qualité de président de l'association professionnelle, j'ai participé avec Jean-Frédéric Jauslin et Hubert Villard, mais également le Prof. Hans-Peter Frei de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich [EPFZ ou ETH selon l'acronyme allemand] qui présidait la Commission fédérale pour l'information scientifique créée en 1986, à un groupe de réflexion dénommé «Info 2000», pour développer un projet national et fédérateur qui devait s'inscrire dans la perspective de la société de l'information. Nous avons échoué lamentablement, les résistances étaient trop grandes. C'était la «guerre des éléphants», celle des grandes bibliothèques qui voulaient maintenir leur leadership, affaire d'ego et d'image, et dénier tout rôle fédérateur ou moteur à la Bibliothèque nationale [BN]. La Loi sur la Bibliothèque nationale suisse révisée en 1992¹⁵ donnait à la BN une mission de coordination, mais cette nouvelle tâche n'était assortie d'aucun moyen financier ou structurel. La BN pouvait certes souhaiter un certain nombre de collaborations, mais sans possibilité réelles de les concrétiser¹⁶. Dans les

14 *Normes pour les bibliothèques de lecture publique : principes, données techniques et exemples pratiques pour la création, le développement et la gestion des bibliothèques de lecture publique*, Berne, Groupe de travail des bibliothèques de lecture publique, 1984

15 > <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920349/index.html>

16 Jacques Cordonier, «La Bibliothèque nationale et les bibliothèques suisses. Quelques échos d'une relation ambiguë», in *1895-1995 : Le livre du centenaire*. BNS, Berne 1995, p. 76-90

années 1990, nous avons ainsi collectivement manqué une grande chance qui aurait permis d'établir au niveau suisse une vraie politique des bibliothèques allant au-delà des seules bibliothèques scientifiques. En effet, dans le même temps, l'Office fédéral de la culture et la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique avaient mandaté conjointement un groupe de travail auquel j'ai participé, et qui œuvrait dans la même direction mais pour le champ des bibliothèques de lecture publique¹⁷. L'enjeu était de savoir comment la Suisse, sur l'ensemble de son territoire, pouvait se doter d'un réseau performant et diversifié de bibliothèques et non pas de régler de manière isolée tel ou tel type de besoin sectoriel. Il est à craindre que cette approche sectorielle demeure encore à l'œuvre si j'en juge par ce que je connais du projet de Swiss Library Service Platform [SLSP].¹⁸

Peut-être parce que nous sommes un canton modeste en termes de ressources, nous voyons avec intérêt tout ce qui peut favoriser le partage et les échanges. De par sa taille, le Valais se doit d'être pragmatique. A ce titre, il est intéressant de relever une anecdote. Une des réalisations née en Valais est le numéro unique de lecteur des bibliothèques suisses. Nous avons la chance d'être le site pilote pour la mise en œuvre de VTLs première génération (le système qui a remplacé le logiciel Sibil [Système informatisé pour les bibliothèques universitaires de Lausanne], au sein du réseau Rero) en 1994. Quand il s'est agi de déterminer la structure du numéro de lecteur, nous avons insisté pour que l'on construise ce numéro de telle manière qu'il soit univoque pour l'ensemble des bibliothèques suisses. Il a donc été segmenté entre le réseau, la bibliothèque, etc. C'est un élément technique très simple mais qui a été un grand facteur de facilitation par la suite, notamment lors de la mise en œuvre du réseau *BibliOpass*.¹⁹

17 *Bibliothèques en Suisse. Situation, problèmes et besoins des bibliothèques de lecture publique*, Berne, CDIP/OFC, 1993

18 Projet soutenu financièrement par la Confédération visant à fournir un nouveau système informatique pour l'ensemble des bibliothèques universitaires suisses

19 *BibliOpass*: la carte de lecteur émise par l'une des 600 bibliothèques membres du réseau permet

Si la logique des institutions est souvent dominante, je préfère pour ma part celle des territoires. Diriger une bibliothèque à Genève, n'implique pas les mêmes choix et manière de fonctionner qu'en Valais. La complémentarité des institutions en Suisse romande a été, du moins jusqu'à un passé récent, très bien vécue et développée. Si la Suisse romande a eu une approche plus intégrative de son système de bibliothèques que la Suisse alémanique, cela tient sans doute aussi à des personnes comme Jean-Pierre Clavel – s'il n'avait pas été là nous aurions perdu 15 ou 20 ans – et plus tard Alain Jacquesson, Hubert Villard, Martin Nicoulin... La Suisse alémanique est beaucoup plus réservée vis-à-vis d'une intégration forte, leur réseau est plutôt conçu comme un regroupement de plusieurs réseaux indépendants²⁰. Surtout, les bibliothèques non universitaires n'y sont pas admises, alors que lorsque le Valais, canton non universitaire, a approché en 1988 la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, les bibliothèques de Genève et la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg pour participer à Rero, nous avons été accueillis à bras ouverts. Les Tessinois ont une approche « territoriale » avec laquelle nous partageons quelques similitudes. C'est le seul canton qui identifie géographiquement son réseau en l'appelant Système des bibliothèques tessinoises et qui parvient à gérer simultanément quatre bibliothèques cantonales (Bellinzone, Locarno, Lugano, et Mendrisio).

ÉVOLUTION DES BIBLIOTHÈQUES

Une bibliothèque est d'abord un agrégateur. Cela va rester une de ses fonctions principales, tout en laissant à d'autres le soin de produire l'information. Être innovant dans la manière d'agréger l'information peut dans

également de s'inscrire dans toutes les autres bibliothèques affiliées, dans toute la Suisse, de consulter leurs fonds et d'emprunter leurs documents.

20 Le réseau IDS, *Informationsverbund Deutschschweiz*, est constitué de 4 réseaux: NEBIS (réseau des bibliothèques de l'ETHZ et EPFL), IDS Bâle-Berne, IDS Lucerne, IDS de l'Université de Saint-Gall.

certains cas générer une plus-value économique, mais surtout offre une plus-value intellectuelle liée à la manière dont on met en valeur les accès, et à l'expertise que l'on peut avoir dans un domaine d'excellence spécifique. La directrice de la Bibliothèque nationale de Tirana, lorsque j'y faisais un voyage d'étude en 1987, m'avait dit très sérieusement: «Nous sommes les meilleurs au monde en albanologie.» Avec une pointe d'humour, je dirai que la Médiathèque Valais est le centre d'excellence pour la connaissance du Valais! Dans un domaine de niche, il est possible de mettre sur pied des bases de données d'informations élaborées, comme l'a fait la Médiathèque au travers du portail *Wikivalais*²¹ – qui a vocation à évoluer vers une intégration complète à Wikipedia. Sous la dénomination *Valais en questions*, elle propose également depuis plusieurs années un «guichet du savoir» lié uniquement à la connaissance de ce canton²². A coup sûr, une médiathèque patrimoniale peut être un animateur et un leader dans la construction participative du savoir. L'exploitation des *big data* et les humanités digitales constituent désormais un nouveau terrain d'exploration pour elles.

En termes de bâtiments, la tendance actuelle est d'accorder davantage de place aux publics, de lui proposer des espaces plus diversifiés. Ce que les bibliothécaires français appellent souvent la «bibliothèque troisième lieu»²³. Cela signifie que celle-ci n'est plus seulement l'endroit où l'on vient chercher des documents, mais aussi un lieu de vie. Dans cette conception, le restaurant n'est pas seulement un service accessoire mais il fait partie intégrante de l'offre des Arsenaux: c'est là que les usagers se rencontrent et développent des projets. Comme le bâtiment n'abrite pas seulement la Médiathèque Valais et les Archives de l'Etat mais également la direction du

21 > <http://www.wikivalais.ch>

22 Nom repris de la Bibliothèque municipale de Lyon, qui a été la première en France à proposer ce service.
> <http://www.valais-en-questions.ch>

23 Selon la terminologie du sociologue américain Ray Oldenburg qui parlait de «third place» à propos des espaces sociaux autres que le domicile ou le lieu de travail.

Service de la culture et l'association *Culture Valais/Wallis Kultur* en charge de la promotion culturelle, c'est là également que se retrouvent nombre d'acteurs culturels.

La Médiathèque Valais est aux confins des influences du monde des bibliothèques scientifiques et de celui des bibliothèques de lecture publique. Du monde des bibliothèques scientifiques, elle a notamment retenu très tôt l'importance d'intégrer les nouvelles technologies de la communication et de l'information. Du monde de la lecture publique, elle a repris la notion de lieu social et l'intérêt d'une programmation culturelle régulière.

Pendant longtemps les bibliothèques – publiques comme scientifiques – défendaient une valeur centrale, celle de la neutralité par rapport à l'information qu'elles mettaient à disposition : «Je mets toute l'information à disposition, mais je ne prescris rien, je me refuse même à conseiller.» Aujourd'hui, la bibliothèque de lecture publique est pleinement un endroit de conseil et de mise en valeur, car l'avantage qu'elle peut apporter réside dans la compétence intellectuelle et sociale de son personnel. Reprenant une phrase prononcée par David Aymonin, directeur de la bibliothèque de l'EPFL, lorsqu'il présentait ce qui allait devenir le Rolex Learning Centre, il m'est arrivé de répéter aux collaborateurs de la Médiathèque : «Nous devons être plus forts que Google». Google représente une capacité technique, être plus fort que Google cela tient au facteur humain, au rôle et à la présence des bibliothécaires. Pour moi, une bibliothèque est un lieu riche de compétences, de personnes qui osent faire des choix, monter des expositions, inviter des artistes, etc. et qui, à partir de cette matière première que sont la documentation, l'information, la littérature, les œuvres, vont non pas prescrire – ce sont les bibliothèques des curés, des patrons et des syndicats du 19^e siècle qui faisaient ça! – mais proposer, attirer l'attention, sensibiliser. Toutefois, on ne va pas à la bibliothèque comme on se rend au théâtre ou au musée, dont les propositions sont plus affirmées : le musée tient un discours à travers une exposition, le programmeur et le metteur en scène

proposent une approche personnelle dans leurs productions. Le discours de la bibliothèque n'est pas sa marque de fabrique : elle met à disposition un espace, des sources d'information, des mises en perspective et des personnes qui aident à s'orienter.

LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES

La loi est un instrument pour mauvais temps. La Bibliothèque cantonale du Valais a existé pendant 140 ans sans bases légales, elles sont venues ensuite, néanmoins elles sont désormais nécessaires compte tenu de la manière de plus en plus structurée de l'action publique. Cependant, plutôt qu'à des lois cantonales spécifiques aux bibliothèques, ma préférence va à leur intégration dans un cadre plus large, commun à plusieurs types d'institutions, afin de faciliter le décloisonnement. La Loi sur la promotion de la culture valaisanne cite d'abord les missions transversales des institutions culturelles, avant d'aborder leurs attributions spécifiques. Cela permet de mettre en avant les points communs et donc de favoriser des synergies.

Au niveau fédéral il existe une Loi sur la Bibliothèque nationale et une Loi sur l'encouragement de la culture. Ce qui manque, c'est un texte où les bibliothèques seraient traitées de manière globale. Il y a là une lacune. Est-il nécessaire pour autant d'avoir une loi spécifique aux bibliothèques ? La question demeure posée. Ce qui est évident, c'est qu'au niveau fédéral et intercantonal il n'y a pour l'heure ni vision globale du système des bibliothèques dans son ensemble, ni bien sûr d'instrument pour la mettre en œuvre. L'approche demeure dépendante des objectifs et ambitions d'autres politiques. Même une mention aussi embryonnaire que celle de l'article 10 de la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture, consacré aux musées, fait défaut pour les bibliothèques.

Il arrive que les bibliothécaires eux-mêmes « tendent les verges pour se faire battre » comme l'a laissé entrevoir un article récent²⁴. La pertinence et la nécessité des bibliothèques sont aujourd'hui diversement appréciées dans le monde politique. Un exemple: l'année dernière, un groupe d'experts présidé par un professeur de l'Université de Bâle a été chargé par le gouvernement valaisan d'examiner l'ensemble des tâches et structures de l'Etat cantonal. Lors de la rencontre que j'ai eu avec lui, en guise d'accueil, il dira à propos des bibliothèques: « Das ist ein Auslaufmodell ! » un modèle qui est en fin de course! Il est vrai qu'à l'heure de la dématérialisation de l'information, de son accessibilité par tous et en tout lieu, le modèle ancien de la bibliothèque est dépassé, mais les usagers, en nombre croissant, que je croise quotidiennement à la Médiathèque Valais y cherchent et trouvent visiblement autre chose qu'un « modèle en fin de course ». Il importe cependant d'expliquer, de rendre visible l'existence des bibliothèques. D'adapter les propositions aux besoins nouveaux également.

A cet égard les bibliothécaires, leurs associations, ont à travailler en permanence le discours sur ce qu'ils sont. Les bibliothèques suisses, dans la phase d'affirmation de la société de l'information, ont failli perdre leur âme: au début du 21^e siècle, la tentation a été grande de faire déboucher la fusion bienvenue de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses avec l'Association suisse de documentation dans une nouvelle association dénommée « Association Information Suisse ». Qu'aurait signifié être une association « Information suisse » dans une société où l'information est présente partout et est considérée comme la matière première essentielle? Cela reviendrait finalement à n'être rien. Le « B » de bibliothèque a été en

24 Interview de Rafael Ball, directeur de l'EPFZ: « Weg mit den Büchern ! », *NZZ am Sonntag*, 07.02.2016. Selon lui, avec Internet, les bibliothèques sous leur forme actuelle seraient superflues et leur rôle surévalué. Elles devraient revoir radicalement leur « modèle d'affaire ».

définitive maintenu et la nouvelle association se dénomme « Bibliothèque Information Suisse ». Il importe que les bibliothèques n'aient pas peur de réaffirmer qu'elles sont une institution, un lieu. La notion, le nom même (médiathèque, bibliothèque, peu importe) doit rester ; en revanche il ne faut pas craindre qu'il recouvre demain des prestations totalement différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

La bibliothèque doit, à côté de sa présence dans les réseaux numériques, être un lieu physiquement identifiable au sein de la cité. Elle est un espace d'apprentissage, de découvertes et d'échanges qui porte en tant que tel sa propre valeur. L'ambition de toute institution culturelle est de proposer à chacun des outils pour appréhender la complexité du monde, nous n'allons pas nous en saisir seulement en solitaire dans notre chambre ou notre bureau mais également dans un forum accueillant et stimulant : la bibliothèque. Je cite volontiers la réflexion d'un réfugié cubain qui m'a confié un jour : « Lorsque je suis arrivé à Sion, il y a deux endroits où j'ai pu aller librement, où l'on ne m'a pas demandé mes papiers et où l'on ne m'a pas fait payer : la cathédrale et la médiathèque. » Cette dimension-là, pour moi, est essentielle.



FORMATION | INFORMATIQUE

Mon attachement au livre doit certainement beaucoup au fait que mes deux parents étaient libraires. Les ouvrages étaient nombreux à la maison, j'en conserve toujours une grande partie. Plusieurs amis de mon père m'ont fait connaître, alors que j'avais environ quinze ans, une littérature « subversive » pour l'époque : Boris Vian et le jazz¹, par exemple. Le choix d'un métier du livre était donc un peu naturel. La corrélation entre bibliothèques et informatique m'a parue évidente à la fois très tôt et par concours de circonstances particulières. Lorsqu'entre 1966 et 1969 j'étudiais à l'École de bibliothécaires de Genève [EBG], nous avions comme enseignants George K. Thompson, qui dirigeait la bibliothèque du Bureau international du travail [BIT] à Genève et Jean-Pierre Clavel qui était à la tête de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne [BCU]. Ces deux professeurs m'ont impressionné et influencé. Ces précurseurs ont tout de suite perçu l'aspect révolutionnaire de l'informatique appliquée au traitement de la documentation et ont joué un rôle essentiel dans son développement au

1 Le roman de Boris Vian *J'irai cracher sur vos tombes* était considéré comme immoral. Il était interdit et condamné pour outrage aux bonnes mœurs.

sein des institutions scientifiques romandes, à la fois au travers de ce qu'ils mettaient en place dans leurs propres bibliothèques et par l'enseignement qu'ils en donnaient. En 1968 nous apprenions déjà ce qu'était un thésaurus, même multilingue, et G. K. Thompson, grâce à ses voyages fréquents aux Etats-Unis, nous parlait de façon assez approfondie de l'automatisation progressive de la société.

Au cours de nos études, nous devions faire quatre stages, que je réalisais à la bibliothèque de l'Institut Battelle, qui était à l'époque un exemple pour l'Europe entière, puis en médecine à Genève, chez Brown Boveri à Baden et à la Zentralbibliothek de Zurich. Je terminais ma période zurichoise en effectuant mon travail de diplôme à la Bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich [EPFZ, ETH selon l'acronyme allemand], sous la direction de son directeur Jean-Pierre Sydler ; ce travail était consacré à l'automatisation des listes de nouvelles acquisitions de la bibliothèque. A Zurich, je partageais un appartement avec des Biennois déjà bien formés en informatique qui m'ont appris la programmation en Fortran² sur la table de la cuisine, et j'ai utilisé le Fortran pour réaliser, en 1969, mon travail de diplôme, dans l'équipe de Ruedi Nöthiger. Je retrouverai plus tard ce dernier comme chef de projet du système Ethics [ETH Information Control System] dans différentes commissions suisses.

On percevait parfaitement à Zurich que l'automatisation était un domaine en pleine expansion. Les chercheurs de l'ETH et l'équipe de la bibliothèque travaillaient sur différentes machines, certains faisaient traiter des données par l'ordinateur d'une grosse fiduciaire qui vendait du « temps-calcul » à l'ETH; il était déjà clair dès 1968 que l'on pouvait traiter des informations à distance sans avoir besoin de posséder son propre ordinateur sur place.

2 Le Fortran (FORmula TRANslator) est un langage de programmation inventé en 1954, utilisé principalement pour le calcul scientifique.

En sortant de l'EBG, j'ai travaillé une année au BIT pour faire une liste informatisée de leurs périodiques; j'ai alors appris et pratiqué le PL/1³, un autre langage de programmation. Puis, un peu par hasard, j'ai rejoint le Centre universitaire d'informatique [CUI] de Genève, dirigé par le professeur Bernard Levrat. Ce dernier m'a laissé une grande liberté pour suivre une partie des cours d'informatique existants – ils étaient beaucoup moins nombreux que maintenant ! – notamment sur les bases de données relationnelles, cours donnés par des spécialistes de Grenoble. Dans cet environnement, j'étais aussi en contact permanent avec des chercheurs travaillant sur les réseaux informatiques naissants (Jürgen Harms, Dominique Cartillier); j'ai pu relativement tôt (1975-1976) appréhender l'importance d'Internet, qui apparaîtra en Suisse dix ans plus tard⁴. J'ai travaillé sur le langage Infol⁵ avec deux doctorants, Jean-Philippe Baud et Jean-Michel Chenais. L'amélioration des outils allait croissant et rapidement la question d'informatiser ou non les bibliothèques ne s'est même plus posée, la réponse était manifeste.

Au bout de quelques années, j'étais chargé d'aider les chercheurs en sciences humaines qui voulaient développer des projets informatiques. J'ai ainsi pu collaborer avec l'anthropologue Roland Menk, l'archéologue Alain Gallay, Renée Loche, conservatrice au Musée d'art et d'histoire, qui travaillait sur la collection de peintures de François Tronchin et Marie-Thérèse [Mathé] Coullery, directrice du Musée Ariana. Il existait des outils capables de traiter des données textuelles provenant des sciences humaines, le but étant généralement de réaliser des catalogues pour des bibliothèques, des

3 *Programming Language number 1*, développé par IBM au début des années 1960

4 C'est la fondation Switch, créée en 1987, qui a permis d'apporter Internet en Suisse, via un réseau de données académiques à destination des hautes écoles. Le professeur J. Harms en a été un membre fondateur.

5 Langage de programmation simple d'utilisation développé par le CUI et destiné aux non-informaticiens

musées, de recenser le patrimoine architectural... B. Levrat me laissait aussi une grande liberté pour faire des recherches personnelles et à côté de la bibliothèque du CUI dont je m'occupais, j'ai travaillé sur l'indexation automatique, en collaboration avec Will Schieber, sur les données de la bibliothèque du BIT. J'étais aussi associé au projet Infol sur le stockage et la recherche d'information.

Les données traitées par le CUI étaient pour l'essentiel destinées à des physiciens et des astrophysiciens, mais également aux chercheurs en économétrie. L'utilisation de l'informatique en sciences humaines était naissante. L'informatique étant centralisée, tout le monde se retrouvait autour d'un ordinateur racheté au Cern et situé sous la Faculté des lettres, dans l'aile Jura de l'Université: chacun avait préparé des programmes sur cartes perforées et toutes les heures les opérateurs sortaient les résultats sous forme de listings. En attendant on discutait, on allait boire des cafés avec des quantités de personnes d'horizons différents. C'est comme cela que j'ai connu David Handley en sciences politiques, le botaniste Jean-Michel Mascherpa qui classait ses *phaseolinae* (haricots) avec des méthodes statistiques également utilisées en classification automatique dans d'autres domaines. Et ce grand brassage d'utilisateurs de l'informatique a mis en relief l'intersection des disciplines. Nous nous sommes rendus compte que lorsqu'ils faisaient de la classification automatique, les sociologues, les botanistes, les bibliothécaires, etc., utilisaient exactement les mêmes méthodes appliquées à des champs de recherche différents.

C'était extrêmement intéressant de découvrir ces points communs et comment les démarches des uns pouvaient aussi servir aux autres. Par exemple, c'est avec les sociologues que j'ai appris comment traiter les données manquantes. Il y a différentes méthodes pour les appréhender, mais c'est un savoir qui n'est pas diffusé dans toutes les facultés. J'ai récemment assisté à un colloque d'histoire de l'art où personne ne savait prendre en compte, dans la compilation d'un ensemble de tableaux, ceux dont le titre n'était pas

connu. En statistique c'est un problème identifié et résolu depuis au moins 40 ans ! Il est impressionnant de voir que des personnes très compétentes dans leur spécialité n'ont pas reçu de formation sur des outils qui pourraient servir leurs recherches. J'ai aussi récemment rencontré des historiens qui élaboraient des stratégies complexes pour traiter les artistes ayant plusieurs noms ou pseudonymes. Au terme d'une semaine de formation, un bibliothécaire sait faire cela ! Il semble que les fichiers d'autorité communs aux archives, aux bibliothèques, aux départements des manuscrits, ne soient pas encore adoptés par les historiens de l'art, qui ont tendance à réinventer de nouveaux systèmes pour leurs besoins documentaires. De belles publications ont vu le jour grâce à ce décloisonnement. Paule et Claude Jaccottet, qui avaient reçu le mandat de faire le recensement architectural de Lutry, ont ainsi commencé à compiler leurs recherches à Genève ; ils ont ensuite poursuivi leur recensement sur l'ordinateur de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne [EPFL]. Ces années passées au CUI m'ont naturellement permis de me familiariser avec l'informatique, de voir à quelle rapidité celle-ci changeait, mais aussi de connaître les besoins de nombreuses applications en sciences humaines et finalement d'apprécier les bienfaits de l'interdisciplinarité.

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES DE GENÈVE | ENSEIGNEMENT

En 1977 j'ai été nommé responsable de l'Ecole de bibliothécaires de Genève et à mon tour j'ai enseigné l'informatique documentaire, les réseaux, l'interrogation des bases de données, le but étant principalement de présenter leurs fonctionnalités et des méthodes d'organisation. Un cours sur lequel j'ai beaucoup insisté et que j'ai donné plusieurs fois à l'étranger : *Les réseaux informatisés de bibliothèques*, portait en premier lieu sur les réseaux nord-américains. Je connaissais bien aussi les réseaux en Suède, en Finlande, aux Pays-Bas, etc. En Suisse, l'informatisation des bibliothèques était alors très nettement séparée entre les bibliothèques scientifiques et celles de lecture publique, ce qui n'était pas le cas dans les bibliothèques

scandinaves. Cet enseignement m'a conduit à écrire un premier ouvrage : *L'informatisation des bibliothèques*, publié au Cercle de la librairie à Paris ; il connut deux éditions (1992 et 1995).

J'ai participé à la mise sur pied de nouveaux enseignements au niveau fédéral, car il fallait absolument adapter la formation des étudiants à l'évolution très rapide des technologies et des pratiques. De fait, chaque année le contenu des cours devait être plus ou moins revu et encore aujourd'hui c'est un domaine qui appelle d'incessantes mises à niveau. J'étais également consultant pour l'informatisation des bibliothèques car les institutions commençaient toutes à adopter l'informatique pour gérer leurs collections.

Au cours de ma carrière, je me suis souvent préoccupé de transmettre une part des connaissances que j'avais accumulées au fil des années. J'avais d'abord le souci d'être clair et synthétique. A une petite exception près, je n'ai jamais été un chercheur. Mes articles et mes ouvrages avaient tous pour but de rassembler des informations disparates, provenant de différents pays, en vue d'en faire des textes de synthèse destinés aux professionnels ou aux étudiants spécialisés. J'avais en outre l'ambition de ne pas limiter mes recherches et mes réflexions à la Suisse romande, mais de parler des réalisations et des avancées au niveau international. En cherchant à couvrir l'actualité au plus près, nombre de mes publications sont aujourd'hui obsolètes, d'autres, j'espère, me survivront !

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

A partir de 1981 j'ai dirigé le Service de coordination des bibliothèques de l'Université de Genève et piloté leur informatisation. La situation n'était pas simple. Il existait alors cent trente bibliothèques de facultés ou d'instituts, les usagers avaient les plus grandes difficultés pour connaître l'étendue des ressources disponibles et savoir dans quelle bibliothèque les trouver. La Bibliothèque publique et universitaire [BPU] avait déjà tenté de

remédier à cela en créant, en 1918, le *Catalogue collectif genevois*, qui recensait sur fiches cartonnées les ressources des bibliothèques scientifiques. Il devenait néanmoins indispensable d'informatiser ces données afin de les rendre accessibles en réseau au plus grand nombre, décloisonner les connaissances, avoir une vue d'ensemble des ressources informationnelles académiques. Plusieurs experts avaient auparavant recommandé cette solution.

J'avais accepté ce poste car il entraînait dans ma perspective – partagée avec Pierre Gavin, chef de projet à la BCU – de créer une base de données commune entre les bibliothèques scientifiques de Lausanne et Genève. C'est ainsi que j'ai participé à la création du réseau Rero⁶, en collaboration avec d'autres partenaires romands, à l'instigation de J.-P. Clavel. Rero a été le premier réseau intercantonal de bibliothèques, une réalisation de pointe en Europe, qui a par ailleurs ouvert la voie à d'autres collaborations entre cantons. La presse était unanime à louer cette collaboration qui a connu un point d'orgue en été 1988 avec la « Fête du million », célébrant la millionième notice bibliographique entrée dans la base de données romande. En Suisse alémanique des bibliothèques ont fait la même démarche et se sont regroupées au sein de différents réseaux, dont celui d'Ethics.

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

En 1988 le Conseil administratif m'a ensuite confié la direction des Bibliothèques et discothèques municipales de la Ville de Genève [BM], un

6 Le Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises, aujourd'hui Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale, a été formalisé en 1985 sous la forme d'une convention entre la Conférence universitaire de Suisse occidentale [CUSO] et les parties signataires, dont tous les cantons romands. Il est financé par les cantons et les bibliothèques participantes. Son but est de gérer les systèmes informatiques métier utilisés par les membres et d'assurer la coordination et la normalisation des pratiques au sein du réseau (conceptualisation, normes descriptives, fonctionnement en réseau, prêt entre bibliothèques...).

ensemble composé d'une centrale (Bibliothèque de la Cité), six succursales, deux discothèques, cinq bibliobus et quelques services spéciaux dont le prêt de livres aux malades des Hôpitaux universitaires et aux prisonniers de Champ-Dollon. A mon arrivée je fus confronté à un système informatique (ALS) installé, mais qui ne fonctionnait pas : une maison anglaise, aujourd'hui disparue, avait vendu un système ne correspondant pas aux attentes. La majorité des fonctions était encore en développement ! La précédente direction des BM, que j'approuvais totalement, voulait un catalogue informatisé complet, alors que seules existaient des notices sommaires (*short entries*), parfaites pour gérer le prêt, mais insatisfaisantes pour une interrogation efficace par le public. Je fus parfaitement soutenu par une très grande partie du personnel dans cette période difficile. En septembre 1990, nous avons ouvert la nouvelle Bibliothèque des Eaux-Vives, première bibliothèque municipale informatisée ; progressivement la Bibliothèque de la Cité, puis toutes les succursales basculèrent vers l'informatique. Nous avons alors mis sur pied un plan de rétroconversion, permettant de vérifier et informatiser les données descriptives n'existant encore que sur fiches cartonnées. Aux Bibliothèques municipales, j'ai appris à informer et motiver mes collaborateurs, à négocier de manière quasi conflictuelle avec le fournisseur du système informatique de gestion de bibliothèque et surtout à gérer mes relations avec le magistrat en charge de la culture.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

A cette époque, la Bibliothèque publique et universitaire, actuelle Bibliothèque de Genève [BGE], était dirigée par Gustave Moeckli, un historien du livre⁷. Parti un moment enseigner en Afrique, il s'est orienté à son retour à Genève vers la sociologie et l'informatique. Les parcours professionnels pouvaient déjà être assez multiformes. C'était l'un des principaux

7 Paul Chaix, Alain Dufour et Gustave Moeckli, *Les livres imprimés à Genève de 1550 à 1600*, Nouvelle édition, Genève, Droz, 1966 (Travaux d'humanisme et Renaissance 86)

utilisateurs de l'informatique au Service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique et après un passage au Centre cantonal d'informatique, il fut l'un des premiers professeurs d'informatique à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université. Il y enseignait le Cobol, un langage de programmation, au début des années 1980.

Lorsque je lui ai succédé, en 1993, il avait réalisé l'informatisation du catalogue, installé les premiers terminaux reliés à Rero pour la consultation et introduit la micro-informatique à la BPU. Il y avait cependant beaucoup de retard à rattraper par rapport aux autres bibliothèques suisses : les services du prêt et des acquisitions n'étaient pas encore gérés informatiquement, il fallait en priorité remettre la BPU à niveau pour toutes les fonctionnalités classiques.

Mon cahier des charges comportait un point tout à fait novateur par rapport au rôle qu'avaient tenu jusque-là les bibliothèques de la Ville de Genève : je devais assurer « le développement d'une vaste bibliothèque numérique (périodiques électroniques, livres numériques, digitalisation des fonds anciens, etc.) compte tenu des tendances observées au cours des dernières années ». Cela signifiait développer l'accès aux contenus numériques et plus seulement au catalogue informatisé qui permettait de connaître les ressources. Avant les années 1990, ces contenus étaient extrêmement partiels : ils concernaient essentiellement les agences de presse ou les milieux économiques et, dans le secteur documentaire, des domaines comme la physique ou les sciences de la vie.

Posséder son propre serveur était alors considéré comme un facteur de modernité. À contre-courant de cela, j'ai proposé en premier lieu, pour gérer les fonctions locales (prêt, suivi des acquisitions...), que la BPU ne possède pas de serveur à son seul usage. Le catalogage était déjà partagé avec les bibliothèques affiliées à Rero, il semblait plus intéressant, pour les nouvelles fonctions bibliothéconomiques à mettre en place, de partager

un nouveau serveur avec l'Université voisine avec qui nous collaborions déjà sur d'autres projets. Cela ne changeait rien aux procédés de travail en eux-mêmes mais en terme d'architecture informatique, c'était précurseur en Suisse, préfigurant le *cloud computing* d'aujourd'hui. Pour bien connaître les réseaux aux Etats-Unis, avoir beaucoup collaboré avec P. Gavin dans la mise en place de Rero, il semblait évident que c'était la meilleure chose à faire. A l'interne, les collaborateurs ont été légèrement surpris, ils attendaient avec impatience de savoir quel ordinateur central j'allais acheter pour l'institution!

Installer des postes de travail dans toute la bibliothèque était une autre priorité. B. Levrat et son équipe du CUI m'ont convaincu de passer des terminaux Alfaskop, qui ne pouvaient que donner des ordres ou recevoir des informations de l'ordinateur central de Rero, aux PC, avec lesquels on pouvait de surcroît travailler en local sur d'autres tâches. Maintenant tout cela semble aller de soi mais il faut se représenter qu'à l'époque nous étions le premier service de la Ville à nous équiper de la sorte. Cela n'a pas été sans difficultés: le câblage devait impérativement être fait par un service de la Ville qui ne connaissait pas grand-chose à l'informatique, et nous étions dans un bâtiment historique protégé qui limitait les possibilités d'intervention.

OBSOLESCENCE DES MATÉRIELS... PAS DES IDÉES

En terme d'équipements, j'ai naturellement commis certaines erreurs. Ce fut le cas pour les vidéodisques, qui, comme leur nom l'indique, permettaient de stocker des images fixes et animées. Du fait que les documents ne pouvaient être empruntés, ces supports n'eurent aucune suite. En 1988-1989, à l'Université, j'ai acheté un lecteur de vidéodisques Panasonic inscriptible, que l'on pouvait piloter partir d'un PC. En collaboration avec le service audiovisuel de l'Université, nous avons fait quelques essais avec Mathé Coullery sur un vase asymétrique du Musée Ariana, en partant du

principe qu'une image animée est plus parlante qu'une image fixe ou un texte descriptif: le vase était filmé sur une plaque tournante et pouvait ainsi être vu sous toutes ses faces. C'était une idée intéressante, mais le choix d'un support analogique a conduit à une impasse, il aurait fallu tout de suite passer au numérique, une solution qui n'existait pas à l'époque.

Il est amusant, surtout lorsque la retraite a sonné, de porter un regard sur les technologies du passé et en particulier sur la manière dont elles furent adoptées à l'époque. En 1935 les microfilms semblaient être la solution d'avenir. Kodak voulait vendre ses machines et finançait le processus, tout le monde disait: « On n'a plus besoin de garder les documents papier, on va tout microfilmer et gagner de la place. » Des bibliothèques ont ainsi détruit des collections entières de journaux, qui n'existent plus maintenant que sous forme de microfilms extrêmement médiocres, souvent même en polarité inversée. L'engouement pour cette technique a donc conduit à des catastrophes. En 1965, un professeur de l'EBG nous disait que le futur des bibliothèques résidait dans les microfiches et que nous serions appelé à travailler dans des « fichothèques ». En 1986, Bill Gates lui-même, alors patron de Microsoft, préfaça un ouvrage appelé *Le nouveau papyrus*, consacré à l'apparition des CD-Roms. En 1993, il lança son entreprise dans la création d'une encyclopédie sur CD-Rom: *Encarta*. Aujourd'hui on constate qu'il s'était trompé et sur le contenu – remplacé par Wikipedia – et sur le support. La Bibliothèque de Genève possède plusieurs centaines de thèses sur CD-Rom (Neuchâtel, Zurich, Allemagne, etc.). Comment allons-nous pouvoir les lire ne serait-ce que dans dix ans? De toute évidence, parfois un peu de prudence s'impose, même si les décisions, quant aux supports de documents, ne dépendent pas uniquement de la bibliothèque, mais principalement des producteurs de documents (éditeurs, mais aussi universités).

En revanche le regard que l'on porte sur les fournisseurs des nouvelles technologies n'évolue guère au fil du temps et se cristallise successivement sur différents acteurs: dans les années 1970, tout le monde percevait

IBM, avec ses ordinateurs centraux, comme *Big Brother* qui s'insinuait dans nos vies et voulait contrôler tout le monde⁸; ensuite Microsoft a pris la relève avec son quasi monopole qui pouvait orienter nos manières de travailler⁹; puis c'est Google qui nous a inquiété et continue à le faire. Apple se démène aujourd'hui avec le FBI qui exige de rendre toutes nos données accessibles aux autorités et l'espionnage par les Etats de nos recherches sur Internet est devenu un enjeu politique. Quant aux réseaux sociaux actuels, ils commercialisent nos données personnelles, malgré le fait illusoire qu'elles sont, selon eux, anonymisées. A chaque palier la technologie permet davantage d'ingérence, mais les craintes restent de même nature. Je pense que nous devons aujourd'hui vivre avec le fait que presque la totalité des informations que nous manipulons (données propres mais aussi requêtes d'interrogations) arrive toujours aux mains de «quelqu'un»; pour ce qui est des bibliothèques, le problème majeur est de savoir «qui lit quoi». Suite aux attentats de New York de 2001, les bibliothèques américaines sont obligées de fournir ces informations à la police, en vertu d'une loi: la *Patriot Act* d'octobre 2001. Pour moi, il s'agit d'une atteinte grave à la vie privée. En automne 2016, le peuple suisse a accepté en votation une loi autorisant une surveillance intrusive de nos communications, donnant de nouveaux outils à nos services de renseignements. Cette surveillance s'étendra-t-elle aux informations gérées par les bibliothèques? Seul l'avenir nous le dira.

COLLABORATIONS LOCALES

Lorsqu'Internet a commencé à se développer, au début des années 1990, il nous a semblé essentiel de pouvoir y être reliés, pour rejoindre ainsi divers réseaux académiques nationaux ou internationaux. Le service

8 Rex Malik, *And tomorrow ..the world? Inside IBM*, London, Milligton, 1975

9 Roberto Di Cosmo, Dominique Nora, *Le hold-up planétaire. La face cachée de Microsoft*, Paris, Calmann-Lévy, 1998

municipal qui aurait dû procéder au câblage nécessaire avait à ce moment-là bien d'autres urgences à traiter. Plutôt que de renoncer, nous avons alors décidé de procéder de façon quelque peu atypique. Il se trouve qu'un câble du réseau Ethernet appartenant à l'Université passait à travers les locaux de la BPU. B. Levrat, vice-recteur de l'Université en sus de diriger le service informatique, nous a alors autorisés à installer un boîtier de dérivation sur leur câble et nous servir de leur réseau, pour autant que nous nous chargions d'effectuer le câblage vers nos ordinateurs. Ce qui fut fait grâce au technicien de l'Université et la dextérité de notre concierge, qui a largement contribué à la réussite de ce projet. Aujourd'hui cela ne serait évidemment plus possible, il faudrait au moins signer une convention! Le Conservatoire et Jardin botaniques [CJB] a procédé à l'identique car l'Université y avait déjà implanté et câblé un laboratoire de botanique. C'est ainsi que la BPU et le CJB ont mis en ligne les premiers sites web de la Ville de Genève en 1995.

COLLABORATIONS INTERCANTONALES

La coopération est un facteur de développement incontestable, notamment grâce à la normalisation des pratiques. Elle fait baisser les coûts en permettant des échanges de notices impossibles à mettre en place lorsque chaque pays suit ses propres règles de catalogage; elle facilite également la mobilité du personnel. La BPU a été la première bibliothèque suisse à adopter l'*International Standard Bibliographic Description* en 1974, sous l'impulsion de Paul Chaix, le directeur d'alors. Coopérer permet aussi de répartir des achats ou abonnements entre institutions, la conservation partagée de certaines collections pour éviter de multiplier les mêmes ressources à quelques kilomètres de distance, donc là encore de diminuer les frais et de gagner de la place dans les dépôts. C'est un chantier qui reste encore largement ouvert aujourd'hui, car si presque tout le monde souscrit au bien-fondé de ces collaborations, un frein important à leur mise en œuvre est le temps nécessaire à y consacrer, qui s'ajoute à la gestion courante de l'institution.

Être actif dans la collaboration implique d'être très présent dans les réseaux professionnels mais cela coûte cher en argent et en temps. J'ai participé à de nombreux congrès de l'Ifla [International federation of library associations], notamment à Chicago, à Boston où nous étions reçu au MIT et à Harvard. Je renonçais facilement à des déplacements plus exotiques, comme Bangkok, malgré l'intérêt de nombreuses conférences. Je préfère privilégier des coopérations concrètes proches plutôt que des échanges lointains et théoriques. Lorsqu'un groupe de bibliothécaires suisses a voulu inviter l'Ifla à tenir son congrès annuel à Genève en 2007, j'ai bien sûr soutenu le projet, mais refusé de m'y engager personnellement: il aurait fallu que l'on attribue un budget extraordinaire et conséquent pour sa préparation¹⁰; par ailleurs il était exclu de détacher quatre à cinq personnes de leur poste à la BPU pendant tout le temps nécessaire.

En revanche, dans la perspective de l'année Rousseau, pour laquelle nous étions un pôle d'excellence reconnu par l'Unesco, nous avons mis en suspens certains autres projets. Nous nous sommes accordés avec Neuchâtel pour planifier la rétroconversion de nos fonds, c'est-à-dire vérifier et informatiser les données descriptives n'existant encore que sur fiches cartonnées. La bibliothèque de Neuchâtel possède un fonds exceptionnel de manuscrits de Jean-Jacques Rousseau au point d'avoir été inscrite, avec la Bibliothèque de Genève, au registre *Mémoire du monde* du patrimoine de l'Unesco¹¹.

Je ne vois donc absolument pas les autres bibliothèques comme des concurrentes, leur histoire, celle de leurs fonds, sont tellement différentes que la rivalité n'a pas de sens. Si l'une est plus en avance qu'une autre cela peut même être une source de stimulation, pas de compétition.

10 La ville qui accueille le congrès de l'Ifla doit fournir le tiers d'un budget total d'environ cinq millions.

11 > <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/memory-of-the-world/register/full-list-of-registered-heritage/registered-heritage-page-4/jean-jacques-rousseau-geneva-and-neuchatel-collections/#c200167>

Je n'ai jamais rencontré de problèmes avec les collaborateurs quant au fait d'utiliser l'informatique mais quelques blocages ont surgi concernant la méthodologie de traitement des données.

Aux Discothèques municipales, au début des années 1990, quelques collaboratrices n'acceptèrent pas que le système informatique servant à décrire un disque ne permette pas encore de relier précisément chaque musicien à chaque morceau. On pouvait décrire exactement tous les morceaux de l'album – et pour la musique classique c'est assez complexe – on pouvait décrire tous les interprètes avec leur type d'instrument, mais on ne pouvait pas encore relier un musicien aux seuls morceaux dans lesquels il avait joué. Il semblait pourtant clair que ces données pourraient plus tard être traitées en détail et qu'il serait possible de les acheter comme on le fait pour des notices de livres; qu'on l'apprécie ou pas, cette imprécision était alors absolument nécessaire pour ne pas prendre un considérable retard dans l'informatisation du catalogue. Je n'ai pas réussi à surmonter ce blocage.

Je citerai une autre anecdote concernant le catalogage partagé au sein de la base qui ne comptait encore que Lausanne et Genève. La divergence autour du classement des bibles a été quelque chose d'assez extraordinaire. Il se trouve que les Vaudois classaient les bibles d'une façon totalement inacceptable aux yeux des conservateurs de la BPU. Chaque option, selon les points de vue, pouvait se défendre et cela a donné lieu à de véhémentes querelles de spécialistes! Les Vaudois ont fini par se rallier au classement préconisé par les Genevois.

Il arrive aussi que ce ne soient ni la technologie informatique ni les désaccords scientifiques qui génèrent de fâcheuses difficultés, mais l'absence de communication réelle entre les gestionnaires du réseau et les utilisateurs. Il s'est trouvé que les responsables de Rero, parmi lesquels il n'y avait plus

aucun représentant des bibliothèques, décident un jour de changer le système de translittération¹² en usage dans les notices bibliographiques, sans en parler ni prévenir quiconque à l'Université. Le résultat fut que, du jour au lendemain, les professeurs des langues concernées (russe, arabe, etc.) et les étudiants ont découvert avec effroi qu'ils pouvaient mettre à la corbeille tous leurs photocopiés et supports de cours, ainsi qu'une partie de leurs publications scientifiques, basés sur le système de translittération jusque-là en vigueur... Ce funeste jour, Rero ne s'est pas fait des amis.

RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques sont prioritairement des lieux de consultation et d'étude. Que l'on y vienne avec son propre ordinateur pour travailler, consulter des documents, des sites, ou seulement pour lire le journal, il importe de pouvoir le faire tranquillement, au calme. Qu'il y ait des espaces plus animés ne doit pas empêcher de privilégier des espaces silencieux, où il est possible de se concentrer. Beaucoup de personnes viennent à la bibliothèque pour cela, pour bénéficier d'un lieu hors des bruits et de l'agitation extérieure. Développer les animations pour attirer davantage de personnes, même pour des bibliothèques de lecture publique, ne devrait pas se substituer à cette fonction première de l'institution. Ne confondons pas des lieux d'animation, parfaitement honorables, et des lieux de concentration, de réflexion ; les deux doivent exister et être clairement séparés.

Je crois d'ailleurs qu'il est très utile d'explicitier ce que propose exactement une bibliothèque. En cela la diffusion d'une charte me semble un outil extrêmement positif. Clarifier les principes fondamentaux de l'institution, ses orientations, mettre l'accent sur les outils à disposition et les buts visés

12 La translittération fait correspondre les signes d'un système d'écriture à des signes décrétés comme équivalents dans un autre système d'écriture (par exemple le Ψ de l'alphabet russe qui devient ψ dans l'alphabet latin). Si l'équivalence change, les anciennes tables de conversion deviennent caduques.

n'est pas du temps perdu. La BCU a rédigé une remarquable charte, les Bibliothèques municipales genevoises également.

Les usagers ont désormais l'habitude de rechercher des informations directement sur Google. Mais ils ne connaissent pas nécessairement les ressources qui ne sont accessibles que par le biais de la bibliothèque, les abonnements payants mais inaccessibles aux moteurs de recherche, ainsi que les points forts de ses collections. En outre la bibliothèque propose une information de qualité que Google ne peut pas intégrer dans son index. Cela va peut-être de soi à l'interne, mais le préciser est une bonne manière de communiquer avec le public. Cela peut lui permettre d'appréhender au mieux une institution qu'il finance par le biais de ses impôts. La plus grande difficulté des bibliothèques est de faire connaître tout ce qu'elles font dans le domaine du numérique.

Il y aura toujours davantage d'informations et orienter le lecteur dans sa recherche par le biais de sources électroniques classées, des bouquets de liens, me semble une position que doivent impérativement adopter les bibliothèques, surtout pour des institutions de lecture publique. Je regarde toujours avec admiration le site de la Médiathèque du Valais, qui avec son portail *Wikivalais* offre une approche thématique et hiérarchisée remarquable des ressources disponibles en ligne à propos du canton. Interroger *Wikivalais* prendra toujours moins de temps que de passer par Google qui vous donnera plus de onze millions de références !

Je suis plus réservé sur le lieu d'échanges que beaucoup réclament. Est-ce qu'une bibliothèque doit être un lieu dans lequel on discute en groupe sur des documents ? Peut-être que oui, mais alors dans des espaces clos, pas au détriment du calme qui me semble essentiel. La typologie des bâtiments joue aussi un grand rôle, l'architecture de certains bâtiments ne s'y prête pas.

Quelles sont les attentes des usagers des théâtres, des musées ou des salles de concert? On ne le sait pas exactement, si ce n'est en établissant des statistiques de fréquentation. Pour les bibliothèques, on comptabilise le prêt de livres, qui diminue, mais on ne prend pas en compte précisément l'utilisation des places de travail. Or la salle de lecture de la Bibliothèque de Genève est toujours pleine! Il est dommage que le taux d'occupation des espaces de travail, de même que l'utilisation des ressources électroniques par le public, soit depuis l'intérieur du bâtiment, soit depuis l'extérieur, ne puissent pas être pris en compte dans les rapports annuels, car ce sont aussi des indicateurs pertinents de l'usage qui est fait de l'institution. La «fréquentation dématérialisée» est un paramètre important de l'évaluation des performances d'une bibliothèque. Aujourd'hui, il me semble toujours souhaitable de procéder à l'analyse des besoins des utilisateurs¹³, qu'ils viennent dans le bâtiment ou travaillent à distance, et aussi de ceux qui ne sont pas encore utilisateurs mais qui pourraient tirer profit de ses services. Il faudrait également analyser les moyens d'information et leur impact réel. Autrement, il existe les «boîtes à suggestions» et les questionnaires flash, des outils bien utiles.

Dans les statistiques, une chose qui manque beaucoup pour affiner cette analyse est la connaissance exacte de la consultation des ressources numériques auxquelles la bibliothèque est abonnée. Il est facile de savoir combien de personnes ont consulté l'exemplaire papier d'une revue, mais pour les abonnements à des revues électroniques cela n'est pas du tout le cas. L'éditeur Elsevier, par exemple, pour éviter le désabonnement à des revues chères mais qui seraient sous-exploitées, se refuse à préciser combien de fois un périodique a été consulté dans chaque site. Nous ignorons donc

13 En septembre 2016, le Département de la culture a mandaté une entreprise privée pour procéder à une vaste étude pour évaluer les attentes et les besoins des usagers des bibliothèques.

si cet achat répond aux attentes des lecteurs ou s'il serait plus judicieux de souscrire à un autre titre. C'est navrant...

NUMÉRISATION | ÉDITION | OPEN ACCESS

Après la mise en ligne des catalogues est venue la numérisation des contenus. Suivant la logique ayant présidé à la mise en réseau des notices de catalogue, privilégier pour les contenus un portail partagé avec d'autres institutions maximise leur taux de consultation et fait rayonner plus largement la connaissance qu'ils renferment. Les manuscrits médiévaux ont ainsi été regroupés sous le portail *e-codices.ch* et les livres anciens sur *e-rara.ch*. Cela a permis aux chercheurs du monde entier de travailler sur nos fonds et a suscité de nombreux échanges et publications. Le portail *e-periodica.ch* permet également d'accéder en ligne à une quantité de revues suisses spécialisées ou d'intérêt d'abord local, passées et présentes, qui grâce à cette mise à disposition peuvent toucher un lectorat plus étendu de chercheurs ou de curieux, dessinant un panorama passionnant des activités associatives, culturelles et techniques du pays. L'intérêt d'*e-periodica.ch* dépasse largement les utilisateurs des bibliothèques scientifiques; le site mériterait d'être mieux promu auprès des bibliothèques de lecture publique. Dans le même ordre d'idées, la BGE a fait un travail remarquable avec la numérisation en 2008 du *Journal de Genève*, un outil de grande utilité pour les historiens, mais encore pour un public curieux et cultivé. La presse reconnaît ces apports des bibliothèques à la diffusion du savoir. Il est dommage que *e-codices.ch* ne bénéficie pas d'une intégration institutionnelle qui rende moins précaires ses financements.

Il n'en est pas moins que les bibliothèques ne sont pas des éditeurs et n'ont pas selon moi vocation à le devenir. Pratiquer le mélange des genres ouvre la porte à toutes les critiques: sur ce que l'on fait, sur ce que l'on ne fait pas... Mettre en ligne des ressources numériques en *open access* n'est pas un travail d'édition à proprement parler, même si certaines bibliothèques

universitaires se profilent comme telles dans ce domaine. Les universités ont abandonné leur métier d'éditeur peu après 1945. Les presses universitaires ont peu à peu perdu de leur aura ou ont été parfois reprises par des éditeurs commerciaux. Les sociétés savantes ont aussi remis leurs publications aux mains d'éditeurs privés. De nombreux experts reconnaissent les erreurs stratégiques des universités qui ont abouti à la situation actuelle : la mainmise des multinationales de l'édition scientifique sur la diffusion du savoir.

Lorsqu'on aborde les nombreuses questions liées à l'*open access* se pose la question du rapport aux biens communs. Est-ce que le savoir appartient à quelqu'un en particulier ? Est-il juste qu'un éditeur commercial soit le dépositaire – et le bénéficiaire – des dernières découvertes scientifiques publiées, même si elles ont été financées par la collectivité ? Ces questions, qui reviennent de façon récurrente, ont donné lieu notamment aux *creative commons*¹⁴, un concept créé par Lawrence Lessig qui propose aux auteurs différents types de licences pour la mise à disposition gratuite d'œuvres en ligne. Face à cela, les éditeurs lâchent un peu de lest en acceptant de rendre les contenus accessibles après un certain nombre d'années, qui varie en fonction de la rapidité d'obsolescence des contenus. Le point d'équilibre entre les puissantes multinationales de l'édition scientifique et les bibliothèques est encore loin d'être acquis ; depuis de nombreuses années les premières assument commercialement la fourniture de documents, un rôle joué jusqu'à présent par les bibliothèques. Le Tribunal fédéral a annulé l'arrêt du Tribunal de commerce de Zurich et a donné raison le 28 novembre 2014¹⁵ à la Bibliothèque de l'EPFZ, qui peut continuer à transmettre par courrier électronique et par poste des copies d'articles de revues qu'elle possède ; ce droit était contesté par plusieurs multinationales de l'édition dont Springer-Verlag. Comme on le voit, au 21^e siècle, le rôle des bibliothèques

14 Lawrence Lessig, *L'avenir des idées. Le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques*, Lyon, Presses universitaires, 2005

15 Arrêt 4A_295/2014 du 28 novembre 2014

est contesté mais heureusement reste encore reconnu. « Le Tribunal fédéral ne renvoie pas les bibliothèques à l'âge de pierre. »¹⁶

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La « société de l'information » est devenue une expression recouvrant aujourd'hui un peu tout et n'importe quoi. Je pense que l'idée, si ce n'est l'appellation, remonte dans notre pays au milieu des années 1970, lorsque les premières liaisons informatiques ont été établies en Suisse avec les bases de données californiennes, d'énormes réservoirs qui recensaient des références aux publications scientifiques. C'était la première transposition informatisée des grandes bibliographies scientifiques *Chemical Abstract*, *Index Medicus*, etc. publiées jusqu'alors sous forme papier. Pour donner un ordre d'idées, *Chemical Abstract* représentait environ dix kilos tous les trois mois. Peu à peu, l'industrie et les universités abandonnent le papier au profit de l'accès en ligne à ces bases documentaires. Cet accès était donc international puisque, de la Suisse, on « importait » des références bibliographiques provenant de l'étranger. A l'École de bibliothécaires de Genève nous avons installé, en avance de quelques mois sur les principales bibliothèques suisses, le premier terminal relié aux bases californiennes; de nombreux professionnels et enseignants de l'Université sont venus voir des démonstrations, suivre des cours et faire leurs recherches documentaires sur un terminal – un *teleprinter* – que nous avait procuré George K. Thompson. Mais les progrès de la technologie peuvent parfois prendre des travers étonnants : au Palais fédéral certains députés ont alors réalisé que ces données bibliographiques avaient une valeur économique et ont voulu appliquer des droits de douane sur ces informations ! Alors que l'on ne parlait pas encore de société de l'information, j'ai particulièrement pris conscience à cette occasion des transformations de notre environnement sociétal.

16 DUN Info-membres, 2015, n° 1, p. 3. DUN est la fédération suisse des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins.

Nous assistons à une guerre de l'information ; les Européens voulaient créer leur propre réseau informatique (Euronet), leurs propres serveurs (Téléystème-Questel, par exemple), leurs propres bases de données (Pascal, Francis¹⁷ ...); tous ces services et ces contenus ont aujourd'hui disparu, écrasés par les mastodontes américains. La société de l'information n'est malheureusement pas, comme l'ont cru de nombreux bibliothécaires un peu naïfs, le libre accès au savoir pour tous et partout, mais c'est au contraire un gigantesque terrain d'affrontements où interviennent aujourd'hui les géants américains tels Google, Apple ou Amazon, les multinationales de l'édition scientifique (Springer, Elsevier...), les réseaux sociaux, qui agissent en lobbies puissants pour façonner à leur profit les règles du marché, notamment le droit d'auteur¹⁸. Je suis certain que les bibliothèques ont toujours un rôle important à jouer dans la société de l'information, même si elles sont pour l'instant écartées de toutes les instances de décision. La guerre de l'information est totalement sortie du domaine documentaire pour devenir un enjeu sociétal et économique. C'était tout à fait passionnant d'assister à cela.

Aujourd'hui le monde juridique s'est aussi emparé d'un droit de regard sur les données numériques, au point de vouloir instaurer un « droit à l'oubli ». A Genève, en 2012, un citoyen s'est un jour plaint auprès du Conseil d'Etat que l'on puisse apprendre sur la *Feuille d'avis officielle* [FAO] qu'il avait fait faillite cinq ans plus tôt. Il a demandé que l'on efface cette information de la version numérique de la FAO, ce qui fut fait. Mais personne n'avait pensé qu'il suffisait d'aller dans une bibliothèque consulter la version papier ! Si l'on persiste dans ce type de droit à l'oubli, je crains que les banques ou les grandes études d'avocats ne procèdent elles-mêmes à la numérisation de la FAO. Dans le monde numérique, nous aurions alors

17 Les bases de données bibliographiques françaises Pascal (sciences exactes) et Francis (sciences humaines), conçues en 1972, ne sont plus alimentées depuis décembre 2014.

18 La Commission européenne a ratifié après maintes difficultés le Traité de Marrakech (octobre 2014), qui visait à accorder des exceptions au droit d'auteur en faveur des handicapés visuels.

la situation catastrophique suivante: des informations publiques seraient effacées au bout de cinq ou dix ans au nom du droit à l'oubli et donc inaccessibles aux citoyens, alors que les juristes et les banques y auraient seuls accès! A mon avis, l'existence des bibliothèques est un régulateur à ce type de situations. Par ailleurs, nous devons désormais vivre avec des entreprises publiques, associatives ou privées qui archivent en permanence les informations du Web. Quel sens a le droit à l'oubli dans un monde où les informations sont copiées, dupliquées et surtout mises en relation et cela en permanence? Les bibliothèques, ou quel que soit le nom qu'elles prendront dans un monde futur, peuvent jouer un rôle important et neutre de conservation à très long terme.

Ces aspects économiques et juridiques touchent désormais le cœur du métier des bibliothécaires, mais nous en sommes encore peu conscients. La vision positive qu'en ont les bibliothèques, mise en avant au Sommet de l'information tenu à Genève en 2003, à Tunis en 2005, met plutôt en relief une conception de la société de l'information reposant sur des bases humanistes, privilégiant par le biais des échanges numériques le progrès commun. A nous de maintenir ce cap.

POLITIQUE | LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES

En vue d'améliorer l'efficacité de l'Administration municipale, les autorités de la Ville de Genève ont fait suivre pendant des années à ses directeurs des cours de nouvelle gestion publique¹⁹, de gestion du changement, de management par objectifs, d'analyse « Forces-faiblesses-opportunités-menaces »²⁰, etc. J'ai personnellement appliqué de façon régulière la gestion par objectifs sur de nombreux projets. Les autres méthodes me semblaient souvent intéressantes, malheureusement elles ne furent jamais

19 > <http://www.flag.admin.ch/ff/themen/1-1-1grundlagen.php>

20 SWOT selon l'acronyme anglais

52 mises en application, cela aurait signifié laisser une grande liberté de gestion aux services, ce que ni les autorités, ni les députés ne voulaient accepter. Par contre d'autres innovations, comme les contrats de prestation, nous ont permis de clarifier les missions et les prestations de la bibliothèque.

Je me suis battu, sans succès, pour que soit intégrée dans la présentation du budget une précision concernant spécifiquement toutes les bibliothèques de la Ville. Les crédits d'acquisition de livres, abonnements aux périodiques scientifiques, etc. y apparaissent en effet sous l'intitulé « fournitures de bureau, imprimés, publicité ». Il est évident que c'est l'un des premiers postes qui va être diminué lors du vote du budget ! C'est ainsi que le montant destiné aux acquisitions de toutes les bibliothèques peut soudain se trouver amputé de 10 % parce que les conseillers municipaux croient faire des économies sur la publicité ou le papier à lettres. Les responsables de la comptabilité de la Ville m'ont assuré qu'il serait trop complexe d'intégrer le mot « livres » dans la ligne de description de cette rubrique. Il y a donc encore beaucoup de travail à faire pour mieux visualiser les bibliothèques dans l'ensemble du budget de la Ville de Genève.

Les choses ne sont pas meilleures en ce qui concerne l'Etat de Genève. Il existe une Loi cantonale sur la culture²¹, qui stipule parmi les tâches dévolues au canton: « encourager toutes mesures favorisant l'accès à la culture notamment tout au long de la scolarité; conserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel ». Là encore le mot « livre » n'apparaît pas une seule fois dans la loi.

Enfin, au niveau fédéral, la Loi sur l'encouragement à la culture entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012²² fait référence aux activités culturelles d'intérêt national, à l'expression artistique et musicale, mais ne dit rien des

21 > https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C3_05.html

22 > <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070244/201601010000/442.1.pdf>

livres et des bibliothèques. Ce qui s'en rapproche le plus fait référence à la conservation du patrimoine ou à la lutte contre l'illettrisme (article 15). Je suis certain qu'il est illusoire d'imaginer une loi fédérale spécifique au livre, comme de nombreux bibliothécaires le réclament. Je pense que nous devons travailler sur la loi sur la culture actuelle; incontestablement elle devrait être complétée avec une mention spécifique concernant le livre, voire l'information scientifique et les contenus numériques. La modification d'une loi est toujours plus facile que la création d'un texte ex nihilo.

Dans le domaine législatif, le Canton de Genève dispose heureusement, à l'instar de quelques cantons romands, d'une loi sur le dépôt légal [DL] qui remonte à 1537 et qui a permis la constitution d'un patrimoine imprimé exceptionnel. Le DL genevois doit aujourd'hui être complété par un volet couvrant toute la production de contenus numériques. Je sais que la BGE y travaille.

En mars 2012, le peuple suisse, par une votation fédérale, a rejeté à 56% un projet de loi sur le prix unique du livre en Suisse, un projet lancé en 2004 par le conseiller national genevois Jean-Philippe Maitre. J'ai personnellement milité en faveur du non, au désespoir, voire à la colère de certains amis professionnels. J'estimais en effet que s'il faut bien une loi sur ce sujet, le texte n'allait pas dans le bon sens et ne permettait pas de résoudre le problème des achats en France voisine ou via Internet. Le projet parlait du prix du livre, mais ne donnait aucune indication permettant de savoir comment il allait être fixé et à quel niveau.

ET LA SUITE ?

J'imagine que l'on doit terminer cet entretien sur l'avenir des bibliothèques. D'abord je suis certain que nos institutions doivent préserver leurs valeurs fondamentales. En ce qui concerne la Bibliothèque de Genève, je crois plus que jamais aux valeurs exprimées en 2002 dans les pages 5 et 6

du *Projet pour une Bibliothèque de Genève. Du papyrus au numérique*²³. Cette vision, partagée par les autorités universitaires, les enseignants et les chercheurs concernés ainsi que par les cadres de la BGE, est pour moi toujours d'actualité. Elle reflète les valeurs que je me suis toujours efforcé de défendre au sein de cette institution et dépasse le temps et les technologies.

Je suis quelque peu pessimiste en ce qui concerne l'avenir des bibliothèques. Elles ont certainement vécu leur apogée au tournant du 21^e siècle, avec des bâtiments symboliques comme par exemple la Bibliothèque François Mitterrand à Paris ou la Bibliothèque de la Cité à Genève. Jusque-là, rares étaient ceux qui remettaient en cause leur utilité. Au début des années 1980, des pans entiers de publications (sciences exactes, sciences de la vie, etc.) ont basculé vers le numérique, rendant inutiles les bâtiments physiques, mais pas les institutions. En 2001, un article célèbre, mais controversé, évoquait les « bibliothèques désertées »²⁴ des universités américaines. Puis en 2004, Google et les moteurs de recherche sont arrivés, et ont amené la question suivante : « A quoi servent encore les bibliothèques si les moteurs de recherche répondent à tout ? » En 2016, Google Livres a numérisé plus de trente millions de volumes, alors que la BGE n'en rassemble que deux millions : quel rôle doit encore jouer l'institution des Bastions ? En Allemagne, certains responsables de la culture, soutenus par le directeur de Pro Helvetia, proposent de fermer la moitié des bibliothèques de lecture publique pour financer de nouveaux espaces culturels. En Angleterre, le gouvernement conservateur vient de fermer des milliers de bibliothèques. A Genève, le Conseil municipal a refusé en 2014 un crédit d'étude pour un dépôt souterrain destiné à la BGE. Quant aux éditeurs scientifiques, ils souhaitent commercialiser la consultation à long terme des publications qu'ils diffusent, ce qui constitue une véritable privatisation du savoir. La lecture

23 > <http://doc.rero.ch/record/29062>

24 Scot Carlson, «The deserted library», *Chronicle of Higher Education*, nov. 2001, vol. 48 n° 12 p. A35-A38

publique n'est pas mieux lotie avec les DRM²⁵ dont les diffuseurs (Amazon, Apple, etc.) truffent les livres électroniques destinés au grand public²⁶.

Nous avons pensé que le commerce du livre était immuable. Nous pensions que les bibliothèques, surtout si elles avaient réussi leur mutation technologique, ce qui est incontestablement le cas, resteraient toujours « le » lieu de référence de l'accès à l'information. Quelle erreur ! L'information est plus que jamais une valeur marchande. Les producteurs, les éditeurs, les diffuseurs, veulent à tout prix prendre le dessus sur ces institutions qui délivrent gratuitement de l'information scientifique, économique, mais aussi prêtent des produits culturels comme la musique dématérialisée ou les ebooks.

L'âge d'or des bibliothèques est certainement derrière nous. Nous avons basculé dans un monde désormais toujours plus numérique. Mais est-ce que cela relègue à tout jamais la matérialité des textes ? Aujourd'hui, les contenus numériques ont incontestablement les faveurs des jeunes nés avec cette technologie (*digital natives*). Les chercheurs en sciences exactes se précipitent quotidiennement sur les nouvelles publications électroniques ; la compétition dans leurs domaines de recherche exclut totalement d'en revenir au papier. Toutefois, pour ce qui est de la lecture-loisir, l'épaisseur d'un roman, la taille des caractères, peuvent être des critères de sélection au moment d'un emprunt ou d'un achat. Dans l'univers érudit des bibliophiles ou les exégèses universitaires, l'appréhension d'un texte au travers de son édition originale, même contemporaine, ouvre sur un savoir complémentaire qui s'appuie sur la matérialité du volume. Dans d'innombrables cas, contenu et objet ne peuvent être totalement dissociés, ils doivent être

25 Les DRM selon l'acronyme anglais empêchent l'échange ou l'interopérabilité des documents numériques.

26 Tous ces arguments peuvent naturellement être soumis à contradiction et, dans la plupart du temps, être démontés. Mais la démonstration demanderait de nouveaux entretiens.

appréhendés par un seul regard²⁷. Ma grande crainte est que cette confrontation ne soit plus réservée qu'à quelques privilégiés.

Certains volets touchant l'avenir des bibliothèques sont incontestablement sombres. Mais il ne faut pas désespérer du futur. Des pans entiers de nos professions vont certainement disparaître ou fortement diminuer, comme le catalogage, par exemple. Mais d'autres métiers apparentés, pas encore complètement définis, sont déjà en train de naître et de les remplacer : de nouveaux professionnels nés avec le numérique vont être chargés de traquer l'information sur les réseaux ; ils auront la lourde tâche d'organiser les *big data* ou d'autres contenus encore à découvrir.

Je terminerai par une note résolument optimiste. Edgar Morin nous dit : « Il ne suffit pas de penser correctement le présent pour prévoir correctement le futur. » Il serait donc illusoire de formuler une quelconque prophétie concernant nos institutions. Nous avons vu qu'au cours des cinquante dernières années les technologies et la société ont évolué à une vitesse inconcevable quelques décennies plus tôt. Il est certain que ce mouvement se poursuivra. Bien formés aux technologies, mais aussi aux valeurs fondamentales qui ont conduit aux bibliothèques actuelles, les « nouveaux bibliothécaires » sauront faire évoluer leurs institutions vers des espaces encore imprévisibles, mais qui préserveront la conservation et la transmission du savoir.



27 Voir l'interview de Jacques Berchtold, directeur de la Fondation Bodmer, par François Jacob, alors conservateur du Musée Voltaire. *Grand Salon. Rencontre avec Jacques Berchtold*, La Gazette des Délices, n° 49, printemps 2016. > http://institutions.ville-geneve.ch/fileadmin/user_upload/bge/sites_html/bge-gazette/49/grand_salon.html

TRAITEMENT DE L'INFORMATION | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Mon arrivée à la Bibliothèque nationale s'est passée d'une façon un peu particulière, puisque je n'ai jamais été candidat à ce poste de directeur. J'ai en effet débuté ma formation supérieure par des études de mathématiques à l'Université de Neuchâtel, avant d'entreprendre un doctorat en informatique à l'École polytechnique fédérale de Zurich [EPFZ, ETH selon l'acronyme allemand] dans le domaine du traitement de l'information. A l'époque, je travaillais plus particulièrement sur l'interface utilisateur, soit la relation entre l'homme et la machine appliquée à de gros volumes de données. Dans les années 1985, Internet pour le grand public n'existait pas : on en était aux balbutiements de l'informatique, qui n'était encore qu'un vaste domaine de recherches. Mon plus grand intérêt était de comprendre comment les utilisateurs réagissaient devant de grandes masses d'information et de pouvoir leur apporter des solutions plus conviviales.

Dans mes recherches, outre le développement informatique de logiciels, il était question de déterminer dans quelle mesure la machine pouvait se plier aux démarches de l'utilisateur plutôt que l'inverse. Je travaillais aussi avec des chercheurs dans le domaine de la sociologie, de la philosophie et de la médecine, sur des projets visant à mieux comprendre le fonctionnement du cerveau humain durant des processus de recherche d'information. J'ai notamment mis en lumière qu'il n'était pas productif d'obliger un utilisateur à respecter une démarche imposée et qu'il serait bien plus fructueux de le laisser suivre son imagination au fur et à mesure de ses découvertes. Le Web n'avait pas encore vu le jour, mais nous avons développé à l'EPFZ un système où l'on pouvait cliquer sur un écran à l'aide d'une souris et naviguer librement au fil de ses associations d'idées¹.

Plus tard, alors que je travaillais dans le domaine des assurances, un de mes anciens professeurs à l'EPFZ m'apprit que la Confédération avait quelques problèmes pour recruter le nouveau directeur de la Bibliothèque nationale suisse [BN]. Il me demanda si ce poste pouvait m'intéresser. J'ai ainsi rencontré les responsables du Département fédéral de l'intérieur, notamment Alfred Defago, directeur de l'Office fédéral de la culture et Flavio Cotti, conseiller fédéral, avant d'accepter avec enthousiasme, sachant que ce poste me permettrait d'utiliser un grand nombre de compétences. Le poste m'a été attribué en quelques semaines. La mission était relativement simple et tenait en une ligne: le Conseil fédéral me donnait le mandat de réorganiser intégralement la vénérable institution.

CONCEPTUALISATION | RÉSEAU

Parmi les tâches que j'ai estimé prioritaires figurait la nécessité d'évaluer la différence entre le traitement de l'information tel que je l'avais connu à l'EPFZ – qui à l'époque était très avancé, avec notamment le professeur

1 *Caliban*, un système de recherche d'information expérimental

Niklaus Wirth de haute renommée en informatique – et celui de la BN. Au vu de la gestion totalement surannée de la BN dans tous les domaines à cette époque, la réflexion n'a pas été très longue à mener.

Il m'a très vite paru évident que la première chose à faire n'était pas d'informatiser. Il importait de mener d'abord une réflexion plus générale sur le statut de cette Bibliothèque nationale. Une telle réflexion devait englober une discussion de fond dans tous les domaines, à savoir ce que l'on voulait en faire, comment on voulait la positionner, quel plan stratégique voulait-on suivre, et déterminer s'il serait possible d'obtenir un soutien politique.

Nous avons rédigé un rapport au Conseil fédéral – présenté ensuite devant le Parlement – sur la situation existante de la bibliothèque et sur les options envisageables pour son avenir. Je me souviens que, parmi les variantes proposées, nous avons même envisagé de supprimer la BN telle qu'elle était alors. Du fait du retard accumulé et de l'énorme effort que la mise à niveau allait nécessiter, je me demandais pourquoi ne pas imaginer, en Suisse, une Bibliothèque nationale qui serait la concaténation des bibliothèques cantonales : une Bibliothèque nationale « en réseau », qui aurait eu l'ensemble des responsabilités d'une telle institution, mais qui aurait été constituée par le réseau des bibliothèques cantonales. Cette idée n'était pas très à mon avantage, puisque j'aurais directement eu à quitter mes fonctions, mais il était intéressant de proposer une variante basée sur ce que les avancées techniques permettaient déjà de faire. Le Parlement a cependant refusé d'entrer en matière : cette solution ne les intéressait pas.

En effet, la volonté politique du Parlement a été de « moderniser et développer une Bibliothèque nationale à Berne » avec un mandat très clair : la récupération, la conservation et la mise à disposition des *Helvetica*. Cette volonté politique a permis de rappeler que la BN avait un rôle essentiel à jouer. Cependant, par rapport à d'autres bibliothèques nationales dans le

monde, son rôle restait relativement restreint: beaucoup de bibliothèques de par le monde ont, en plus du mandat patrimonial du pays, une mission beaucoup plus large de récupération de la documentation dans certains secteurs et de bibliothèque de recherche dans des domaines spécifiques. Peu d'entre elles sont des bibliothèques de lecture publique et la plupart des lecteurs sont des chercheurs, ce qui n'était pas le cas à Berne.

POLITIQUE | INFORMATION | VISION

Ce qui a été très intéressant dans les débats au niveau politique – et plusieurs politiciens se sont penchés de manière assez intense sur la question – c'est que la loi en vigueur sur la Bibliothèque nationale, qui datait de 1911, précisait de récupérer les *écrits*. Or, les Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et du Conseil des Etats, puis les deux chambres en réunions plénières, se sont mises d'accord pour remplacer le mot « écrit » par le mot « information ». Le Parlement a été très clair sur ce point. Certains parlementaires, M. Rémy Scheurer en particulier, avaient insisté pour inscrire dans le texte de la loi « les informations imprimées ou sur d'autres supports que le papier »². Cela, en 1992 déjà, changeait complètement la mission de la Bibliothèque nationale. On avait dès lors un mandat que bien d'autres bibliothèques nationales n'avaient pas encore. Cela a permis de mettre l'accent sur la mission différente de cette bibliothèque, sur le fait que l'avenir portait non seulement sur le traitement de l'écrit sur papier mais sur le traitement de l'information sous toutes ses formes.

2 Loi sur la Bibliothèque nationale suisse, 29.09.1911 > <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10079272>

Message [du Conseil fédéral] concernant la réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse, 19.02.1992 > <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10106956>

Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse, 18.12.1992 (en vigueur) > <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920349/index.html>

A partir de là, nous avons pu réfléchir à ce qu'il fallait faire pour que la BN retrouve sa place, à savoir qu'elle puisse assurer sa mission de Bibliothèque nationale suisse sans qu'elle ne soit limitée à ce qu'elle était malheureusement devenue : la bibliothèque de lecture publique du quartier du Kirchenfeld. Le leitmotiv des responsables de la BN, avant mon arrivée, consistait à affirmer qu'ils voulaient « servir et disparaître ». Ce n'était pas la vision que j'avais d'une bibliothèque nationale. Servir oui, bien évidemment, on est au service du lecteur, au service des usagers, mais j'ai souhaité donner à cette institution davantage de visibilité. Il ne s'agissait pas tant de la placer dans un contexte scientifique, parce qu'il y a déjà en Suisse des bibliothèques scientifiques de grande qualité, mais de la positionner au niveau international parmi les autres bibliothèques nationales et se concentrer sur sa mission patrimoniale.

PATRIMOINE | COLLECTIONS

Cette mission patrimoniale n'entraîne pas en conflit avec le rôle patrimonial des bibliothèques cantonales, chacun travaillant à son échelle. En Suisse, les bibliothèques cantonales réunissent la documentation produite dans ou en lien avec leur canton. Certaines disposent même d'une loi cantonale sur le dépôt légal pour ce faire (le dépôt légal n'existe pas au niveau fédéral). Lors du lancement de la modernisation de la BN, il y a eu des réflexions d'ordre politique avant de pouvoir considérer que posséder le même document dans une bibliothèque cantonale et à Berne était acceptable. Pour autant qu'on en ait la maîtrise et que ce soit un choix délibéré, conserver les mêmes documents dans deux endroits était un facteur de sécurité.

J'ai eu plusieurs discussions à ce sujet, notamment avec la directrice des collections de l'époque, Marie-Christine Doffey (actuelle directrice de la BN). Nous nous demandions – et mon collègue allemand de la Deutsche Bibliothek se posait la même question de son côté – s'il valait vraiment la peine de conserver tous les journaux régionaux ou locaux stockés dans

nos souterrains, ou si l'on ne pouvait pas déléguer cette mission aux bibliothèques cantonales qui en gardaient déjà un exemplaire. La conservation de tous ces journaux a un coût, ils prennent de la place, et ne sont que rarement utilisés. Nous avons alors conclu de remettre à plus tard l'éventualité de se séparer de ces documents.

Quelque temps plus tard, une demande m'a apporté la réponse. Le professeur Jean-François Bergier, qui venait d'être mandaté pour diriger la commission du même nom, est venu me voir à la Bibliothèque nationale. Celui-ci m'a précisément demandé s'il était possible d'accéder aux journaux locaux de la période 1939-1945, dans le but de recréer l'état d'esprit de la population locale pendant la guerre. Il cherchait à accéder aux courriers des lecteurs de petits journaux. Nous avons ces journaux en quasi-intégralité, et, sachant qu'ils n'avaient jamais servi, ils étaient en parfait état. Suite à cette rencontre, le professeur Bergier a effectué, avec son équipe, dix mille photocopies de ces documents. S'il avait dû faire cette même demande auprès des vingt-six bibliothèques cantonales, ou y envoyer des collaborateurs, il aurait vraisemblablement abandonné cette requête, trop coûteuse en temps et en ressources. Le fait d'avoir l'ensemble de ces journaux réunis à un seul endroit a certainement permis à la Commission Bergier de récupérer l'intégralité des documents qui lui étaient nécessaires. Bien évidemment, je ne veux pas avec cet exemple analyser le résultat de la commission Bergier, mais illustrer le besoin de pérennité d'une documentation. La qualité d'une information peut varier de façon extrême dans le temps. On ne peut pas dire qu'une information, jugée mineure aujourd'hui, ne deviendra pas importante demain. Si l'on voulait fixer des critères de non-prise en compte, le mandat de collection donné à une institution patrimoniale serait extrêmement complexe à définir car personne ne peut déterminer *a priori* l'importance à long terme qu'aura, ou non, un document.

Pour prendre un contre-exemple, je citerais une question que je pose à de nombreuses personnes en Suisse et à laquelle très peu sont capables

de répondre. Il y a, dans les collections de la BN, toutes les archives du seul écrivain né en Suisse ayant reçu le prix Nobel de littérature en 1919. De qui s'agit-il? Beaucoup pensent à Hermann Hesse qui a effectivement reçu le prix Nobel de littérature, mais seulement en 1946, et qui était d'origine allemande, naturalisé en 1924. L'une des rares personnes à m'avoir donné immédiatement la bonne réponse fut notre conseillère fédérale Ruth Dreifuss. Il s'agit de Carl Spitteler, dont elle se souvenait parfaitement car son père le lui lisait avant de dormir. Il est vrai qu'aujourd'hui cet auteur est méconnu et ses ouvrages sont très peu lus, il n'en est pas moins que son œuvre restera naturellement conservée à la BN. Cet exemple permet aisément de montrer que l'intérêt et le regard que l'on porte à une œuvre peut totalement se transformer au fil du temps.

INFORMATISATION | POLITIQUE | DÉMARCHE

Pour beaucoup de personnes directement concernées, l'informatisation de la BN a été une discussion prépondérante. Le choix du système a été relativement problématique à l'époque, soit entre la fin des années 1980 et le début des années 1990. Il existait alors deux systèmes helvétiques de gestion de bibliothèques : Sibil [Système intégré pour les bibliothèques universitaires de Lausanne], un système à l'époque très en avance au niveau européen, développé en Suisse romande par Jean-Pierre Clavel alors directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, et Ethics [ETH Information Control System], un système développé plus tard par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Ces deux systèmes n'étaient pas compatibles. Pour la BN, j'ai immédiatement mis comme préalable au choix d'un système, quel qu'il soit, la pérennité de ce dernier. Essayer de garantir qu'il existerait toujours dix ans plus tard, qu'il serait toujours développé, en évolution, me semblait être le critère indispensable à respecter.

A ce moment-là s'est produit un événement extrêmement intéressant: lors du premier colloque international auquel j'ai participé en tant que

nouveau directeur de la Bibliothèque nationale suisse, à Paris – ce fut au mois de février 1990³, j'étais déjà nommé mais pas encore en fonction – Jack Lang a annoncé la création, selon le vœu de François Mitterrand, d'une « Très Grande Bibliothèque ». Peu de temps après, nous étions en train de travailler sur le cahier des charges pour l'informatisation de la Bibliothèque nationale suisse. Les Français rédigeaient en parallèle le leur pour l'informatisation de la nouvelle Bibliothèque de France. Le cahier des charges rendu public côté français faisait douze mille pages, ce qui a eu comme résultat qu'aucun système sur le marché n'a pu répondre à leurs spécifications. L'approche de la BN a été exactement inverse. Notre document tenait au maximum sur vingt pages et demandait en substance de décrire quelles solutions le fournisseur pouvait nous apporter.

Je me souviens avoir dit à mes collaborateurs : « Je ne vois pas ce qui fait la différence entre une bibliothèque en Suisse, fût-elle nationale, par rapport à une autre bibliothèque dans le monde. » On acquiert, on catalogue, on prête... tous les travaux inhérents à une bibliothèque étaient les mêmes. Beaucoup de collaborateurs défendaient au contraire l'idée de leur spécificité, étaient fiers de leur institution – et ils avaient raison de l'être, la BN était, et est une bibliothèque extraordinaire – mais ils auraient souhaité faire perdurer les processus de traitement déjà mis en place et obtenir un système qui s'adapte totalement à eux. Je les ai incités à s'adapter, car fondamentalement, du point de vue de sa gestion, il n'y avait pas de différence réelle entre la BN et les autres bibliothèques. Il m'apparaissait essentiel de s'adapter aux évolutions extérieures.

Toutefois, un aspect qui m'a importé était que l'étude de la qualité des solutions proposées vienne des futurs utilisateurs eux-mêmes et non de consultants externes. Des employés venaient me voir en me disant qu'il

3 *L'avenir des grandes bibliothèques*, Colloque international organisé par la Bibliothèque Nationale, 30 janvier - 2 février 1990, Paris, BN, 1991

fallait se faire conseiller car ils ne se sentaient pas compétents pour le choix d'un programme informatique. Il était cependant évident pour moi qu'ils étaient les mieux à même de réfléchir à l'option qu'ils jugeaient la plus convaincante, puisqu'ils connaissaient leurs besoins et que c'étaient eux qui allaient travailler avec le nouveau système. Des ateliers ont été organisés pour leur permettre de comparer les propositions. La tâche n'a pas été aisée pour tous; la plupart des collaborateurs avaient encore une vision très traditionnelle de la bibliothèque et du rôle que l'informatique avait à jouer. Tous se sont cependant impliqués et ont adapté leurs façons de penser afin de pouvoir s'appuyer, dans le futur, sur l'outil de travail le plus adéquat.

L'appel d'offres a été lancé au plan international. Ceci m'a d'ailleurs été reproché, mais les règles d'acquisition de la Confédération pour de tels systèmes nous l'imposaient. Nous avons subi des pressions, tant du côté de Sibil que d'Ethics (qui ont notamment répondu à l'appel d'offre du côté suisse), ce que je comprends bien évidemment. Il y a même eu une sorte d'offre conjointe entre Sibil et Ethics pour essayer d'obtenir le dossier, mais avec une solution qui manifestement ne tenait pas la route.

C'est la raison pour laquelle nous avons finalement choisi une solution développée par la société américaine VTLS [Virginia Tech Library System]. Cette proposition m'a convaincu grâce aux idées des développeurs et grâce à leur vision future de son évolution. J'avais évidemment des critiques – je n'ai jamais prétendu que c'était la meilleure application qui soit – mais c'était un bon système par rapport à ce que nous pouvions trouver sur le marché. Il m'importait surtout d'être objectif, sans favoriser Sibil, Ethics ou une autre solution. Et au regard du premier critère que je m'étais donné (sa permanence pendant dix ans), j'ai réussi mon pari ! Le programme a évolué, mais il fonctionne toujours en 2016.

L'informatisation de la BN n'a certainement pas contribué à améliorer la collaboration avec les autres secteurs du traitement de l'information, muséal ou archivistique, en Suisse. Des interactions se sont produites, bien évidemment, mais il me semblait plus prioritaire d'être en cohérence avec les autres bibliothèques nationales, en particulier au niveau européen. Il ne s'agissait pas d'entrer en concurrence, en discussion ou en désaccord avec les bibliothèques universitaires cantonales – elles avaient de l'avance sur la BN, mais elles n'avaient pas le même horizon. Les bibliothèques cantonales ont un rôle de proximité à jouer qui n'est pas celui d'une bibliothèque nationale.

Je me suis donc focalisé sur les discussions et les échanges avec mes collègues des autres bibliothèques nationales, principalement en Europe. J'ai travaillé avec la directrice de la Bibliothèque nationale d'Irlande, dont la situation était un peu analogue à la nôtre. J'ai également beaucoup collaboré avec la Deutsche Bibliothek. J'ai même passé un mois sabbatique à Londres à la British Library afin de pouvoir travailler aux côtés de la directrice générale. Outre ces très grandes bibliothèques, il y avait aussi de toutes petites bibliothèques nationales : celle de Saint-Marin, pour ne citer qu'elle, employait moins de dix collaborateurs et conservait quarante mille livres. Ce n'était ainsi pas une question de taille : les missions générales des bibliothèques nationales en Europe étaient toujours plus similaires aux nôtres que celles d'autres types de bibliothèques.

C'est dans cette optique précise que je me suis très vite impliqué dans la Conférence européenne des directeurs de bibliothèques nationales [*Conférence of European National Librarians*, CENL], que j'ai présidée quelques années jusqu'à la fin de mon mandat à la BN. Par les dimensions, le positionnement, le fonctionnement politique et la complexité des problèmes, les institutions nationales ne partageaient pas du tout les mêmes réalités.

Cependant, au-delà des différences structurelles, nous avons réciproquement profité des développements menés par les uns ou les autres, que ce soit au niveau de la conservation, de la préservation, des bases légales ou encore des problèmes liés à la numérisation des documents. Ces échanges ont été très bénéfiques.

Plusieurs de ces partenaires sont d'ailleurs devenus des amis, Philippe Belaval qui a été directeur de la Bibliothèque de France, Brian Lang puis Line Brindley de la British Library, Wim van Drimmelen de la Koninklijke Bibliotheek à La Haye. Avec Klaus-Dieter Lehmann, qui était le directeur de la Deutsche Bibliothek, nous nous sommes tout de suite très bien entendus. J'ai appris beaucoup plus tard qu'il était aussi un scientifique de formation, puisqu'il était physicien. De plus, du fait des Länder, il se situait dans un environnement politique très proche de ce que nous connaissons en Suisse: nos préoccupations étaient du même ordre.

Le fait qu'un Etat soit fédéral ou non change en effet passablement la manière d'envisager les choses. Je me souviens d'une anecdote à ce propos : j'avais été invité à faire une conférence à la Bibliothèque de France autour de la question : « Comment concevoir une Bibliothèque nationale dans un Etat fédéral ? » Il se trouve que Jacques Cordonier, qui était à l'époque président de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses et directeur de la Bibliothèque cantonale du Valais, avait aussi été invité pour répondre à la même question. Nous avons gardé le mystère sur nos communications respectives et, de fait, chacun a exposé une vision des choses totalement différente. Partant de points de vue opposés, nos perspectives ne pouvaient qu'être dissemblables.

Dans le même ordre d'idée, il est difficile de comprendre le rôle d'une bibliothèque nationale dans un Etat fédéral comme la Suisse lorsque l'on vit dans un pays qui a une structure politique différente. Pour mes collègues français, ce rôle semblait assez peu évident. Lorsque j'ai fait cette même

conférence à Chicago, les Américains, du fait qu'ils résidaient eux-mêmes dans un Etat fédéral, ont compris immédiatement. Cette anecdote permet de rappeler qu'une institution d'Etat comme une bibliothèque nationale ne peut jamais faire abstraction de la situation politique qui l'entoure.

Par la suite, j'ai eu l'occasion de travailler avec les dirigeants de la Deutsche Bibliothek et de la Library of Congress autour de problématiques liées à la conservation et notamment à l'acidification du papier. Nous avons développé en Suisse un système de désacidification de masse qui a été installé à Wimmis (Nitrochemie Wimmis AG). Les recherches, initiées par la Bibliothèque nationale suisse en association avec les Archives fédérales suisses, ont été menées en collaboration avec les Allemands et les Américains.

CONSERVATION | ARCHITECTURE | POLITIQUE

Dans les années 1980, les collections de la BN étaient encore en plein soleil, placées derrière les fenêtres des huit étages des magasins. En termes de conservation, cette situation était catastrophique. C'est ce qui m'a fait dire à Dominique Perrault, l'architecte de la Bibliothèque de France, que son projet de bibliothèque dans des tours en verre était à l'opposé du bon sens (mais nous sommes restés amis !). J'ai eu d'ailleurs de multiples occasions de le revoir depuis mon arrivée à Paris en 2013.

Ce choix architectural appelle effectivement quelques remarques. L'apport de François Mitterrand, lorsqu'il a dit, en tant que Président de la République: «Je veux une très grande bibliothèque», a été extraordinaire. Il a mis en lumière une institution patrimoniale, la Bibliothèque nationale française, en faisant d'elle un élément politique primordial. Le fait qu'un chef d'Etat d'un pays démocratique mette en avant la culture en tant qu'axe important de son discours politique est en effet extrêmement rare.

C'est d'ailleurs cette même volonté politique qui a conduit au choix du projet retenu. Je tiens de source sûre que lors de la présentation des différentes maquettes en lice pour le concours, François Mitterrand a rapidement jeté un coup d'œil et a décidé en quelques secondes de choisir le projet Perrault. Je crois qu'il n'a pas du tout fait de démarche technique, mais qu'il a simplement choisi le projet que l'on voyait le mieux. Il voulait donner de la visibilité à une institution et a fait un choix politique en retenant le projet le plus marquant. Naturellement, derrière ce choix purement politique, les contraintes spécifiques liées à la préservation des documents ont ensuite posé des problèmes insurmontables à l'architecte et donné lieu à de nombreux ajustements.

Il est amusant de constater qu'à la Bibliothèque nationale suisse, à la même période, nous avons fait un choix exactement inverse : tous les livres ont été sortis des magasins en surface et ont été placés dans des magasins souterrains. C'était une décision beaucoup plus rationnelle d'un point de vue professionnel, mais à Paris, la problématique avait intégré une dimension politique complètement différente.

Toutefois, même si dans chaque pays la situation politique influe sur la façon dont les bibliothèques nationales sont gérées, ou détermine leurs priorités budgétaires, toutes partagent les mêmes buts et questionnements. A l'époque, nous nous interrogeons sur l'étendue de nos mandats : fallait-il inclure les documents électroniques dans les collections ? Les documents audiovisuels ?

A l'échelle de la Suisse, de la même manière que je ne voyais pas pourquoi la Bibliothèque nationale suisse devait être considérée comme différente de toutes les autres bibliothèques nationales dans le monde, il n'y avait pas de raison que la langue ou la culture, de quelque nature que ce soit, aient une influence sur les options conceptuelles de la gestion des bibliothèques. J'étais persuadé que le catalogage, la mise à disposition et les

besoins des usagers étaient les mêmes partout. En revanche, il y a eu effectivement des différences de mentalités quant à la manière de gérer les institutions et les comportements sont différents: le climat de travail n'était (et n'est) pas le même dans une bibliothèque universitaire en Suisse romande que dans une bibliothèque universitaire en Suisse alémanique. Au sein de la BN, les désaccords se sont surtout manifestés à propos de questions pratiques, par exemple sur le choix de notre système informatique qui a généré beaucoup de discussions et de remous, mais je ne me souviens pas avoir eu de divergences profondes avec les collègues sur la finalité des buts à atteindre.

PUBLIC | RÉORGANISATION

Lorsque je suis arrivé à la Bibliothèque nationale en 1990, le premier élément que l'on voyait en entrant dans le bâtiment était le service du prêt: les autres services étaient «cachés» un peu plus loin. A gauche du guichet du prêt se trouvait la salle de lecture, où régnait un silence parfait, et à droite la salle des catalogues, constituée de tiroirs remplis de fiches en carton. Les lecteurs y venaient pour consulter les fiches et des collaborateurs les aidaient dans leur recherche.

Nous avons créé une première «révolution» en reculant le service du prêt pour le placer au fond, dans les magasins. Les raisons en étaient purement architecturales, mais cela a eu de facto une influence. Ce changement signifiait que le premier rôle de la BN n'était peut-être pas le prêt. Je me souviens des discussions que j'ai eues avec les employés du prêt, qui jusqu'ici étaient en quelques sortes les «maîtres», sachant qu'ils étaient les premiers que les lecteurs voyaient (et ils étaient les premiers vers lesquels les lecteurs se tournaient lorsqu'ils souhaitaient emprunter un volume). Je me souviens également que la bibliothèque fermait entre 12 et 13 heures afin que les employés puissent se restaurer! Les usagers qui avaient fait le trajet jusqu'à Berne le matin même et qui venaient de recevoir leur publication, devaient

quitter le bâtiment durant une heure avant de pouvoir la consulter en salle de lecture. Nous avons évidemment très vite modifié ces horaires.

Dans le concept d'évolution de la bibliothèque, nous devons allier modernité et tradition. La modernité s'est incarnée dans la salle des catalogues, qui est devenue la salle d'information. La quasi-totalité des tiroirs de fiches a été enlevée, l'accès aux documents ne se faisant plus que par le catalogue informatisé. La tradition s'est matérialisée dans la salle de lecture, qui a été reconstituée telle qu'elle était lors de sa création. Les chaises qui avaient changé entre temps ont été reproduites à l'identique de celles créées à l'origine, en s'appuyant sur d'anciennes photographies. La seule entorse à la vérité historique a consisté à faire courir un petit câble le long des tables anciennes pour permettre aux lecteurs de brancher leur portable. Lorsque j'ai quitté la BN, la plupart des étudiants ou des chercheurs qui travaillaient là avaient leurs documents d'un côté et leur ordinateur de l'autre. La tradition était présente, mais alliée aux pratiques d'aujourd'hui.

ACCÈS | NUMÉRISATION | DÉVELOPPEMENT

Au sein d'une bibliothèque nationale, la notion d'usage des collections n'est pas anodine, mais totalement secondaire. La mission est de conserver l'information à disposition, peu importe son taux d'utilisation. Notre taux de prêt était très bas, quelques pourcents de l'ensemble, mais il était parfaitement normal pour une bibliothèque nationale. La logique de fonctionnement d'une telle bibliothèque est complètement différente de celle d'une bibliothèque de lecture publique, où la direction acquiert des documents pour susciter l'intérêt de son public.

La mission politique de la BN est de conserver les *Helvetica*, de faire savoir que la Suisse possède ces documents et de les rendre les plus accessibles possible. Le but de l'informatisation, non seulement des catalogues mais des contenus, me semblait en cela évident : les *Helvetica* devaient

pouvoir être consultés depuis le monde entier. Il se peut qu'au fin fond de l'Afrique du Sud, de la Californie ou de l'Australie, quelqu'un ait besoin d'un document dont la seule référence se trouve à la BN. Il est clair que ce lecteur ne va pas se déplacer depuis Le Cap, San Francisco ou Canberra pour se rendre à Berne, mais il doit savoir que cette information existe et pouvoir l'atteindre. Communiquer nos documents est un aspect primordial de la Bibliothèque nationale, non pas en terme de volume mais en terme d'accessibilité.

Le fait que nous soyons aussi une bibliothèque de prêt découle d'une volonté politique du Parlement, même au risque d'une certaine perte. Je me souviens que mes collègues des bibliothèques nationales européennes se moquaient gentiment de moi en disant que nous étions complètement inconscients – et j'adoucis leur propos. « Vous n'avez pas de dépôt légal, vous n'avez qu'un seul exemplaire de vos documents, et vous les prêtez un mois à des usagers ? C'est totalement aberrant ! N'avez-vous pas de problèmes de pertes ? » Ce à quoi je répondais que nous n'avions pas plus de problème de pertes que dans les autres bibliothèques nationales où il est pourtant nécessaire d'obtenir une accréditation complexe uniquement pour pouvoir accéder à une zone de recherche, et où il est bien évidemment impossible de « sortir » un livre. A la BN, il nous arrive même d'envoyer des documents par la poste, et nous n'avons pas particulièrement de problèmes de pertes. J'ai toutefois dû intégrer une clause, à mon corps défendant, pour refuser le prêt des documents antérieurs à 1848, en raison de leur fragilité. Cela a créé un tollé chez certains usagers, scandalisés que la BN leur refuse l'emprunt de certains ouvrages. Notre rôle nous pousse à servir nos usagers quels qu'ils soient et quelle que soit leur motivation à vouloir connaître une information qui relève de la Suisse et des *Helvetica*.

En plus de l'amélioration de l'accès, c'est aussi la question de la fragilité de ces ouvrages qui nous a amenés à développer des systèmes capables de numériser un document et de l'imprimer en moins d'une heure à des

coûts tout à fait performants. Cette technologie a indéniablement influencé le développement de la bibliothèque. Nous avons aussi contribué à mettre au point, avec une petite entreprise suisse, un tourneur de pages automatique pour la numérisation⁴. Nous ne l'avons finalement pas utilisé nous-mêmes car ces dispositifs sont chers et ils ne devenaient rentables qu'à partir d'un million de pages par année, mais plusieurs universités américaines en ont acheté pour faire de la numérisation automatique.

AUDIOVISUEL | MEMORIAV | POLITIQUE CULTURELLE

Il se trouve que, lorsque j'ai pris mes fonctions, le Parlement était en train de réviser la loi sur la radio et la télévision. Un article a été ajouté disant que «le Conseil fédéral peut prescrire qu'un enregistrement des émissions de valeur doit être remis gratuitement à une institution nationale d'archivage».⁵ Lors des débats, une question a été déposée par Lilian Uchtenhagen, l'ancienne candidate au Conseil fédéral que le Parlement avait écartée au profit d'Otto Stich. Elle voulait savoir qui serait chargé de cette mission et avec quelles ressources. A la sortie de cette séance que nous avons suivie, Flavio Cotti ou Alfred Defago, je ne sais plus exactement, m'a dit : «Puisque vous êtes en train de réorganiser la BN, regardez donc aussi ce *petit* problème de l'audiovisuel!» J'ai donc contacté mon collègue Christoph Graf, directeur des Archives fédérales, et nous nous sommes rendus à la Cinéma-thèque suisse à Lausanne, à la Phonothèque nationale à Lugano et sur tous les sites de la radio et de la télévision. L'objectif était de déterminer ce qui relevait de l'aspect patrimonial. Nous nous posions surtout la question de savoir, puisque la loi prévoyait de conserver les émissions de valeur, quelle institution serait en mesure d'accueillir ces documents. Nous sommes vite arrivés à la conclusion qu'il n'y en avait pas, parce que le nombre d'informations générées était faramineux, de même que les budgets nécessaires.

4 *4 Digital Books - ASSY SA* à Ecublens (VD)

5 21 juin 1991, Nouvelle Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), art 69, al. 3

Dans le cadre de nos actions, nous nous sommes surtout rendu compte que le patrimoine audiovisuel en Suisse se trouvait dans une situation extrêmement délicate. Même les émissions du téléjournal n'étaient pas stockées de manière conforme pour garantir leur conservation à long terme : on risquait d'en perdre trace sur plusieurs dizaines d'années. Suite à cela, nous avons immédiatement mis en place des « mesures d'urgence », et réussi à débloquer un crédit pour effectuer un certain nombre de travaux de conservation.

Pour résoudre la question de la conservation de l'audiovisuel, dans un premier temps nous avons imaginé ce que l'on avait appelé le Centre d'information de l'audiovisuel suisse [Ciav], un peu sur le modèle de l'Institut national de l'audiovisuel [Ina] à Paris. Nous nous voyions déjà avec une grande tour à Berne, mille collaborateurs et des espaces de stockage phénoménaux avec des rangées de bobines alignées ! Nous avons très vite déchanté. Lorsque nous en avons discuté avec quelques politiciens et conseillers fédéraux, Flavio Cotti en tête, tous nous ont dit d'abandonner cette idée car elle était irréalisable. C'est ainsi que l'on est passé du Ciav au Réseau d'information audiovisuel [Riav], qui est devenu par la suite l'association Memoriav⁶. L'idée d'une bibliothèque nationale en réseau, qui avait été refusée par le Parlement, s'est finalement concrétisée ainsi dans le domaine de l'audiovisuel. Il y avait beaucoup de compétences dispersées et Memoriav permettait d'animer et de coordonner ce réseau de compétences. Cette association dans laquelle la BN, les Archives et d'autres partenaires se sont retrouvés et ont collaboré activement est peu à peu devenue un modèle. Et de fait, Memoriav m'a beaucoup plus occupé que la coordination des bibliothèques cantonales, patrimoniales ou universitaires.

Memoriav a fêté ses vingt ans au mois de mai 2016, et j'en ai été président les dix premières années. Il est amusant de se souvenir des tout débuts

6 > <http://memoriav.ch>

de l'association, lorsque nous étions six à en esquisser les statuts sur un coin de table pour essayer de rassembler autour de cette problématique ; les premières centaines de francs que l'on a osé dépenser pour restaurer certain document en grand danger de disparition... Nous avons vécus quelques moments mémorables. Un jour, Alain Tanner, le réalisateur de *La Salamandre*, m'a téléphoné pour me dire que la version originale et unique de son film était en train de se dégrader, et m'a demandé si nous pouvions faire quelque chose. Il a fallu dégager en quelques jours soixante mille francs pour la restaurer, ce que nous sommes parvenus à faire. Il y a eu aussi ces bobines de films retrouvées dans un carton à chaussures dans une cave près de Vevey : il s'est avéré qu'il s'agissait des premiers films présentés lors d'une séance de cinéma publique payante en Suisse. C'étaient des petits films d'une minute, que l'organisateur avait empruntés à Paris dans le but de les projeter et qu'il avait probablement oublié de rendre. Parmi eux figurait un film de Méliès unique et totalement inconnu. Dans le même ordre d'idée, pas plus tard qu'il y a quelques semaines, mon adjointe à l'Unesco, Madame Wagner, me demandait mon avis à propos de bobines de films qu'elle avait trouvées, datant probablement de 1927 et tournées en Tchécoslovaquie. Je les ai envoyés à Frédéric Maire, le directeur de la Cinémathèque : il s'agissait effectivement de cinquante films de 1927, sur Pathé Baby avec une perforation centrale. Par hasard, la Cinémathèque était en train de restaurer quelques bobines présentant le même type de technologie. Ce sont des films amateurs privés, mais des films de cette époque-là, qui documentent un contexte environnemental et architectural, sont, du point de vue patrimonial, d'un très grand intérêt. Ils iront donc à la Cinémathèque. L'histoire continue...

POLITIQUE | CULTURE | ÉCONOMIE

Le monde de l'information est à cheval entre le monde de la culture et celui de la recherche et de l'éducation. C'est pour cette raison qu'il n'y avait, et n'y a pas d'antagonisme ni de concurrence entre les bibliothèques universitaires et la BN : le mandat de la BN est essentiellement patrimonial, alors

que le mandat des bibliothèques universitaires est plus spécifiquement destiné à soutenir la recherche et l'innovation. Ces institutions doivent néanmoins se comprendre, pouvoir travailler ensemble, à la limite même, avoir des systèmes communs. Je me suis réjoui que les bibliothèques universitaires romandes se rallient au même système informatique que la BN et choisissent VTLS lorsque Sibil a dû être abandonné, non pas pour crier victoire, mais parce que cela offrait la possibilité de développer de nouvelles synergies, d'échanger, d'apprendre différemment et d'essayer de trouver des solutions ensemble. J'ai été très déçu lorsque, quelques années plus tard, les collègues alémaniques qui devaient aussi changer de système en ont choisi un autre. Si toutes les parties avaient continué à travailler avec le même outil, cela aurait peut-être pu donner une nouvelle dynamique à la Suisse dans le domaine des bibliothèques.

Ces années passées à la Bibliothèque nationale ont été un grand bonheur. J'étais arrivé là comme on arrive parfois dans le secteur privé, en me disant que j'allais y rester cinq ans avant de passer à autre chose. J'y suis finalement resté quinze ans, et je disais souvent qu'il y avait encore du travail pour au moins mille ans. Les échanges au niveau des Etats ont ouvert des perspectives extraordinaires et, ceci dit avec une certaine fierté, ont repositionné la BN sur le plan international. Je peux affirmer avec certitude que nos efforts ont donné une impulsion au monde des bibliothèques non seulement au niveau local, régional ou national, mais aussi international. A tel point que mon épouse m'a dit: « C'est le plus beau métier que tu aies fait dans ta vie. »

Nous avons bénéficié d'un soutien politique constant. Il y avait, bien sûr, trop peu de moyens, mais j'ai passé beaucoup de temps à discuter avec des parlementaires et des politiciens. On m'a reproché de ne pas être « assez dans le monde des bibliothèques » et de passer trop de temps au Parlement. Interpeller les parlementaires et débattre avec eux me paraissaient pourtant faire partie de ma mission. J'ai eu des dizaines de séances avec la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et du

Conseil des Etats, je voulais faire comprendre que l'enjeu ne résidait pas uniquement dans la BN en elle-même, mais concernait l'ensemble du traitement de l'information en Suisse. Il me semblait donc évident qu'il fallait placer cette question au niveau politique. J'ai été beaucoup aidé par mes supérieurs, surtout par Alfred Defago et par Flavio Cotti, mais aussi par Ruth Dreifuss qui est venue plus tard et qui était aussi très intéressée par cette question. Il est vrai que mon implication a tranché avec celle de mon prédécesseur, qui dépendait directement du Conseiller fédéral mais qui n'avait avec lui que des entrevues extrêmement limitées.

Il a été dit qu'en restructurant l'Office de la culture en 1989 et en y englobant le Musée national et la BN, celle-ci avait été reléguée à un rang inférieur. En un sens c'est peut-être vrai, mais d'un autre côté elle participait ainsi directement à la politique culturelle générale que l'on voulait instaurer en Suisse. Pour Alfred Defago, qui en était le directeur, c'était aussi une manière d'affirmer : « Le monde de l'information fait partie de la politique culturelle et je veux en faire un fer de lance de la politique culturelle suisse. » Les représentants de la Bibliothèque nationale pouvaient dès lors être reçus au Parlement sous l'égide de l'Office fédéral de la culture, et pas seulement comme représentants de leur institution, qui était d'une importance négligeable aux yeux des politiciens.

Lorsque je suis moi-même arrivé à la tête de l'Office fédéral de la culture, j'ai continué à lutter pour essayer de faire comprendre que la culture était un enjeu politique important. Il y a là un thème qui m'a beaucoup fait réfléchir. En Suisse, le monde de la politique, représenté par le Parlement fédéral et les conseillers fédéraux, et le monde de l'économie ont des rapports très étroits. Il suffit de voir le World Economic Forum ou d'autres manifestations de ce type pour s'en rendre compte. En revanche, les interactions entre le monde politique et le monde culturel sont empreintes d'une grande méfiance réciproque. Les politiciens – je schématise – ont tendance à dire que « la culture est très intéressante, mais un peu

secondaire», et les gens de la culture ont une crainte énorme de voir les politiciens s’immiscer dans leur domaine, si ce n’est pour faire du mécénat. La relation économie-culture est du même ordre. Tant que l’économie s’intéresse à la culture pour apporter un certain nombre de soutiens financiers, ou éventuellement mettre en place un partenariat qui lui permet d’améliorer son image, les relations sont considérées comme acceptables par les acteurs culturels. Mais de façon générale ces deux univers s’abordent avec les plus grandes précautions. Au niveau européen, international, c’est la même chose : je le vois aussi ici à l’Unesco. Ce que j’ai essayé de faire, comme précédemment à la BN, c’est de convaincre le monde de la culture qu’il était impératif d’être présent au niveau politique, et de convaincre les politiciens qu’ils n’allaient pas faire une bonne politique s’ils ne tenaient pas compte des aspects culturels. Sans vouloir faire l’apologie de François Mitterrand, un chef d’Etat qui tient un discours politique sur une institution patrimoniale, qui revalorise la politique culturelle et qui intègre certains éléments de la culture dans sa politique générale m’apparaît comme tout à fait intéressant.

LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Que le pouvoir politique s’intéresse à la culture ne signifie pas pour autant qu’il faut légiférer à tout propos. Le législateur suisse a la sagesse de s’interroger d’abord sur la nécessité de légiférer. Si vraiment c’est le cas, il importe de dire l’essentiel, de donner une ligne politique globale en évitant à tout prix de traiter les cas spéciaux et les détails et d’entrer dans des aspects opérationnels. Sur cette base, les différents responsables la mettront en œuvre en suivant l’esprit de la loi, et en l’appliquant au mieux selon les cas.

Je suis perplexe quant au fait d’ajouter une loi spécifique sur les bibliothèques, comme cela a été proposé. La Suisse dispose déjà d’une loi sur l’archivage au niveau fédéral. Elle concerne la question de la pérennité des documents produits par les pouvoirs publics. Depuis 2005, nous avons instauré la Loi sur l’encouragement de la culture [LEC], qui se base sur l’article

constitutionnel sur la culture introduit lors de la révision de la Constitution en 2000. Il ne faut pas oublier qu'il a fallu attendre 160 ans, après deux votations populaires négatives, avant de pouvoir placer le mot « culture » dans la constitution suisse, et encore l'article mentionne que la politique culturelle est avant tout du ressort cantonal. Heureusement, un 2^e alinéa figurant dans l'article constitutionnel précise que la Confédération peut intervenir si elle en ressent le besoin (mais c'est une formulation potestative qui a un caractère de subsidiarité). Plutôt que de créer une nouvelle loi pour les bibliothèques, j'aurais tendance à dire que l'on pourrait peut-être ajouter un alinéa à la LEC, mentionnant le rôle essentiel, culturel – et pas seulement éducatif – que jouent les bibliothèques ou les archives. A la limite, je verrais davantage une loi abordant les aspects du traitement de l'information, ce qui pourrait aussi être fait par le biais d'une révision de la Loi fédérale sur l'encouragement à la culture.

NUMÉRISATION | TRANSFORMATIONS | PROFESSION | LIVRE

La mission des bibliothèques a changé : elle est désormais liée au traitement de l'information, quel que soit le support sur lequel on la trouve. Qu'on lise un texte sur papier ou sur tablette est secondaire : le but est de pouvoir accéder au contenu souhaité et ce de façon pérenne. Les formes et les usages évoluent, mais les bibliothèques seront toujours les lieux de préservation et de conservation du savoir. Lorsque Google nous a proposé, au début des années 2000, de numériser les collections de la BN tout en devenant propriétaire du contenu numérisé, nous avons catégoriquement refusé. Il était, et il est hors de question d'abandonner le savoir à des institutions privées. La préservation, aussi large que possible, de l'écrit, de la connaissance, est un rôle régalien et la mission première des bibliothèques.

Une seconde mission est de diffuser ce savoir et de le rendre accessible. J'ai entendu dire un nombre incalculable de fois : « J'ai résolu mon problème de conservation puisque j'ai numérisé mes documents. » Une telle

réflexion me fait toujours réagir... La numérisation d'une collection permet uniquement de lui assurer une meilleure accessibilité. La durée de vie d'un document informatique est de trois à cinq ans, alors que la durée de vie d'un document papier est de l'ordre de cent cinquante ans. Le coût de conservation d'un document numérique à long terme (sur une période de cent ans) était au début des années 2000 cinquante à cent fois plus élevé que le coût de conservation d'un document sur papier. Même si la proportion a un peu changé, la numérisation élargit l'accès à un document mais ne contribue pas du tout à sa préservation. Il est éclairant de constater que la Cinémathèque suisse fait maintenant, à partir des fichiers numériques natifs, des copies sur support analogique, c'est-à-dire des bobines, pour mieux les conserver. A partir des films tels qu'ils sont produits aujourd'hui, on refait des masters et des négatifs sur celluloïd, parce que leur pérennité est mieux assurée sous forme de films physiques.

La mission des bibliothécaires s'est énormément transformée. Je me souviens que je disais aux collaborateurs de la BN : « Vous, en tant qu'individu, avez une connaissance du contenu de cette bibliothèque qui est irremplaçable. Vous êtes absolument nécessaires pour aider les lecteurs à trouver l'information pertinente qu'ils recherchent, et dont ils ignorent encore l'existence. » J'ai été frappé de lire, il y a quelques années, une analyse américaine selon laquelle les étudiants qui écrivent une thèse de doctorat n'ont à 80% qu'Internet comme référence. Les connaissances conservées dans l'intégralité des bibliothèques dans le monde n'étaient à l'époque numérisées qu'à 4% ou 5% – maintenant, c'est peut-être 10% ou 15%. Cela signifie que l'innovation qui s'exprime de nos jours au travers des thèses ne s'appuie que sur un pourcentage infime de l'information qui existe dans le monde. Les chercheurs passent à côté de 90% ou 95% du volume de connaissances acquises pour innover, ce qui est une perspective terrible.

Face à cela, le bibliothécaire peut, soit se dire qu'il faut numériser à haute dose, soit réaliser qu'il est aussi là pour aider les chercheurs à trouver

une information qu'ils n'ont peut-être pas pensé à chercher dans leur institution. Ce changement de paradigme est fondamental. Une bibliothèque a pour rôle non seulement de préserver le savoir mais aussi, de plus en plus, de le mettre en valeur. Que ce soit en venant au guichet ou par un email envoyé depuis le fin fond de l'Amazonie, le lecteur doit pouvoir être renseigné et être mis en contact avec des bibliothécaires, devenus des transmetteurs de connaissance.

Je pense que de nombreux changements sont encore à venir. Entre la production d'information par un créateur – un écrivain par exemple – et le moment où le lecteur jouit de cette information, il existe une chaîne de distribution qui va totalement se modifier. L'évolution du numérique va transformer fondamentalement le chemin qui allait de l'éditeur au lecteur (en passant par le diffuseur et le libraire), en le rendant multiforme. Il ne sert à rien d'essayer de lutter contre ce phénomène. Cela ne signifie pas du tout que les intermédiaires vont disparaître, mais ils devront revoir leur manière de fonctionner. Par exemple, si je sais exactement quel livre je veux acheter, j'ai nettement avantage à passer par Amazon : je peux le commander à deux heures du matin et il arrivera très vite directement chez moi, tout en étant meilleur marché et exactement identique à celui que j'achèterais dans une librairie. Pourtant j'adore aller chez mon libraire et je lui achète de nombreuses publications; je lui demande des conseils, des suggestions, il connaît mes centres d'intérêt, et pour cette proximité-là je suis prêt à payer mes livres plus cher. Je suis convaincu de ne pas être le seul. Le savoir et la connaissance que les libraires détiennent dans leur domaine est une réalité qui fait qu'ils devront certainement s'adapter, mais ne vont pas disparaître. Les bonnes librairies seront toujours fréquentées.

C'est aussi en raison de cela que j'étais contre le prix fixe du livre en Suisse⁷. D'abord les marchés du livre en Suisse alémanique, en Suisse

7 Projet de loi fédérale rejeté en votation populaire en 2012

romande et en Suisse italienne fonctionnent de manière totalement différente; une loi fédérale, qui s'applique dans tout le pays, aurait conduit à d'énormes problèmes d'application. De plus, le marché suisse du livre est à 80% un marché d'importation, ce qui est exactement l'inverse de la situation en France. Si l'on oblige tout le monde à vendre au même prix, on ne fait qu'augmenter les marges des grandes surfaces sans favoriser pour autant les petits libraires, parce que la majorité des clients ne vont pas réfréner une impulsion d'achat en grande surface au profit d'une petite librairie.

J'ai bon espoir pour le futur : quand la radio est arrivée, on a prédit la mort du journal. Quand la télévision est arrivée, on a cru à la mort de la radio. Maintenant qu'Internet est là, on nous annonce la mort de tout le reste. Je n'ai pas cette conviction. Que les choses se transforment fait partie de l'évolution normale de l'humanité.



BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE
1986 – 2008

AVANT LAUSANNE | RENCONTRE AVEC JEAN-PIERRE CLAVEL

Pour moi, tout a commencé en 1973. Après une licence de lettres à l'Université de Genève, en quête d'une activité professionnelle, je me suis d'abord intéressé à l'Institut de météorologie à Cointrin, mais il était sur le point d'être transféré à Kloten. Ayant envie de tâter de l'informatique, alors à ses balbutiements, j'ai répondu ensuite à une annonce de Bernard Hauck, de l'Observatoire de Sauverny, qui cherchait quelqu'un pour automatiser un petit fichier d'étoiles. C'est lui qui m'a orienté vers la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne [BCU], me persuadant que ce serait beaucoup plus stimulant pour moi et plus proche de mes études littéraires : son directeur, Jean-Pierre Clavel, était en train de lancer un grand projet d'informatisation de la bibliothèque dans la perspective du déménagement prochain de l'Université à Dorigny.

J.-P. Clavel m'a fixé rendez-vous quelques jours plus tard à la Brasserie Landolt, après un cours qu'il donnait à l'École de bibliothécaires de Genève. J'avoue que j'y allais un peu à reculons parce que l'image que j'avais des bibliothèques se limitait alors à celle que j'avais de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève [BPU] de l'époque, avec des employés du prêt assez revêches, du personnel plutôt âgé au teint blafard, des bureaux qui sentaient le renfermé, bref, pour moi qui passait mon temps libre en montagne, des endroits à fuir !

J.-P. Clavel a bientôt sorti de sa poche une carte perforée d'ordinateur pour m'expliquer ce qu'il faisait avec sa jeune équipe, et m'a convaincu qu'il se passait des choses extrêmement stimulantes à Lausanne. Nous avons discuté de tout son projet et c'est comme cela qu'il m'a engagé, devant une chope de bière ! Belle époque !

DÉBUTS À LA BCU | INFORMATIQUE HISTORIQUE

Je suis venu travailler à la BCU attiré par l'importance du projet d'informatisation que J.-P. Clavel mettait en place. Il y avait là une équipe motivée dirigée par Pierre Gavin, avec Paul Agopian comme concepteur informatique et des collaborateurs beaucoup plus jeunes qu'à Genève, ce qui a certainement joué un rôle prépondérant dans la dynamique de travail. L'équipe de projet s'est d'emblée tournée vers l'étranger à la recherche des bonnes pratiques : nous sommes allés à Paris voir ce qui se faisait à la Bibliothèque nationale et au Bureau pour l'automatisation des bibliothèques, rencontrant des pionniers dans le domaine tels notamment Marc Chauveinc, Michel Boisset, Pierre Pelou, Serge Salomon.

Après quelques semaines un peu arides de mise à niveau – je n'avais aucune formation de bibliothécaire – j'ai dû assimiler les critères de tri et de classement dans un catalogue et me former au catalogage, puis j'ai participé à plein temps au développement du système Sibil [Système intégré pour

les bibliothèques universitaires de Lausanne], ceci jusqu'en 1976, moment du départ de l'équipe informatique qui avait été engagée durant quelques années sur des crédits spéciaux.

C'était l'époque des gros systèmes informatiques, avec un ordinateur central occupant une grande pièce. Au début Sibil a été développé en « service bureau » via une ligne informatique dédiée qui reliait le Palais de Rumine à un ordinateur central chez IBM à Bâle, ce qui coûtait assez cher. Ensuite nous avons opté pour un « service bureau » à Genève, à l'International Computing Center [ICC]. La facture libellée en dollars était bien meilleur marché. Etant alors domicilié à Genève, j'y passais régulièrement, faisant ce qu'on appelait du « vélo processing » : quand on sortait, par exemple, un catalogue imprimé sur microfilm, il fallait transférer physiquement une série de grosses bandes magnétiques contenant les données sur l'ordinateur de l'ICC. Je partais alors avec les bandes dans le coffre de ma 2 CV et les remettais à l'ingénieur système qui travaillait sur place. Un catalogue complet nécessitait environ neuf bandes, qu'il fallait charger l'une après l'autre durant le processus, qui durait huit à dix heures. L'ingénieur Doug Helland venait passer la nuit à côté de l'ordinateur, avec son sac de couchage et ses réserves de sandwiches et de coca-cola, pour remplacer tous les trois quarts d'heure une bande par la suivante. S'il y avait de l'orage dans l'air, l'ordinateur pouvait tomber en panne et il fallait tout recommencer depuis le début... C'était une époque assez extraordinaire !

SIBIL | CONTEXTE SUISSE ET INTERNATIONAL

Le système Sibil a été initié en 1971, dans le sillage de la décision cantonale de 1968 de créer un nouveau centre universitaire à l'extérieur de la ville, sur le campus de Dorigny. La création du futur campus impliquait pour la BCU de scinder ses fonds sur deux sites, et donc de pouvoir gérer les collections et le prêt de manière harmonieuse sur des lieux différenciés. La nécessité de créer un système en « réseau » s'est ainsi imposée d'abord à

l'interne, à l'échelle de la bibliothèque de Lausanne, faisant de cette institution un pionner en Suisse dans l'informatisation – on disait plutôt automatisation – des bibliothèques. J.-P. Clavel en aura été l'instigateur, P. Gavin le chef de projet et P. Agopian l'ingénieur créateur du système.

L'Ecole polytechnique fédérale de Zurich [EPFZ, ETH selon l'acronyme allemand] n'avait pas à prendre en compte ces paramètres et l'autre système d'automatisation de bibliothèques en Suisse, le système Ethics développé à peu près en même temps par Jean-Pierre Sydler et Rudolf Nöthiger, n'intégrait pas cet aspect de mise en réseau. Mais c'était un système tout à fait remarquable : il exploitait une norme habituelle de classification des ouvrages en bibliothèque (la classification décimale universelle) pour construire un catalogue matière multilingue des fonds. Concrètement, il devenait possible, en respectant quelques règles de saisie pour la requête, de mener une recherche dans sa propre langue au travers des index, quelle que soit la langue des documents. J'ai rencontré plus tard un projet européen lancé par des Tchèques dans le cadre des projets de l'Union européenne qui allait dans la même direction¹, mais à l'époque cette approche était tout à fait spécifique à l'ETH.

Au plan international, beaucoup de projets démarraient simultanément, chacun avec ses spécificités. Le format Marc, qui était le modèle classique d'informatisation des catalogues, avait été créé quelques années auparavant par la Bibliothèque du Congrès à Washington et semblait moins adapté aux subtilités descriptives de l'édition européenne. C'est ainsi que des formats dérivés, le Pica-Marc aux Pays-Bas, l'Intermarc en France et en Belgique ont été tour à tour développés sur cette base.

De notre côté il était surtout question de ne pas réinventer la roue. J.-P. Clavel et P. Gavin ont toujours cherché à s'inspirer de ce qui se faisait

1 7^e Programme-cadre européen de recherche et de développement technologique 2007-2013

ailleurs, à comparer les options, à trouver des synergies. Nous avons discuté de l'adaptation d'Intermarc avec M. Chauveinc et P. Pelou, qui a repris ensuite la direction de la Bibliothèque de l'ONU à Genève, avec M. Boisset, qui est devenu directeur de l'Institut universitaire européen à Fiesole où il a développé le système Medicis, avec une équipe de la Bibliothèque nationale de France et du Bureau pour l'automatisation des bibliothèques. C'est à ce moment que le groupe «Intermarc»² a été créé, à l'initiative de Paula Goossens, bibliothécaire-chef à la Bibliothèque royale Albert I^{er} à Bruxelles, pour que les bibliothécaires-informaticiens qui travaillaient sur ces problématiques en France, en Angleterre, en Norvège, au Danemark, en Italie ou en Espagne puissent échanger leurs idées et leurs expériences. C'était en effet la grande époque des réseaux aux Etats-Unis, alors qu'en Europe ils étaient en plein développement. On se retrouvait d'année en année autour d'une thématique particulière, des collègues venaient de toute l'Europe, et cela nous a permis d'avancer avec clairvoyance.

EXPANSION DU RÉSEAU | REBUS | RERO | BIBLIOPASS

Le leitmotiv de J.-P. Clavel était de regrouper les forces autour d'un système unique, car l'informatique coûtait alors très cher, trop pour que chacun fasse chez lui la même démarche à l'identique: « Venez travailler avec nous, cela permet de partager les frais d'un gros ordinateur, du développement du logiciel et cela évite de répéter les choses à Fribourg, en Valais, à Neuchâtel... » C'est ainsi que nous sommes devenus en quelque sorte les apôtres du réseau. J.-P. Clavel, avec son charisme, a piloté les aspects politiques, les relations avec le Conseil d'Etat, les recherches de fonds, les relations internationales. Il était d'ailleurs à cette époque secrétaire de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires³, consultant pour la Bibliothèque d'Alexandrie en Egypte, consultant pour la Bibliothèque

2 Devenu plus tard ELAG : European Libraries Automation Group

3 Plus connue aujourd'hui sous l'acronyme Ifla (International Federation of Library Associations)

Pahlavi du Shah d'Iran. Il passait beaucoup de temps à voir ce qui se faisait ailleurs, et cette manière de faire est tout à fait typique de la BCU de cette période, manière de faire qui tranchait avec l'approche suisse traditionnelle. De même que nous étions les seuls Suisses dans le groupe Inter-marc, nous étions souvent les seuls Suisses dans les congrès internationaux.

Peu à peu, au fil des intérêts marqués par des collègues suisses et français, Sibil a essaimé hors de Lausanne et je suis allé l'installer d'abord à Saint-Gall (en 1976), puis à Paris à l'Ecole Polytechnique (1978), à Bâle et à Montpellier (1981 et 1982), à Berne et à la Bibliothèque de Luxembourg (1985). En 1982, l'association Rebus⁴ a été créée afin de poursuivre le développement du logiciel et d'en assurer le suivi auprès des institutions partenaires. Pendant quatre ans, j'en ai été le coordinateur informatique. Le Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises [Rero]⁵ s'est construit autour de Sibil à la même époque, regroupant les bibliothèques des cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg, de Neuchâtel, du Valais et du Tessin sur un catalogue central commun. La collaboration intercantonale s'en est trouvée amplifiée. A une époque où chaque canton restait encore très fermé sur lui-même, ce sont peut-être bien les réseaux de bibliothèques qui ont ouvert la voie à une nouvelle culture d'échanges. Les groupes de travail de Rero constitués autour de l'homogénéisation des pratiques, qu'elles concernent les normes descriptives ou le fonctionnement en réseau, ont notamment permis d'harmoniser le prêt entre bibliothèques, qui aboutira en 2000 à la

4 Le Réseau des bibliothèques utilisant Sibil a été créé en 1982, afin de poursuivre le développement et l'entretien du programme Sibil. Il a été dissous en 1993 suite à la décision d'arrêter le développement du programme.

5 Le Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises, aujourd'hui Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale a été formalisé en 1985 sous la forme d'une convention entre la CUSO (Conférence universitaire de Suisse occidentale) et les parties signataires, dont tous les cantons romands. Il est financé par les cantons et les bibliothèques participantes. Son but est de gérer les systèmes informatiques métier utilisés par les membres et d'assurer la coordination et la normalisation des pratiques au sein du réseau (conceptualisation, normes descriptives, fonctionnement en réseau, prêt entre bibliothèques, etc.).

création du passeport des bibliothèques *BibliOpass*: les lecteurs d'une bibliothèque peuvent consulter ou emprunter des ouvrages dans toutes les institutions partenaires. Cela concerne aujourd'hui six cents bibliothèques universitaires et cantonales en Suisse, ainsi que la Bibliothèque nationale.

DIRECTION DE LA BCU | PREMIÈRES ORIENTATIONS

Lorsque J.-P. Clavel a connu des problèmes de santé et a dû envisager son départ, nous pensions que P. Gavin allait lui succéder puisqu'il était son adjoint depuis plus de dix ans. Mais celui-ci a renoncé à être candidat, voulant se consacrer essentiellement au développement de Rebus, et, vu le peu de postulations intéressantes aux yeux de J.-P. Clavel, j'ai été fortement poussé à être candidat, alors que je n'avais aucune formation qui me destinait à ce poste, ni vraiment l'envie d'être directeur. Néanmoins j'ai été nommé en septembre 1986 pour assurer la continuité du travail entrepris par J.-P. Clavel et P. Gavin. Ce sont eux qui ont créé les nouvelles bases de la BCU, son informatisation, et appliqué en 1982, pour la première fois en Suisse, le concept de libre accès à une grande bibliothèque universitaire. La première année de direction a été plutôt difficile car je n'avais pas encore été remplacé à la coordination de Rebus et je devais, en parallèle, assurer le support de Sibil auprès des partenaires Rebus, mettre en place des réseaux, diriger des séminaires, donner des conférences; je faisais partie alors d'une dizaine de comités à différents niveaux, notamment du groupe qui a créé Switch⁶... Heureusement, en terme de vision ou de manière de travailler, il n'y avait rien à inventer ou à changer à la BCU, la voie étant déjà bien tracée par mes prédécesseurs.

J'ai donc continué à développer ce que nous avions mis en place, notamment sur la base de mes diverses visites au Canada et aux États-Unis

⁶ La fondation Switch, créée en 1987, a dès l'année suivante permis d'apporter Internet en Suisse, via un réseau de données académiques à destination des hautes écoles.

en 1982. J.-P. Clavel m'avait en effet emmené cette année-là au congrès de l'Ifla à Montréal, puis m'avait envoyé « regarder ce qui se passe aux États-Unis ». J'y suis resté cinq semaines, pour voir comment évoluaient divers réseaux à l'échelle de tout le pays ou régionaux : le Washington Library Network, le Research Libraries Information Network [RLIN] à Stanford, l'Online Computer Library Center [OCLC] dans l'Ohio où j'ai été reçu par Fred Kilgour⁷, les réseaux de l'Indiana connectés à l'OCLC, et j'ai rencontré Michael Malinconico, responsable de l'automatisation de la New York Public Library. Ce qui se faisait au Canada me paraissait aussi extrêmement intéressant, dans la mesure où la réalité canadienne (bilinguisme, fédéralisme, nécessité d'adapter des approches américaines en français, moyens financiers plus modestes qu'aux États-Unis) me semblait suffisamment comparable à la nôtre pour que des solutions développées là-bas puissent être reprises chez nous. Tout ceci était riche d'enseignement et j'en ai tiré une synthèse sur la manière dont les choses évoluaient à l'époque, dans quelles directions allaient les systèmes de bibliothèques et à quoi il fallait s'attendre pour être prêts à répondre aux nouvelles attentes des usagers⁸.

ÉVOLUTION INFORMATIQUE

L'informatisation du catalogue s'est faite par paliers. D'abord, des fiches produites par ordinateur ont été intercalées parmi les fiches dactylographiées existantes. Puis on est passé aux microfiches, que le lecteur a dû s'habituer à visionner sur un appareil peu convivial. Enfin nous avons pu installer l'Opac, permettant l'accès public à l'intégralité du catalogue informatisé. Nous avons connu au début quelques irritations, notamment parce que la gestion du prêt se faisait via l'ordinateur du Centre informatique

7 L'OCLC (Online Computer Library Center) est une coopérative mondiale de bibliothèques fondée en 1967 par Frederick Kilgour (1914-2006), qui regroupe actuellement plus de 72'000 bibliothèques utilisant le catalogue collectif WorldCat, dans plus de 170 pays.

8 Hubert Villard, « Pour un projet global de réseau national des bibliothèques et de l'information », *Arbido-R*, 1 (2-3), 1986, p. 42-59

de l'Etat de Vaud qui n'était pas assez puissant pour répondre rapidement aux demandes. Mais une fois l'ordinateur mis à niveau, la satisfaction a prédominé. Nous avons mis en place des cours de formation pour les bibliothécaires, et ceux qui étaient le plus à l'aise avec la technologie ont joué un rôle important d'intermédiaire pour familiariser le public avec ces nouveaux outils.

Nous étions attentifs aux possibilités qu'offraient les évolutions techniques. Par exemple, nous nous sommes rendu compte que de multiples propositions d'achat correspondaient à des livres qui étaient déjà en commande, sans que cette information soit accessible aux lecteurs. Nous avons alors relié le fichier des commandes au moteur de recherche, ce qui permettait aux intéressés de savoir si un livre non disponible était en cours d'acquisition. Et à titre pilote nous avons mis à disposition du public un Videotex, l'équivalent suisse du Minitel, lorsque ces terminaux ont commencé à se populariser, pour voir si nous pourrions y incorporer notre catalogue.

Nous avons aussi un peu plus tard lancé une campagne de microfilmage des ouvrages les plus précieux de la bibliothèque, dans le cadre de notre politique de préservation – conservation des documents. Cela permettrait de préserver les originaux tout en offrant au public l'accès aux textes sur un support de remplacement. Nous nous sommes vite aperçus qu'au rythme de nos possibilités financières, il faudrait un temps infini pour parvenir à numériser une portion significative du patrimoine vaudois.

PARTENARIAT AVEC GOOGLE

C'est alors qu'a germé l'idée d'un partenariat avec Google. L'opération *Google Books* avait démarré en 2004-2005 aux Etats-Unis et lorsque ce projet à été présenté à Berne en 2006, à la Bibliothèque nationale, nous nous sommes approchés du représentant de Google pour lui proposer de numériser nos fonds anciens. A notre surprise, Google s'est montré intéressé, car

la Bibliothèque nationale de France avait mis son veto sur tout partenariat d'une bibliothèque française avec eux. Ils étaient donc à la recherche d'une bibliothèque francophone pluridisciplinaire et encyclopédique. Ils avaient déjà démarré à Madrid, à Oxford, à Gand, et travailler avec Lausanne leur permettait d'étoffer leur catalogue. Les tractations se sont poursuivies à Paris, et c'est ainsi qu'en 2007 nous avons été les premiers dans le monde francophone à faire numériser nos ouvrages libres de droits par Google.

Certains n'ont pas manqué de dire : « Google numérise mais s'approprie tous ces ouvrages, ce sont nos collections que l'on met à disposition de Google. » Pour ma part, c'était du gagnant-gagnant, puisqu'en numérisant gratuitement cent mille livres de nos collections anciennes, ces données pouvaient être mises à disposition dans le cadre de *Google Books*, alors que nous possédions aussi une sauvegarde et le droit d'usage de ces données numérisées. Si Google venait à disparaître ou à supprimer son service *Google Books*, il serait toujours possible de réactiver un accès à nos cent mille livres en mettant en place une interface de consultation liée à notre serveur institutionnel.

Ce qui a été intéressant en numérisant ces ouvrages vaudois, c'est que l'on s'est aperçu qu'il y avait déjà beaucoup de *Valdensia* dans la base de Google! Dans la mesure où l'entreprise avait pris le parti de ne numériser que des ouvrages libres de droits antérieurs à 1867, il s'agissait de collections assez anciennes. Et ce fut une surprise de voir que Benjamin Constant avait déjà été numérisé à Stanford, Madame de Staël à Michigan, etc. De fait, on oublie souvent que l'activité éditoriale aux Etats-Unis dans les années 1750-1800 était assez modeste, que les bibliothèques américaines sont récentes et se sont constituées en grande partie par l'achat de fonds anciens européens, sud-américains, etc. Cela relativisait la crainte de voir les livres européens noyés parmi les productions américaines.

En France, les bibliothèques universitaires ne sont généralement pas ouvertes au public. En Suisse, leur statut est un peu particulier, car elles sont à la fois publiques et universitaires. De ce fait, elles sont généralement rattachées aux offices ou services de la culture cantonaux et non aux universités, ce qui présente à la fois des avantages et des inconvénients.

Nous avons souvent discuté, lors de nos réflexions stratégiques, de l'opportunité de couper la BCU en deux pôles, l'un universitaire et l'autre public. Nous n'y étions pas favorables, car nous entretenions de très bonnes relations avec l'Université au sein de sa Commission de la bibliothèque, via un parti pris de transparence financière. L'Université versait en effet chaque année 4,5 millions de francs de crédit d'acquisition à la bibliothèque, ce qui représentait plus des 4/5^e de notre budget total d'achat de documents, et le fait qu'elle ne puisse pas intervenir directement dans la politique d'acquisition pouvait parfois engendrer quelques tensions. Aujourd'hui, on note une tendance à rattacher les bibliothèques universitaires directement à l'Université, comme cela s'est produit récemment à Berne et à Bâle.

Si la BCU a pu progresser au cours des années 1970-1980, un peu en avance par rapport à d'autres, c'est à la fois en raison de la personnalité de J.-P. Clavel et de l'autonomie dont la BCU a bénéficié. Par rapport à d'autres cantons, qui faisaient également face à des contraintes budgétaires, à des nécessités de planification à moyen ou long terme, il y avait dans le canton de Vaud une dynamique très favorable. Les pouvoirs politiques et la structure de fonctionnement des institutions permettaient d'être novateurs. Structurellement, il y avait à l'époque moins d'échelons intermédiaires entre les directeurs d'institutions qui sollicitaient des crédits et les organes politiques qui avaient le pouvoir de les débloquer; il était possible de défendre un projet directement auprès des décideurs. C'était aussi une époque où, en terre vaudoise, nous avions de fortes personnalités, que ce

soit Freddy Buache à la Cinémathèque, Charles-Henri Favrod à l'Elysée, Michel Thévoz au Musée de l'Art brut, Pierre Keller à L'Ecole cantonale d'art de Lausanne. Tous étaient des fondateurs à qui l'on a donné les moyens de développer leurs idées.

VERS DES PROJETS COMMUNS

La collaboration entre les bibliothèques romandes s'est faite en parallèle au travail en réseau au niveau national. Dans les années 1976-1977, des chefs de services genevois sont venus visiter notre service informatique avec le conseiller d'Etat André Chavanne, et J.-P. Clavel les a convaincus de regrouper les forces, de travailler en collaboration avec nous. Puis les Fribourgeois nous ont rejoints, alors que Sibil avait aussi été implanté à Saint-Gall, Berne, Bâle, Montpellier, pour constituer le réseau Rebus dès 1982. Et c'est peu après, en 1985, que la première convention Rero a été signée, pour officialiser une collaboration devenue effective entre les cantons romands. Si l'on avait attendu que tous les juristes des différents départements des cantons concernés se mettent d'accord autour d'une convention intercantonale avant de commencer à travailler, je crois qu'il n'y aurait jamais eu de réseau romand.

L'année suivante le Conseil fédéral a créé une Commission extra-parlementaire pour l'information scientifique [CFIS]. Dirigée par Hans-Peter Frei, engagé chez IBM et enseignant à l'ETH à Zurich, elle avait pour but d'esquisser une stratégie nationale en matière d'information scientifique et technique. C'était le début d'une prise de conscience de la valeur de l'information scientifique, qu'il fallait traiter désormais par des moyens informatiques. La commission s'est penchée sur l'informatisation des bibliothèques, les réseaux de transmission de données et la mise à disposition de l'information scientifique dans le pays. Cela n'a duré que quelques années, certaines institutions refusant simplement de collaborer.

Pour que des projets communs voient le jour au plan national, il y faut un minimum de financement central, que nous sollicitions en vain, notamment de la part de l'Office fédéral de l'éducation et de la science. Nous avons, au sein de la Conférence des bibliothèques universitaires suisses [CBU], participé à l'élaboration de plusieurs projets, pour certains très aboutis, qui n'ont finalement pas vu le jour essentiellement pour des raisons budgétaires. C'était l'époque où beaucoup de commissions de la Conférence universitaire suisse [CUS] ont été supprimées par mesure d'économie, dont la CBU. Nous autres directeurs de bibliothèques avons alors décidé de poursuivre nos travaux ensemble, hors de toute structure officielle. Sans cette volonté commune, chacun dans son canton en serait sans doute revenu à une situation de vingt ans en arrière, lorsque chaque bibliothèque travaillait isolément.

STRATÉGIE | HIÉRARCHISATION DES COLLECTIONS | LIBRE ACCÈS

Lassés par le fait que bien des projets coopératifs se heurtaient à tant d'obstacles, nous avons pour un temps décidé de donner la priorité à notre bibliothèque pour en maintenir la dynamique. C'est ainsi que nous avons entamé une réflexion stratégique sur les bases de notre métier, son évolution, les orientations possibles pour les années à venir. Cela a abouti à un *Livre blanc*, qui consignait nos objectifs, et à une charte⁹. Je crois que nous étions les premiers à faire cela dans le monde des bibliothèques suisses. Une telle démarche, susceptible de remettre en cause certaines pratiques du métier, a été diversement appréciée par les bibliothécaires.

Nous avons poursuivi par l'analyse de l'état des collections, c'est ainsi que nous avons commencé à développer en 1991, avec l'accompagnement

9 *La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne : réflexion globale sur l'avenir, charte*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1992

d'Andrea Giovannini¹⁰, notre politique dite des niveaux de conservation. C'était quelque chose de très original à l'époque.

Il me souvient qu'en 1984 J.-P. Clavel m'avait envoyé à Stanford, où se tenait une conférence internationale sur diverses problématiques d'actualité. Nous étions une trentaine de responsables de bibliothèques, dont notamment pour les Européens Klaus-Dieter Lehmann, directeur de la Deutsche Bibliothek (Bibliothèque nationale allemande), Look Costers, directeur de Pica (réseau des bibliothèques hollandaises) et le directeur de la Bodleian d'Oxford. Une des grandes thématiques abordées, dont nous n'avions alors encore guère entendu parler en Europe, était la mort du livre au sens matériel du terme, le problème de l'acidification du papier. Nous avons pris conscience qu'il y avait urgence dans ce domaine. Si certains se sont mis à plancher sur la création d'une usine de désacidification en Suisse¹¹, nous avons réfléchi de notre côté à la problématique de la conservation des ouvrages. C'est ainsi que nous avons développé le concept des niveaux PAC (*Preservation and conservation*): la conservation à long terme d'un livre est définie par un code numérique, 0 (collection gelée, préservée pour l'éternité), 1 et 2 (ouvrages précieux ou irremplaçables), 3 et 4 (ouvrages de consommation courante ou doublets). Notre collaboratrice Danielle Mincio a largement fait la promotion en Europe et ailleurs de ces « codes PAC », qui sont appliqués aujourd'hui par beaucoup de bibliothèques patrimoniales; la Bibliothèque du Congrès, à Washington, a adopté une dizaine d'années plus tard une démarche en tous points semblable. Cette subdivision des ouvrages en catégories s'avère très utile notamment dans les situations d'urgence, et elle est utilisée dans tous les exercices du Consortium de sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe: on laisse de côté les ouvrages portant les codes 3 et 4 pour s'occuper en priorité des ouvrages portant les codes 0, 1 et 2 dont la préservation est essentielle.

10 Conseiller en conservation de biens culturels écrits > <http://www.andrea-giovannini.ch>

11 Wimmis, cf. entretien J.-F. Jauslin, p. 68

La bibliothèque de Dorigny a été la première grande bibliothèque suisse en libre accès, c'est-à-dire où la majorité des collections vivantes était accessible sur des rayonnages dans la salle de lecture. A l'ouverture, en 1982, il y avait certes beaucoup d'espace vide, mais moins de dix ans plus tard, au rythme d'environ 15'000 nouveaux livres acquis par année, les espaces arrivaient à saturation. Pour pouvoir intégrer les nouvelles parutions, il a dès lors fallu choisir quels volumes remplacer sur les étagères. Nous avons alors mis en place une gestion hiérarchique des collections, en utilisant les formules de Slote et de Truswell, deux statisticiens américains qui avaient calculé l'espérance d'utilisation d'un livre dans une bibliothèque. Cela permettait d'identifier quels ouvrages garder dans la *core collection*, le cœur de la collection en libre accès, ceux, moins utilisés, à conserver au sous-sol dans les magasins fermés, et ceux qui pouvaient éventuellement être délocalisés dans un silo extérieur parce qu'ils n'avaient presque plus aucune chance d'être demandés.

Selon les domaines de connaissance, l'obsolescence de l'information varie, en médecine elle est très rapide, en droit, histoire ou paléontologie, beaucoup moins. Nous avons établi trois niveaux de stockage pour les collections: le libre accès (accès immédiat), les magasins sur place (accès en une demi-heure), et le dépôt extérieur où l'on allait seulement une fois par semaine (dans l'ancienne centrale nucléaire de Lucens). Selon ce principe, le «désherbage» devenait la norme (les livres passant du niveau 1 au niveau 2 ou 3 restant accessibles, car toujours référencés dans le catalogue), et même la question d'en éliminer certains n'était plus taboue. Lorsqu'on possède trois exemplaires du même livre qui n'est quasiment plus demandé, il ne semble pas iconoclaste de se séparer du quatrième (don à d'autres institutions par exemple). L'idée a généré évidemment des réticences auprès de certains collègues – toutes les bibliothèques n'ont pas les mêmes spécificités – mais au fil du temps la solution a fini par s'imposer, appliquée avec plus ou moins de rigueur selon les institutions.

Pour mettre en œuvre cette gestion hiérarchique des collections, il fallait trouver des dépôts extérieurs adéquats, ce qui est rapidement devenu une préoccupation dans chaque canton. Au sein du Comité des directeurs des grandes bibliothèques romandes, quelques-uns se sont dit au début des années 1990 qu'il serait judicieux de rechercher une solution commune, ce qui a pris la forme du projet «Decorom» soit Dépôt commun romand. L'idée était non seulement de réunir dans un même lieu le meilleur exemplaire existant de chaque livre à conserver, mais aussi d'en faire un dépôt «actif», éventuellement avec des ateliers de restauration, de microfilmage, de numérisation. Les bibliothèques cantonales de Genève, Fribourg, du Valais, et la BCU étaient parties prenantes, mais les agendas financiers des cantons n'étaient pas synchronisés et la volonté politique pas toujours très marquée pour un projet commun, car diverses solutions cantonales étaient déjà envisagées.

Vers le milieu des années 2000, peu avant que je ne quitte la BCU, l'armée cherchait à se défaire d'un certain nombre d'infrastructures et mettait en vente beaucoup d'équipements. J'étais alors en contact avec un responsable d'Armasuisse, qui un jour m'a proposé l'hôpital militaire de Fiesch, au fin fond du Valais. C'était pour moi une opportunité fantastique, une installation souterraine qui avait été remise aux normes quelques années auparavant, offrant donc une protection maximale à toutes perturbations électromagnétiques, et qui pouvait fonctionner de manière autonome pendant un mois en cas d'alarme atomique. Tout ceci pour la somme dérisoire de 650'000 francs. Ayant rapidement contacté Jacques Cordonier – l'objet étant situé sur son territoire – je me suis tout de suite investi dans ce projet avec Danielle Mincio, qui a élaboré un excellent concept de dépôt, calqué sur celui de la Bibliothèque nationale de Norvège à Mo I Rana qui était une référence en la matière.

Fiesch, outre la place nécessaire pour y déposer les livres prévus, pouvait offrir des espaces d'entreposage temporaire, qui n'existent pas nécessairement dans les cantons, en cas de catastrophe dans une bibliothèque partenaire. Il était également possible d'y placer des serveurs pour héberger des fichiers-miroirs du catalogue Rero, ainsi que des doubles des bases de données acquises que l'on voulait conserver. Il aurait même été possible d'y regrouper un ensemble de serveurs dédiés aux bibliothèques et aux universités localisés alors en divers endroits de Suisse. Un responsable qui travaillait au niveau fédéral dans le cadre de projets de conservation pour les musées nous avait même laissé entendre que nous pourrions obtenir pour cela un financement de la Confédération, plus encline à subventionner un seul projet commun que plusieurs réalisations de même nature éparpillées dans différents cantons.

Malheureusement, le canton de Vaud n'a pas daigné entrer en matière et il n'est finalement resté que l'Etat du Valais, qui a acheté seul une partie des infrastructures. Le dépôt de Fiesch s'est donc concrétisé, mais au seul usage des Valaisans. C'était le dernier projet qu'il me tenait à cœur de réaliser avant mon départ et j'ai quelques regrets de ne pas avoir pu le mener à bien.

PROJETS COMMUNS NUMÉRIQUES

La coopération entre bibliothèques s'est néanmoins bien concrétisée sur le plan informatique, puisque nous en sommes venus à utiliser le même système de catalogage. Et d'autres projets intéressants on aussi vu le jour.

Dans le cadre de la CBU, nous avons sollicité et obtenu un budget extraordinaire de la Confédération à la fin des années 1990 pour créer le Consortium national pour les publications électroniques, qui regroupait toutes les bibliothèques universitaires de Suisse. Sa tâche était de négocier globalement avec les éditeurs les abonnements aux ressources numériques

scientifiques, périodiques et bases de données. C'était la première fois que la Confédération accordait un subventionnement pour un projet de coopération. Auparavant, par le biais de la Loi sur l'aide aux universités, chaque institution pouvait obtenir des budgets spécifiques pour de l'équipement, mais rien qui concernât des projets communs.

Plus tard a été lancée la Bibliothèque électronique suisse *e-lib.ch*, un programme national d'infrastructure visant à faciliter l'accès à l'information et sa recherche. Financé par la Conférence universitaire suisse entre 2008 et 2013, il regroupe une mosaïque de sous-projets : bibliothèques numériques, catalogue collectif au niveau suisse, portails, logiciels, etc. Certains sont devenus aujourd'hui des services pérennes. Il est heureux de voir que la Confédération, ou la CUS, s'impliquent financièrement de plus en plus dans des projets coopératifs qui concernent les bibliothèques, notamment via les programmes de la CUS en cours.

LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Pour aller plus loin dans le sens des projets communs, la question d'une loi sur les bibliothèques s'est posée. C'est le thème majeur qui a occupé la Commission de la Bibliothèque nationale depuis 2008. Certains cantons ont une loi explicite (Saint-Gall fait œuvre de pionnier), d'autres pas, et pour ce qui est de sa pertinence au niveau fédéral, c'est une éternelle question qui renvoie Confédération et cantons dos à dos. En Suisse la culture est traditionnellement l'affaire des cantons. La Confédération pourrait intervenir, à titre de subsidiarité, mais les cantons sont souvent très jaloux de leurs prérogatives. Et la Confédération, qui soutient déjà la Bibliothèque nationale, les Ecoles polytechniques, les Hautes écoles spécialisées, n'est pas pressée d'ajouter à cela une autre charge. Peut-être serait-ce dans la Constitution fédérale qu'il faudrait ajouter un article sur l'encouragement à la culture, à la lutte contre l'illettrisme... Pour le moment le contexte ne s'y prête pas.

Pendant longtemps les bibliothèques ont été à peu près les seuls endroits où l'on pouvait aller chercher de l'information, dans les livres, les périodiques, et ceci gratuitement. Avec l'avènement d'Internet, elles sont devenues des fournisseurs d'information et de documentation parmi d'autres, les livres conservés dans la bibliothèque n'étant plus la seule source de savoir vers laquelle se tourner. Il fallait donc que les bibliothécaires soient capables de répondre à une demande en ne se contentant pas de consulter le catalogue des livres imprimés. Ils devaient aussi savoir explorer Internet.

Il est vrai que l'on perd ainsi le privilège d'être les seuls dépositaires d'un certain trésor, et cela n'était pas toujours facile à faire accepter par la profession. A Lausanne nous avons toujours prêché que le fait de satisfaire la demande d'un lecteur était plus important que le biais par lequel on y arrivait (le catalogue ou autres). A ce propos, une anecdote me revient : un collaborateur me contacte car une lectrice voulait accéder à un volume conservé dans « l'enfer », qui ne pouvait donc qu'être consulté sur place avec l'assentiment du directeur. Les livres érotiques comportant des planches étaient généralement soumis à ces règles pour éviter que les illustrations ne soient découpées et dérobées par les lecteurs. Je lui réponds qu'il n'y a pas de problème pour une consultation surveillée, puis recherche aussitôt sur Internet le titre en question. Je vois que quelques exemplaires sont disponibles chez un libraire antiquaire à Paris pour 22 euros. J'ai donc rappelé le bibliothécaire pour lui demander d'informer la lectrice que si elle souhaitait acheter le livre plutôt que de se plier à ces contraintes de consultation, ce n'était pas difficile et elle l'aurait en deux ou trois jours.

Nous avons également encouragé nos bibliothécaires – je pense surtout à la documentation régionale et aux archives musicales – à enrichir Wikipedia. Plutôt que de dénigrer Wikipedia et de faire chacun de son côté sa base de données à l'usage de son institution, pourquoi ne pas enrichir

l'encyclopédie participative avec des informations de qualité? C'est ainsi que la base Spartacus constituée par Jean-Louis Matthey sur les musiciens vaudois, une des meilleures sources qui soient sur le sujet, a pu enrichir Wikipedia. La Documentation vaudoise a elle aussi consolidé quelques notices sur les écrivains vaudois. Je crois que cela a conduit à une prise de conscience, car la finalité du métier n'est pas forcément de prêter un livre, mais de satisfaire un besoin d'information du lecteur.

MISSION DES BIBLIOTHÈQUES

Je trouve que les bibliothèques sont des lieux fantastiques, peut-être parce que je ne suis pas un *digital native* et suis encore très attaché au livre en papier. Le fait est qu'il existe plusieurs types de bibliothèques, toutes n'ayant pas le même rôle ni le même public.

Sans doute les bibliothèques municipales vont-elles subsister. Il y a toujours beaucoup d'emprunts, les gens emportent un livre en vacances ou pour le week-end. La dématérialisation qu'a connue la musique ne va certainement pas s'appliquer aussi drastiquement à ce type d'usage, bien que les ebooks connaissent un succès croissant. Par ailleurs ces bibliothèques ont aussi un rôle citoyen prépondérant. Certaines font de gros efforts contre l'illettrisme, notamment en proposant aux communautés étrangères des livres dans leurs langues. Il est important d'attirer ces personnes déracinées, d'essayer de les intégrer dans la société civile. C'est un des rôles qui devrait perdurer, et qui devrait être inscrit dans une éventuelle loi sur les bibliothèques.

Pour ce qui est de la phonothèque de la BCU, qui prête des disques et des CD, la question de l'avenir du service s'est posée il y a quelques années. Sa responsable m'avait transmis un rapport sur l'évolution du taux d'emprunt déclinant des CD : avec la généralisation du streaming, avec iTunes, ils étaient évidemment de moins en moins demandés. Est-ce qu'il faudrait

proposer, moyennant un paiement modeste, la possibilité de télécharger un morceau de musique, comme cela se fait dans certaines bibliothèques à l'étranger? Mais les lecteurs le font directement d'eux-mêmes. L'acquisition de CD n'ayant guère de fonction patrimoniale pour la BCU, leur achat se justifiait-il toujours si le service était de moins en moins sollicité? Toujours est-il que la phonothèque garde encore ses inconditionnels!

La problématique est sans doute différente pour les bibliothèques universitaires qui proposent beaucoup de livres et de périodiques, mais aussi de nombreux accès vers des sources numériques extérieures à la bibliothèque qui répondent aux besoins spécifiques de tel ou tel domaine de recherche. Les bibliothèques jouent alors essentiellement un rôle de passerelle vers ces documents particuliers hébergés ailleurs. Il est parfois difficile de faire comprendre aux professeurs et aux étudiants que s'ils peuvent avoir accès à ces ressources directement par Internet hors de l'institution, c'est grâce aux négociations de licences conduites par les bibliothèques et à un mot de passe conféré par l'Université, qui les autorise à accéder aux abonnements souscrits par la bibliothèque. L'accès à Elsevier par exemple n'est de loin pas gratuit, et c'est la bibliothèque qui le finance, pas les lecteurs...

MÉMOIRES NUMÉRIQUES | OPEN ACCESS

Un problème crucial se pose pour l'archivage des bases de données auxquelles nous sommes abonnés, qui ne sont pas des bases suisses et pour lesquelles nous n'avons plus d'équivalent papier. Il faut pouvoir garantir que l'on aura encore accès dans quinze ans aux numéros des revues pour lesquels nous avons souscrit un abonnement. Comment le faire si entre-temps les éditeurs ont disparu, ou fermé leur serveur? Cela représente des masses d'informations considérables. Je lançais il y a quelque temps comme une boutade l'idée que les bibliothèques pourraient se donner une mission nouvelle, en créant des versions papier de certains documents qui n'existent aujourd'hui que sous forme numérique, ceci afin d'assurer leur conservation!

C'est un peu l'histoire à l'envers, mais la question lancinante de la préservation à long terme des données numériques est tout sauf anodine.

Les bibliothèques sont prises entre plusieurs feux. La CUS a avalisé l'obligation de publier en *open access* sur des serveurs institutionnels le résultat des travaux qui sont financés par le Fonds national ou par les fonds universitaires. Les bibliothèques y sont bien sûr favorables, plutôt que de privilégier un accès fermé à l'information qui préserverait leur domaine de compétence en en faisant les seules dépositaires de ressources chères acquises par abonnement. Mais par ce biais elles se trouvent en butte aux attaques des sociétés d'auteurs ou d'éditeurs qui ont le sentiment que les bibliothèques les spolient de certains revenus en prônant un accès libre à l'information. D'où la question, qui revient régulièrement en Suisse, de l'introduction d'un tantième des bibliothèques ou « droit de prêt », qui consisterait à rémunérer les auteurs lorsque leurs livres sont empruntés, comme cela se fait ailleurs en Europe. La position commune des bibliothèques suisses est que ce tantième, s'il venait à être appliqué, ne devrait pas amputer leur budget ordinaire d'acquisition, mais être vu comme une sorte de subvention accordée par l'Etat au titre de l'encouragement à la culture.

CONCLUSION

Comment conclure avec le peu de recul pris durant huit années de « retraite » ? Comme ce sont les bibliothèques académiques qui sont ma « tasse de thé », c'est essentiellement leur évolution que je continue à suivre avec attention depuis mon retrait de la BCU, au travers de divers cours donnés, des séances de la Commission de la Bibliothèque nationale, ou du groupe d'experts des programmes des universités suisses. Je suis notamment sensible à certaines tendances observées à l'étranger, qui pourraient bien un jour se concrétiser dans l'une ou l'autre de nos institutions suisses. L'espace de la bibliothèque – à l'image du Rolex Learning Center de l'EPFL – devient à la fois un espace social (cafétéria, boutiques), un espace

d'apprentissage collaboratif et un portail d'accès à de multiples ressources documentaires et services. On peut même imaginer une bibliothèque « hors les murs », soit des sortes de points d'accès aux services de la bibliothèque sur les campus, à proximité des étudiants et chercheurs. En ce qui concerne les collections, on passe progressivement d'une politique d'acquisition orientée sur le besoin potentiel des usagers (*just in case*), à une politique d'acquisition basée sur les demandes des usagers (*just in time*).

Si les bibliothèques universitaires en Suisse ont longtemps quémandé sans succès des crédits spécifiques pour leurs projets coopératifs, souvent avant-gardistes, elles sont désormais étroitement impliquées dans les préoccupations académiques, comme par exemple le programme de la CUS « Information scientifique : accès, traitement et sauvegarde ». Elles peuvent par ce biais investir des domaines qui jusqu'ici n'étaient guère de leur compétence. Le bibliothécaire nouvelle mouture (que les Américains aiment à nommer *blended librarian*) quitte les bureaux de catalogage pour s'investir en accompagnateur de la recherche, au plus près des chercheurs, professeurs et étudiants. Il leur apporte ses précieuses compétences en matière d'appui à la publication scientifique, de gestion des modalités d'*open access*, de sauvegarde des données primaires (données brutes) et secondaires (articles) de la recherche, de l'archivage à long terme, de l'emploi de métadonnées normalisées, d'analyse de grands ensembles de données, etc. Ceci ne peut se faire qu'au prix d'une certaine révolution culturelle bien comprise et d'une relation plus étroite avec les centres informatiques des universités. Il est en effet essentiel que la culture encore dominante des bibliothécaires évolue face à ce changement de paradigme, cela peut certes passer par la refonte constante des cursus de formation, mais se réalisera plus probablement par l'engagement de personnels venant d'autres horizons, très familiarisés avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'horizon est vaste et, pour ceux qui appréhendaient la mort prochaine de la bibliothèque académique au début du 21^e siècle, les défis sont

106 des plus motivants et enthousiasmants... Au point de me faire regretter d'avoir dû prendre ma retraite dans un environnement encore si riche de potentialités!



POSTFACE

Alexis Rivier

Même les usagers des bibliothèques ne perçoivent pas toujours très bien en quoi elles ont contribué à créer la société de l'information qui s'est mise en place dans le dernier quart du 20^e siècle. L'un des objectifs de ce petit livre est de mettre en lumière l'apport de ces institutions. Il se confirme au fil des textes que les quatre directeurs avec qui nous sommes entretenus ont joué, d'abord dans le champ d'action de leur institution, puis à un niveau culturel plus large, un rôle fondamental. Avec enthousiasme, ils ont mis en place par le biais de l'informatisation un nouveau modèle d'accès à l'information dont les usagers ont pu rapidement bénéficier. Ce mouvement a entraîné, à l'interne, une réorganisation des bibliothèques et, en terme de collaborations, a renforcé leurs synergies, voire créé de nouveaux modèles de fonctionnement partagés. Les réseaux constitués autour d'un système de gestion informatique commun étaient bel et bien des « réseaux sociaux » avant la lettre; ils permettaient aux collaborateurs d'adhérer à une communauté poursuivant une même mission, résolument tournée vers l'avenir. Cette évolution a également généré une refonte de la formation professionnelle et une révision profonde de ses cursus. Au-delà, ces échanges intercantonaux, voire internationaux, ont permis d'ouvrir la voie

à une normalisation des pratiques, débouchant à son tour sur une fréquence accrue des échanges institutionnels dans d'autres domaines.

Par rapport à la situation qui prévalait à l'entrée en fonction de Jacques Cordonier, Alain Jacquesson, Jean-Frédéric Jauslin et Hubert Villard, et à la suite des transformations qu'ils ont initiées, comment les bibliothèques ont-elles évolué? Remplissent-elles de nos jours les mêmes fonctions? Bénéficient-elles de la même reconnaissance et du même soutien? Dans un environnement informationnel en perpétuelle mutation, comment définir leur rôle aujourd'hui?

L'ÉCRIT AU 21^E SIÈCLE

Avant d'aborder l'évolution des institutions, il convient de relever que les caractéristiques des documents qu'elles conservent ne sont plus exactement identiques au 21^e siècle qu'auparavant. Pour nos interlocuteurs, il était évident que l'automatisation des outils de gestion ne serait qu'une étape. Les catalogues sont extrêmement utiles mais passablement frustrants: ils permettent, même à distance, d'identifier et de localiser les sources documentaires, mais il faut se rendre physiquement dans une bibliothèque pour emprunter un livre, consulter un périodique ou examiner un manuscrit. Il existe une rupture de continuité entre le signalement informatique des ressources et leur accessibilité matérielle.

L'étape suivante a donc consisté à numériser les contenus, que ce soit pour des raisons évidentes de diffusion plus aisée, ou de conservation préventive. Un écart d'environ une génération sépare les deux phases, car il a fallu attendre que le prix de la mémoire informatique diminue. S'il suffit d'une centaine de mots pour remplir une notice de catalogue, un livre de deux cents pages en contient environ cinquante mille; et la numérisation des anciennes collections s'effectue en reproduisant les pages sous forme d'images, beaucoup plus gourmandes en ressources informatiques que le

texte. Hormis pour ces questions de coûts, aucune institution ne conteste l'utilité de la numérisation du patrimoine, qui constitue un indéniable progrès dans l'élargissement de l'accès au savoir.

En parallèle, des pans entiers d'informations, comme celles des encyclopédies ou autres ouvrages de référence, ont définitivement migré vers le numérique, sans que cela ne provoque de grande nostalgie: l'*Encyclopaedia Universalis*, par exemple, a été imprimée pour la dernière fois en 2013. Le *Dictionnaire historique de la Suisse* a été imprimé mais cette entreprise nationale a débuté en 1988 déjà. S'il fallait la mettre en chantier aujourd'hui, il serait inconcevable d'éditer une version papier de ses douze volumes, multipliée par trois langues, alors que la version Internet offre toutes les commodités¹. Chaque année des revues scientifiques cessent de paraître sous forme papier. Et, signe des temps, c'est la version numérique de la *Feuille d'avis officielle suisse du commerce* qui fait foi en cas de contestation, pas la version imprimée. Dans les années 1990 les titres de presse hésitaient à se lancer sur Internet, de peur de voir diminuer les ventes de leurs journaux sans savoir s'ils pourraient monétariser en retour leur audience numérique. Aujourd'hui plus aucune hésitation n'est possible: par rapport à la lecture de la presse, tous supports confondus, le papier ne représenterait plus que 4% du temps de lecture².

Il est coutumier de présenter Internet comme un nouveau média, qui concurrencerait à ceux existant déjà. Cette désignation est à la fois juste et trompeuse. On peut certes accéder grâce à cette technologie à des contenus informationnels, scientifiques ou culturels. Mais il s'agit plutôt d'un nouveau canal de diffusion regroupant des contenus qui existeraient sans lui sous d'autres formes: l'écrit reste de l'écrit, l'image animée ou la musique restent

-
- 1 «Le «Dictionnaire historique de la Suisse» au complet, cela se fête!», *Le Temps*, 24.10.2014
> http://www.hls-dhs-dss.ch/redac/downloads/20141024_Le_Temps.doc
 - 2 Servan Peca, «Le média de demain doit être personnalisé», *Le Temps*, 24.08.2016

de l'image animée ou de la musique. Le changement n'est pas du tout du même ordre que lors de l'apparition de la radio ou de la télévision. En revanche, le numérique permet de procurer aux textes la même immédiateté d'accès et ubiquité que ces deux médias – qui eux-mêmes, à l'inverse, ont gagné grâce au numérique la possibilité d'être consultés par segments sans contrainte d'horaires.

Que l'on préfère lire sur du papier ou sur un écran est un choix qui appartient au lecteur, et qui peut varier selon les circonstances. Gloser sur les mérites réciproques du livre physique ou numérique est assez vain. Ce débat, s'il existe encore, devient d'ailleurs beaucoup moins passionné si l'on cesse de penser par alternative exclusive : pourquoi un support devrait-il en exclure un autre ? La pratique est plutôt, y compris chez les jeunes générations, d'utiliser indifféremment les deux, au gré des besoins. La lecture numérique progresse au détriment de la lecture papier, surtout dans certains domaines. C'est un fait, qui ne permet pourtant en rien de prédire la disparition des publications imprimées.

L'historien du livre Roger Chartier relève que le support des textes influe sur le statut de l'écrit, voire sur celui du lecteur. Le refus de Milan Kundera d'accepter que ses œuvres soient également publiées sous forme numérique participe sans doute de cette approche, attachant un prestige un peu suranné au texte sur papier, jugé plus noble. Un volume monumental richement illustré ouvert sur un lutrin semble effectivement plus prestigieux qu'une édition en livre de poche et pose différemment son lecteur ; dans une perspective historique il importe également de considérer la forme matérielle dans laquelle le texte s'inscrit car elle est porteuse de sens. Mais un texte, celui d'une bible par exemple, change-t-il vraiment de valeur selon qu'il est lu sur une tablette ou un parchemin ? Les œuvres de Kundera, malgré ses réticences, sont abondamment piratées et circulent allégrement sur les réseaux, montrant bien l'aspect illusoire d'une telle résistance à l'évolution des pratiques.

Le Web a reconstruit dans le monde virtuel le modèle de la bibliothèque : un nombre considérable de ressources y sont en attente, prêtes à être consultées à la suite d'une requête. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'un des premiers « catalogue » du Web s'est appelé « bibliothèque virtuelle »³. Ce faisant, l'obstacle qui rendait les bibliothèques encore incontournables pour accéder aux contenus a cédé. Elles ont perdu un monopole ancien, celui de point d'accès obligé à l'information. Jusque-là elles seules étaient en mesure de collecter, ordonner et conserver les écrits, sur toutes sortes de supports : livres, journaux, revues, documentation. L'organisation des réseaux numériques et du Web, en particulier la trilogie producteurs d'information / moteurs de recherche / utilisateurs, a fortement affaibli cette intermédiation. Par voie de conséquence, leur rôle cesse d'être manifeste aux yeux d'une partie du public et de certains hommes politiques, leurrés par la profusion d'Internet. En cela, il importe désormais que les bibliothèques renoncent à s'appuyer uniquement sur le souvenir de leur statut pluriséculaire, pour, au même titre que d'autres acteurs culturels, expliciter leur rôle, mettre en valeur leurs ressources, vivifier en permanence le travail qu'elles continuent à accomplir. Car ce travail n'est de loin pas devenu inutile ou inopérant de par la concurrence des documents numériques en ligne.

Le fait est que les autres institutions culturelles ne sont pas touchées de la même manière par l'avènement de l'univers numérique. La singularité de l'expérience du visiteur d'un musée face à une œuvre originale est irréductible à sa reproduction numérique, même si cette reproduction est utile pour les actions de médiation culturelle ou pour l'étude. Les centres d'archives gèrent désormais aussi bien des documents papiers que des flux de

3 *WWW Virtual Library* a vu le jour en 1994. A l'époque il n'y avait guère plus de 1'500 serveurs dans le monde entier. > <http://www.vlib.org>

documents électroniques, ce qui ne change rien à leur mission de conservation. Il s'agit d'un défi technique à relever, mais qui ne les menace pas dans leur existence ou dans leur rôle⁴.

Est-ce à dire qu'en s'engageant résolument dans la numérisation de leurs collections les bibliothèques se seraient elles-mêmes « sabordées » ? Ce serait nier une de leur missions premières qui est la transmission du savoir, et ignorer une de leurs compétences de base qui est de travailler en réseau. Sans les collections des bibliothèques, comment pourraient être disponibles sur Internet des centaines d'années de publications pré-numériques ? Même Google, entreprise fondée il y a moins de vingt ans, n'a pu réaliser son projet de numérisation de masse que parce plusieurs grandes bibliothèques de par le monde lui ont confié certaines collections déjà constituées. Les bibliothèques elles-mêmes, en dessinant et créant les réseaux informatisés, n'ont fait que prolonger avec l'appui des nouvelles technologies, et en connaissance de cause, des principes de coopération au niveau national ou international qu'elles avaient déjà solidement établis.

Par ailleurs l'avènement des copies numériques devient un avantage en ce qu'il supprime le conflit entre besoin d'accessibilité et mesures de préservation. La collection traditionnelle papier devient le support de référence auquel il est toujours possible de revenir en cas de défaillance du substitut numérique. La mésaventure dont certaines bibliothèques ont autrefois fait les frais, en se débarrassant des journaux originaux une fois qu'ils étaient reproduits sur microfilms, ne pourrait plus arriver aujourd'hui. Indépendamment de l'évolution des usages, le papier restera une part importante du « modèle d'affaires » des bibliothèques, au moins pour des raisons de conservation. De plus, l'édition de livres imprimés, en Suisse comme dans d'autres

4 Un panorama des archives et de leur rôle actuel est décrit dans: Gilbert Coutaz, *Archives en Suisse. Conserver la mémoire à l'ère numérique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2016.

pays, ne faiblit pas. L'usage numérique grandit mais ne doit pas masquer que l'offre et l'usage des collections matérielles reste toujours considérable. Les statistiques des bibliothèques suisses le rappellent: en 2015, les dix plus grandes institutions helvétiques proposaient ensemble cinquante-cinq millions de documents et ont effectué près de cinq millions de prêts⁵.

La prééminence du papier n'enlève cependant rien au fait qu'entre Internet et les bibliothèques les échanges sont permanents. La Bibliothèque nationale suisse le souligne ainsi dans son dernier rapport annuel: «... nous constatons qu'Internet ne remplace pas les bibliothèques, mais qu'au contraire le réseau les utilise. Et la réciproque vaut aussi: les bibliothèques se servent d'Internet.»⁶ Le Web peut être considéré comme une sorte de bibliothèque entièrement automatisée. Il est fréquent d'affirmer que la démocratisation des outils de recherche donne l'illusion d'une maîtrise individuelle sur la recherche d'information, notamment de la part des *digital natives*⁷. Les faits ne semblent pourtant pas confirmer totalement cette assertion. Parmi les nouveaux services des bibliothèques, qui allient compétences informationnelles et outil numérique, figurent les services de questions/réponses en ligne introduites depuis une dizaine d'années⁸. Le succès de ces initiatives montre en creux que les capacités de se débrouiller seul pour obtenir de l'information sur le Web sont plus limitées qu'on ne l'imagine. Les bibliothèques se montrent ainsi «plus fortes que Google» car si elles utilisent – comme tout le monde – les puissants instruments de repérage du Web, le savoir-faire des professionnels allié à leur vision

5 Statistique suisse des bibliothèques, Office fédéral de la statistique > www.bfs.admin.ch

6 Bibliothèque nationale suisse, 102^e rapport annuel 2015, p. 3 > <http://www.nb.admin.ch/dokumentation/publikationen/00754/?lang=fr>

7 Alexandre Serres, «Trois «méta-études» sur les comportements informationnels des usagers», *Urfist-info*, 19.05.2010 > <https://urfistinfo.hypotheses.org/1551>

8 Signalons *SwissInfodesk* de la Bibliothèque nationale > <http://www.nb.admin.ch/dienstleistungen/swissinfodesk>; *Le Valais en question* > <http://www.valais-en-questions.ch>; *Interroge* à Genève > <http://www.interroge.ch>

d'ensemble des ressources informationnelles, y compris celles qui ne sont pas encore numériques, font une nette différence auprès des utilisateurs.

Ce travail de médiation et de repérage, les bibliothèques l'engagent également directement sur Internet. Après avoir considéré l'encyclopédie en ligne Wikipedia avec une certaine méfiance, elles ont compris qu'il était plus pertinent de coopérer pour améliorer cette principale porte d'entrée sur le Web. Les bibliothèques multiplient les événements de promotion et d'encouragement à l'écriture d'articles dans l'encyclopédie. Certaines accueillent même des « wikipédiens en résidence », comme la Bibliothèque nationale, créant ainsi une passerelle entre les contenus de l'institution et le réseau. A une échelle géographique plus réduite, le site *Notre histoire* de la RTS fédère les apports de contributeurs amateurs, auxquels les collections structurées et documentées des bibliothèques et les centres documentaires apportent compléments, expertise et références. Enfin, l'insertion des bases de données de bibliothèques dans le « web sémantique » permet d'améliorer la qualité des recherches qui y sont conduites, afin de répondre au mieux aux interrogations des usagers.

UN ANCRAGE VERS L'AVENIR

Le paradoxe est qu'en enrichissant ainsi le contenu du Web et en supprimant la contrainte d'un lieu spécifique pour consulter les documents, le rôle des bibliothèques devient invisible. L'exemple le plus flagrant est celui des ressources numériques sous licence, qui dans le domaine scientifique remplacent massivement les revues et les livres : bien peu de chercheurs sont conscients que ce n'est pas « Internet » qui leur permet d'y accéder, mais la bibliothèque à laquelle ils sont rattachés, qui négocie avec les grands éditeurs, et paye, les coûteux abonnements à ces titres. Ce qui ne concerne qu'indirectement l'utilisateur devient un réel problème pour l'institution, qui perd ainsi en visibilité et peut même voir de ce fait son existence remise en cause. C'est ainsi que certains ont pu dire que la bibliothèque est

un « modèle d'affaires dépassé »... C'est probablement en raison de cette transparence que le directeur d'une grande bibliothèque allemande a formulé ces deux impératifs pour le 21^e siècle: « En tant que service, devenez invisibles! Mais en tant que lieu, devenez visibles! »⁹

Quoiqu'on en dise, l'ère numérique n'a pas désempilé les bibliothèques. Elles sont toujours des lieux propices au travail intellectuel ou à la lecture, surtout pour les plus jeunes et les étudiants. Cela reste une de leurs fonctions premières, et peu importe si les usagers viennent y consulter des ressources électroniques, des documents papier, ou seulement travailler au calme. D'autres espaces de travail, collaboratifs ou de réunion, s'y ajoutent de plus en plus fréquemment et correspondent à l'évolution des pratiques d'apprentissage. S'y ajoutent diverses actions tournées vers le public: expositions, conférences, débats touchant à la vie intellectuelle ou à la compréhension d'enjeux sociaux.

Il est toujours légitime d'évaluer de façon critique l'adéquation de prestations fournies par de l'argent public. En revanche il serait dangereux de vouloir profiter des changements induits par le numérique pour se débarrasser de secteurs dont le profit n'est pas le but premier. La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et la Bibliothèque de Genève plongent leurs racines jusqu'au 16^e siècle. La Médiathèque Valais ainsi que la Bibliothèque nationale remontent au 19^e siècle. Les bibliothèques sont souvent les plus anciennes institutions patrimoniales et culturelles du pays. A Genève, les collections de la bibliothèque sont même le point de départ des musées de la Ville, apparus bien plus tard. La longue durée dans laquelle s'inscrivent ces institutions est signifiante. Elles constituent des pôles de stabilité qui représentent un atout non négligeable pour l'avenir, tout en ayant largement prouvé leur capacité à s'adapter aux nouvelles technologies et à l'évolution de l'information. Les bibliothèques sont des acteurs-clé pour

9 Klaus Ceynowa, *Libraries in Digital Life*, 72nd Norwegian Library Conference, 16-19.03.2010

répondre à certains défis qui vont solliciter de plus en plus nos sociétés : la conservation à long terme des informations numériques, une circulation plus libre du patrimoine écrit et des avancées scientifiques via l'*open access* – qui commence à apparaître à l'agenda de la politique scientifique – la lutte contre les inégalités d'accès au savoir, la liste n'est pas exhaustive.

Nos quatre interlocuteurs ont rappelé comment l'ancrage fort de leurs institutions peut et doit faire l'objet d'une volonté politique. Ils ont unanimement relevé l'effet régulateur qu'elles produisent. L'information est devenue l'enjeu d'intérêts économiques puissants, qui verraient parfois d'un bon œil disparaître ces territoires non marchands que constituent les bibliothèques. L'information fait l'objet de conflits juridiques, de censure, les bibliothèques garantissent sa conservation et une diffusion égalitaire. En s'inscrivant dans le temps long, et de par l'accès aux connaissances qu'elles procurent sans discrimination, elles représentent plus fondamentalement, à côté d'une presse pluraliste de qualité, l'un des socles contemporains de la démocratie et l'un des ingrédients du vivre-ensemble.

Achévé d'imprimer
à Genève
le 27 octobre 2016

Beaucoup d'usages sont tellement ancrés dans nos vies que l'on ne s'interroge guère sur la manière dont ils sont advenus. Les réseaux informatiques, les échanges qu'ils génèrent, semblent aujourd'hui aussi « naturels » aux *digital natives* que la conversation à distance par téléphones fixes allait de soi il y a cinquante ans. Pour autant que l'on se pose la question, il est difficile d'imaginer qu'un domaine institutionnel, celui des bibliothèques en l'occurrence, ait joué un rôle important dans l'avènement et l'expansion de ces réseaux, au plan suisse voire international, et, par voie de conséquence, dans le développement et la normalisation des échanges intercantonaux. Cela est néanmoins une réalité.

Ce livre d'entretiens fait apparaître en quoi Jacques Cordonier, Alain Jacquesson, Jean-Frédéric Jauslin et Hubert Villard, directeurs romands parmi les plus marquants de la fin du 20^e siècle, chacun avec son regard et sa tessiture, dans son canton ou à la Bibliothèque nationale, ont contribué à mettre en place ce qui est peu à peu devenu une norme dans les pratiques sociétales du 21^e siècle.

Jacques Cordonier

Directeur de la Bibliothèque cantonale du Valais / Médiathèque Valais de 1988 à 2008

Depuis 2005 chef du Service de la culture de l'Etat du Valais

Alain Jacquesson

Directeur des bibliothèques municipales de la Ville de Genève de 1988 à 1993. Directeur de la Bibliothèque publique et universitaire / Bibliothèque de Genève de 1993 à 2007

Jean-Frédéric Jauslin

Directeur de la Bibliothèque nationale suisse de 1990 à 2005

Directeur de l'Office fédéral de la culture de 2005 à 2013

Depuis 2013 Ambassadeur de Suisse auprès de l'UNESCO et de l'OIF

Hubert Villard

Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne de 1986 à 2008